

2m11.2693.2

Université de Montréal

Le protocole diplomatique dans la signature de traités de paix entre Français et  
Iroquois aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles (1641-1701)

par

Guislain Lemay

Département d'Anthropologie

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès sciences (M. Sc.)  
En anthropologie

Novembre 1998

©Guislain Lemay





Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé

Le protocole diplomatique dans la signature de traités de paix entre Français et Iroquois aux  
XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles (1641-1701)

présenté par:

Guislain Lemay

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Rémi Savard (Directeur et Codirecteur de recherche)

Guy Lanoue

J. C. Muller

Mémoire accepté le 4 février 1999

## TABLE DES MATIERES

	Pages
PAGE TITRE .....	i
TABLE DES MATIERES .....	ii
ABREVIATIONS UTILISÉES .....	v
SOMMAIRE .....	vi
INTRODUCTION .....	1
<b><u>CHAPITRE I – LA SOUVERAINETÉ FRANCAISE ET LES DROITS</u></b>	
<b><u>AUTOCHTONES</u></b> .....	5
<b><u>CHAPITRE II – ORGANISATION DE LA LIGUE DES CINQ NATIONS</u></b>	15
1) ORGANISATION SOCIALE: LE SYSTÈME DE PARENTÉ ..	15
2) ORGANISATION POLITIQUE .....	16
3) LE PRÉSENT .....	17
4) LE CHEF AMÉRINDIEN .....	20

5) KAYANERENHKOWA OU LA GRANDE PAIX .....	21
---	----

### **CHAPITRE III – LE RITUEL DES CONDOLÉANCES TEL QUE VÉCU PAR LES**

<u>DEUX CULTURES</u> .....	25
----------------------------	----

1) CÉRÉMONIES PRÉLIMINAIRES .....	27
-----------------------------------	----

A. Deyughnokwarakda ou "à l'orée de la forêt" .....	27
---	----

B. "The Rubbing Down of the body" .....	28
---	----

2) PHASE UNIFICATRICE .....	29
-----------------------------	----

A. "The Roll Call" ou les 50 sachems fondateurs .....	28
---	----

B. La chanson des Condoléances .....	30
--------------------------------------	----

C. Récitation des lois de la Confédération .....	30
--	----

3) PHASE RÉPARATRICE .....	31
----------------------------	----

4) PHASE INTEGRATRICE .....	32
-----------------------------	----

A. La Résurrection du chef .....	32
----------------------------------	----

5) PHASE FINALE .....	33
-----------------------	----

A. La fête .....	33
------------------	----

6) REGLES DE LA DIPLOMATIE DE FORET .....	36
---	----

### **CHAPITRE IV – LE PROTOCOLE DIPLOMATIQUE DANS SA FORME ET SON**

<u>ÉVOLUTION</u> .....	38
------------------------	----

#### 1) LES TRAITÉS DE PAIX

A. 1641 .....	40
---------------	----

B. 1645 .....	43
C. 1646 .....	52
D. 1652 .....	55
E. 1653 .....	56
F. 1654 .....	60
G. 1655 .....	66
H. 1658 .....	73
I. 1659 .....	74
J. 1661 .....	77
K. 1664 .....	80
L. 1665-1667 .....	80
M.1684 .....	85
N. 1689-1701 .....	92
<b>CHAPITRE V – <u>LA RENCONTRE DES CONCEPTIONS IROQUOISES ET</u></b>	
<b><u>FRANÇAISES DANS LES RELATIONS DIPLOMATIQUES</u> .....</b>	<b>107</b>
CONCLUSION .....	115
BIBLIOGRAPHIE .....	121

## ABBREVIATIONS UTILISÉES

ANF: Archives Nationales de France

R.J.: Relations des Jésuites

HNAI: Handbook of North American Indians

## SOMMAIRE

Nous étudierons, dans ce mémoire, le protocole diplomatique amérindien employé lors de la “signature” de traités de paix entre Français et Iroquois aux XVII<sup>ème</sup> et début XVIII<sup>ème</sup> siècles (1641-1701). Il s’agit d’explorer un niveau particulier de relations entre colonisateur et Amérindien afin de mieux comprendre quels ont été les mécanismes développés par les deux acteurs dans le but d’établir entre eux un univers fonctionnel et pragmatique.

Notre démarche consiste à analyser le rituel diplomatique sous différents angles. Nous examinons dans un premier temps la nature même de la relation franco-amérindienne. Nous analysons ensuite le rituel au niveau de son langage, de sa forme et de sa fonction tout en le replaçant dans le contexte politique de sa création (la fondation de la Confédération des Cinq Nations iroquoises). Nous décrivons son utilisation dans la signature de traités de paix entre français et Iroquois tout en dégageant, dans son évolution, les mécanismes ayant permis l’établissement d’un certain équilibre relationnel.

Au terme de cette étude, nous concluons que nous sommes incontestablement dans un univers autochtone. Si les Français ont été des acteurs importants dans l'histoire de la Nouvelle-France, ils étaient loin d'en être l'élément déterminant. Pour s'assurer du soutien de leurs alliés et négocier une paix avec les Iroquois, les Français ont dû adopter un protocole diplomatique autochtone reposant sur un rituel de condoléances et de résurrection des chefs. Ce cérémoniel deviendra pour les administrateurs de la Nouvelle-France le protocole suivi dans toutes les rencontres avec les Amérindiens, quelles soient de nature économique, politique ou sociale.

## INTRODUCTION

En général, l'histoire de la Nouvelle-France, et du Nouveau Monde, a été vue comme une victoire du "Civilisé" sur le "Sauvage", comme une assimilation relativement pacifique des nations autochtones suivie de leur disparition progressive. S'il est vrai que certains groupes amérindiens ont disparu, d'autres ont été intégrés à des nations voisines ou ennemies et d'autres encore ont persisté et existent toujours aujourd'hui. Ainsi, peut-on vraiment parler d'un simple processus d'assimilation?

La notion d'assimilation dénote l'existence d'un individu ou d'un groupe dominant qui impose, soit pacifiquement soit par force, des idées et des comportements. Lorsque la France arrive sur le territoire nord américain, ses idées sur sa supériorité lui semblent claires. Il n'existe pour elle qu'une culture digne de ce nom: la culture européenne et donc chrétienne. Les autres cultures étaient vues comme "moins humaines". Inversement, les Autochtones se considéraient eux-mêmes comparables sinon supérieurs aux Français. En effet, la France est loin d'être dominante sur le territoire américain. La colonie est démographiquement inférieure aux nations autochtones, économiquement dépendante de la traite des fourrures et donc des Amérindiens, militairement dépendante du soutien des nations alliées contre les Anglais et les Iroquois.

A travers cet univers d'incompatibilités et d'incompréhensions mutuelles, et face aux nouvelles exigences coloniales, quels ont été les mécanismes développés par les Français et les Autochtones pour établir entre eux une relation fonctionnelle et

pragmatique? Ont-ils su atteindre un équilibre relationnel, ce que Richard White appelle le “middle ground”<sup>1</sup>, et si oui, quel en a été la forme?

Afin d'étudier ces questions, le présent mémoire de maîtrise porte sur un niveau relationnel, le protocole diplomatique amérindien employé lors de la “signature” de traités de paix entre Français et Iroquois aux XVII<sup>ème</sup> et début XVIII<sup>ème</sup> siècles (1641-1701). Ces traités étaient à la fois conditionnés par des rivalités inter coloniales (entre Français et Anglais) et des conflits internationaux (entre peuples autochtones). Si les Européens manipulaient ces conflits afin de satisfaire leurs intérêts politiques et économiques, les Amérindiens puisaient dans cette rivalité entre colonies un moyen de gérer au mieux leurs besoins et aspirations. Notre choix de concentrer cette étude sur les Iroquois n'implique pas qu'ils étaient les seuls à employer ce protocole, bien au contraire. Le rituel semble avoir été connu par toutes les nations du nord-est américain. Par contre, les descriptions historiques sont généralement plus détaillées pour les Iroquois.

La politique coloniale de la France sous l'Ancien Régime cache, derrière une façade monarchique et absolutiste, un vaste domaine d'ambiguïtés en Nouvelle-France. L'utilisation par les Européens d'un rituel diplomatique amérindien lors des négociations de paix et d'alliance représente bien cette attitude paradoxale.

- Nous chercherons, dans un premier temps, à dégager les principes philosophiques et politiques à la base de la politique française vis à vis des Amérindiens et leurs confrontations à la réalité coloniale. Nous aborderons successivement deux thèmes: la souveraineté française et les droits autochtones (droits territoriaux et gouvernementaux). Si le roi de France considère les Autochtones comme sujets

---

<sup>1</sup> White, *The Middle Ground*, 1991.

français, il leur reconnaît en contre partie, leur indépendance et cherche à entretenir avec eux des alliances. C'est ce domaine politique que l'on étudiera, à travers son langage, son rituel et son application.

- Les différentes descriptions de rencontres diplomatiques entre les Français et les Iroquois dévoilent une rhétorique hautement métaphorique. Pour en comprendre les diverses composantes nous devons puiser dans sa source, c'est à dire dans le social et le symbolique. Ainsi, dans un deuxième temps nous examinerons cinq éléments à la base du langage diplomatique iroquois: le système de parenté et son caractère politique par extension au clan, à la nation et à la Ligue, le don et la réciprocité, le rôle du chef et de la parole et les lois qui régissent les relations entre nations telles qu'établies lors de la fondation de la Ligue Iroquoise.
- Nous étudierons dans un troisième temps un rituel autochtone qui résume à lui seul ces grandes lois de la Ligue Iroquoise et qui explique la symbolique du langage diplomatique, le rituel des condoléances et de résurrection des chefs. Le but de ce que l'on appelle "guerre de deuil" était de venger la mort d'un des siens en le remplaçant par un captif qui était alors soit torturé en l'honneur du défunt, soit adopté par la famille en deuil, sorte de résurrection physique du mort. Parallèlement, le rituel des condoléances cherche, au-delà de la guerre, à satisfaire les mêmes besoins psychologiques et sociaux que ceux atteints par la guerre mais à travers un cérémoniel. En ressuscitant le mort par la transmission de son nom dans le monde des vivants; le sentiment de vengeance (instigateur de la guerre) était effacé et le retour de la paix assuré. Le protocole des condoléances était en somme un langage de paix et les Français n'ont eu d'autre choix que d'apprendre ce protocole afin de contracter des alliances avec les nations autochtones.

- Ainsi, dans un quatrième temps, nous étudierons ce discours pacificateur à travers les différents traités de paix négociés entre les Français et les Iroquois entre 1641 et 1701, et nous y reconnâtrons le rituel des condoléances. Les Autochtones ont su imposer aux Européens un processus et un langage diplomatique extrêmement ritualisés et, si les Européens n'en comprenaient pas tous les éléments, ils en saisissaient l'importance pour contracter des alliances. Les Européens ont su se réadapter à une civilisation de l'oral et aligner leur diplomatie sur l'éloquence indienne en associant parole et présent.
- Notre cinquième objectif sera d'étudier l'évolution du protocole diplomatique à travers notre période et en fonction des diverses stratégies adoptées par les deux partis. Nous pourrons ainsi répondre partiellement à notre interrogation de départ. À travers les exemples tirés de l'étude des protocoles, comment Français et Autochtones se sont-ils ajustés? Que peut-on dégager des concordances, incompréhensions et assimilations mutuelles ayant fondamentalement permis l'établissement d'un certain équilibre?

Les objectifs de ce travail se sont étayés sur plusieurs sources. Les manuscrits ou imprimés de la correspondance officielle coloniale, les ordonnances des autorités coloniales, les histoires, les mémoires, les récits de voyage et les relations des missionnaires jésuites constituent le corpus documentaire de base. Des ouvrages historiques et des études anthropologiques complètent notre documentation.

## CHAPITRE I

### LA SOUVERAINETÉ FRANÇAISE ET LES DROITS AUTOCHTONES

En 1453, Mohamet II s'empare de Constantinople, les Turcs deviennent les maîtres de la voie d'Orient par la Mer Noire, soumettant les transactions dans les ports et la sécurité de la navigation à leurs coutumes d'arbitraire et d'exaction. La poursuite de leur expansion sur les côtes d'Asie et d'Afrique étend cette emprise sur presque tout le commerce de la Méditerranée.

Les nations chrétiennes face à cette entrave désirent trouver une voie qui les conduirait librement aux Indes, terres aux richesses fabuleuses. Ainsi, la préoccupation dominante des groupements commerçants de la fin du siècle fut de la découvrir par l'Atlantique. Pourtant, la découverte de l'Amérique en 1492 soulèvera un obstacle politique. S'appuyant sur la science officielle de l'époque qui n'admettait pas encore que la terre soit ronde, le pape Alexandre VI décide par bulle que toutes les terres à l'est du méridien passant par l'extrémité occidentale des Açores seraient réservées au Portugal, et toutes celles à l'ouest à l'Espagne. Ainsi, à la fin du XVIème, nul autre État que l'Espagne et le Portugal ne possédait de colonies.

Pourtant, la France ne restera pas totalement écartée de ce mouvement de découvertes. Sous le règne de François I, elle sera présente en Amérique, soit en conséquence directe d'actes royaux, soit à la suite d'encouragements donnés à des tentatives privées; entre 1520 et 1540 plusieurs navires français sont envoyés vers l'Amérique: Jean Ango lancera ses "découvreur" tandis que les commerçants de Lyon

chargeront Verazzano de reconnaître les côtes de l'Amérique du Nord. La grande consommation de poissons, en raison de la fréquence des jours maigres imposés par l'Église et effectivement pratiqués par les populations (150 jours d'abstinence par année), poussait les pêcheurs des côtes de la Manche et de l'Atlantique à étendre leurs champs de pêche et à fréquenter de plus en plus des eaux américaines. C'est probablement à la volonté d'étendre cette exploitation, autant qu'à la recherche du "passage au Cathay" (cette Chine qui regorgeait d'épices, de pierres précieuses et d'or), qu'est due la première expédition de Jacques Cartier. Les termes du mandat de ce dernier en 1535 sont d'aller "de ce royaume ès Terre Neusves pour découvrir certaines yles et pays où l'on dit qu'il se doibt trouver grant quantité d'or et d'autres riches choses"<sup>2</sup>. La motivation des voyages de Jacques Cartier semble avoir été la découverte plus que la conquête territoriale. Si la commission du troisième voyage de Cartier plaçait l'entreprise sous le signe de la colonisation et de l'évangélisation, la réalité en est toute autre puisque l'expédition ne comportait pas d'hommes d'Église. Le document cachait une fonction diplomatique à l'égard de l'Espagne et fort probablement à l'égard du pape en s'assurant par ce biais de son soutien.

Le Traité de Tolède signé entre la France et l'Espagne procurait à ces deux rivaux une trêve devenue indispensable au rétablissement des finances éprouvées par des années de guerre. Pourtant, si François I professait son désir de respecter les colonies de son beau-frère, il réclamait en contre partie la liberté des mers et ne reconnaissait la possession des terres qu'en vertu d'une occupation permanente des lieux: "passer chemin et découvrir de l'œil ne constitue pas prise de possession"<sup>3</sup>. Le Portugal, craignant les représailles de François I ne veut pas intervenir dans ce débat. Le pape Paul III Farnèse,

---

<sup>2</sup> Biggar, 1930: 42

<sup>3</sup> *ibid.*: 169-171

quant à lui, n'est pas disposé à garantir à Madrid l'application des privilèges octroyés près d'un demi siècle plus tôt par Alexandre VI, le "pape espagnol". Depuis le sac de Rome il ne déplaisait pas à la papauté de trouver dans le "très Chrétien roi de France" un contrepoids à l'hégémonie espagnole en Europe.<sup>4</sup> Il suffira à François I de faire profession de ses intentions missionnaires pour s'assurer le soutien de Rome.

Si le Roi voyait les premières tentatives de colonisation en Nouvelle-France comme des échecs ( on n'avait pas découvert la route vers l'Asie, l'or et les diamants ramenés se révélèrent être du pyrite et du quartz, l'occupation du territoire s'avera presque impossible), elles ont permis malgré tout à la France d'occuper le continent américain et elles représentent un moment clé dans l'établissement des contacts entre Français et Autochtones. A partir de 1550, la fourrure s'ajoute aux cargaisons de poissons et dans le dernier quart du XVIème siècle, ce commerce commencera à être pratiqué indépendamment de la pêche. Les profits qui découleront de leur vente obligeront les autorités à repenser l'exploitation et la colonisation de la Nouvelle-France, plus fondamentalement à redéfinir leurs modes de relation avec les nations autochtones. A partir de cette période, "l'existence de la Nouvelle-France se justifie par un objectif d'évangélisation et de développement des échanges commerciaux"<sup>5</sup>.

Bien que les Français étaient persuadés de la nature humaine des "Savages" du Nouveau Monde, l'immensité des différences culturelles entre la société européenne et la société autochtone était source d'un grand dilemne; les principes à la base de l'organisation sociale des Autochtones était tellement étranges que les Européens ne pouvaient croire en une véritable institution sociale et politique. Convaincus de leur supériorité politique et religieuse, les Français supposaient que les Autochtones à qui on

---

<sup>4</sup> Cartier, 1986 : 24

<sup>5</sup> Morin, 1997: 83

apportait "la lumière de la foi" reconnaîtraient rapidement que les structures sociales françaises, fondées sur la "vraie religion" et la "vraie raison", valaient mieux que les leurs, et que dès lors il serait facile de les convertir et de les franciser (civiliser)<sup>6</sup>.

Par la bulle "Sic Dilexit" du 9 juin 1537 le pape Paul III reconnaissait certains droits autochtones. D'après cette bulle pontificale "les indiens ne devaient pas être traités comme de simples brutes stupides créées pour notre service, mais comme de véritables hommes capables de comprendre la foi catholique". La bulle ajoutait que "les dits indiens, et tout autre peuple pouvant être découvert ultérieurement par des Chrétiens, ne devaient en aucun cas être privés de leur liberté ou de la possession de leur propriété"<sup>7</sup>. Les possessions dont parle le pape ne comprennent toutefois pas les possessions territoriales. Ainsi donc, en théorie, les Français n'ont jamais légalement admis que les Amérindiens possédaient des "droits souverains" sur les terres de la Nouvelle-France, ni même qu'ils détenaient un "droit absolu de possession". Selon cette optique, les Autochtones n'avaient ni "droits territoriaux"<sup>8</sup>, ni droits souverains de gouvernement, ni religion. La pratique ne semble pas avoir été aussi tranchée sur ces points. Comme nous le verrons, "les droits territoriaux et politiques des autochtones ont survécu à la présence française en Amérique"<sup>9</sup>.

De quel droit les Européens prennent-ils possession des terres ? Les théories philosophiques, juridiques et religieuses, enseignées aux nations européennes de l'époque, légitimaient la prise de possession de terres nouvellement découvertes dans le cas où elles étaient considérées comme *terra nullius*, même si elles étaient déjà

---

<sup>6</sup> Dickason, 1979: 9

<sup>7</sup> Lewis, 1959: 19

<sup>8</sup> Nous utilisons ici des termes qui puisent leur source du droit international. Or, il est évident que sous l'Ancien Régime ces termes n'ont pas de fondement réel puisque le droit international n'existe pas.

<sup>9</sup> Boivin, 1995: 137

occupées par des peuples autochtones. Le droit romain, dont Hugo Grotius s'inspire pour son traité du Droit de la Guerre et de la Paix<sup>10</sup> affirmait que "les Terres qui n'ont pas de maîtres, sont au PREMIER OCCUPANT"<sup>11</sup>. Or, l'intrusion européenne en Amérique du Nord était justifiée puisque les terres étaient peu ou pas occupées, peu défrichées et exploitées par les nations autochtones à des fins de chasse et de pêche et non d'agriculture; la culture de la terre étant vue comme une obligation imposée à l'homme par la Nature:

La culture de la terre n'est pas seulement recommandable au Gouvernement, pour son extrême utilité; c'est encore une obligation imposée à l'homme par la Nature. Ainsi...l'établissement de plusieurs Colonies dans le Continent de l'Amérique Septentrionale, pouvait, en se contenant dans les justes bornes, n'avoir rien que de très légitime. Les peuples de ces vastes contrées, les parcourroient plutôt qu'ils ne les habitoient".<sup>12</sup>

Ainsi, les terres étaient vues comme une *terra nullius* malgré la présence autochtone. "Suivant ce raisonnement, les sociétés autochtones ne constituaient pas des États dits civilisés au sens envisagé par les Européens ce qui servait à qualifier le territoire de *terra nullius* et, partant, en justifiait la prise de possession"<sup>13</sup>.

Si le roi de France se considérait comme "propriétaire" d'une partie du territoire Nord Américain, la situation précaire de sa colonie lui dictait, en contrepartie, une attitude conciliante par rapport aux Autochtones. En 1665, le roi donne des instructions précises au gouverneur Courcelles à ce sujet:

---

<sup>10</sup> Grotius, *Le Droit de la Guerre et de la Paix.*, 1724.

<sup>11</sup> *ibid.*, tome 1 : 222

<sup>12</sup> Vattel, 1916, vol. 1: 78-79

<sup>13</sup> Boivin, 1995 : 144

Sa Majesté entrestient à cet effet, sous la direction de Mgr de Pétrée, son intention ... que les officiers, soldats et tous ses autres sujets traitent les Indiens avec douceur, justice et équité, sans leur faire jamais aucun tort ni violence; [qu'on usurpe point les terres sur lesquelles ils sont habituez sous prétexte qu'elles sont meilleures ou plus convenables aux François].<sup>14</sup>

Colonie d'exploitation au départ, sa prospérité reposait principalement sur le commerce des fourrures avec les nations autochtones. Pour en conserver le monopole, contre les prétentions anglaises, les Français devaient confiner les Anglais à la côte Atlantique tout en contrôlant l'hinterland. Colonie rivale des Anglais mais faible démographiquement, la force de la colonie française dépendait de ses alliances avec les nations de l'intérieur et de leurs raids contre les Anglo-américains. La France avait besoin de l'aide amérindienne tant au niveau commercial que militaire. Ainsi, en 1603, lorsque Champlain fait "tabagie" avec les Montagnais et Algonquins et accepte de fumer le pétun [tabac] , selon leur coutume, il conclut une alliance militaire avec les Autochtones de la vallée du Saint Laurent. Si cette alliance lui permet d'établir sa colonie à Québec, elle exige des Français, en contrepartie, une participation aux guerres autochtones ("*guerre de sang*") contre les Iroquois et le respect des règles et coutumes de l'alliance amérindienne. Il ne pouvait en être autrement, la survie de la colonie en dépendait. A ce sujet Champigny écrit "...les Sauvages nos amis deviendront nos ennemis, d'où il s'ensuivra la perte infaillible de la colonie, qui ne pourroit jamais se soutenir sans eux, et bien moins encore s'ils estoient contre nous <sup>15</sup>".

Inversement, si les alliés des Français gagnaient ainsi un partenaire commercial, l'accès aux marchandises européennes et un allié militaire contre leurs ennemis, ils se

---

<sup>14</sup> "Instructions pour le sieur de Courcelles au sujet des Indiens", 1665, dans *Collection de manuscrits*, vol. I: 165

<sup>15</sup> ANF, Col. C11A, vol. 17, "Champigny au Ministre de la Marine", 20 Octobre 1699: 64

voyaient mêlés à un conflit de grande envergure entre les deux puissances coloniales. Les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles seront pour les Français, les Britanniques, les Iroquois et les alliés des uns et des autres une période extrêmement rude où guerres, trêves, ambassades, maladies, meurtres, conspirations et trahisons se succéderont inlassablement.

Ainsi, vraisemblablement, la France n'a jamais cherché à déposséder leurs alliés autochtones de leurs terres. Les traités de paix et d'alliance qu'elle a signés avec les nations amérindiennes, au contraire des Anglais, n'ont jamais dévoilé une politique de cession de terres ou d'achat de terres. Cette idée de "droits territoriaux" n'apparaît pas comme un phénomène entre Européens et Autochtones; dans les faits ce débat ne sera soulevé que face à la présence anglaise. De plus, si entre le XV<sup>è</sup> et XVII<sup>è</sup> siècles les explorateurs effectuent des prises de possessions au nom de leur souverain, ils se gardent bien d'expliquer la signification aux autochtones. Les puissances coloniales justifiaient la prise de possession des terres en s'appuyant sur deux principes, le "droit de conquête" pour les Anglais et le "droit de découverte" pour les Français. Selon Denys Delâge :

en apposant les armoiries de leur monarchie un peu partout sur le continent, les Français cherchaient à légitimer leur empire aux yeux de leurs rivaux européens, mais pour les Amérindiens, cela n'impliquait aucune forme de cession de territoire et ne conférait aucun droit aux Français<sup>16</sup>

Parallèlement, toute la question du statut des Amérindiens dans la colonie pose problème. Etaient-ils ou non sujets de la France? Toute la question de la politique indienne de la France se résume à cette interrogation; elle restera très ambiguë. Le roi de France, souverain d'une société patriarcale, apparaissait comme le "Père " par

---

<sup>16</sup> Delâge, 1989: 13

excellence et ses peuples étaient ses “Enfants”. En tant que tel, s’il ordonnait que ses enfants autochtones soient traités avec douceur, il exigeait d’eux en revanche obéissance et fidélité. Dans l’esprit des XVIIème et XVIIIème siècles, un père pouvait dicter à sa guise la destinée de ses enfants, ce qui, en Nouvelle-France, se traduisait par la sédentarisation, la christianisation et la francisation des nations alliées autochtones. Le roi ordonnera même que:

Les sauvages qui seront amenés à la foi et en feront profession seront censés et réputés naturels français, et comme tels, pourront venir habiter en France, quand bon leur semblera, et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs, tous aussi que les vrais régnicoles et originaires français, sans être tenu de prendre aucune lettre de déclaration ni de naturalité<sup>17</sup>.

Pourtant, cette intention royale se heurte à la réalité coloniale; c’est-à-dire à la précarité politique et militaire de la Nouvelle-France. La France traite avec des alliés qui se considèrent eux-mêmes comparables sinon supérieurs aux Français – “frère ou cousin du roi, de même égalité, comme les deux doigts démonstratifs des mains qu’il nous montrait joints ensemble, en nous faisant cette ridicule et inepte comparaison<sup>18</sup>”. La France devra reconnaître que ses alliés autochtones constituaient des nations indépendantes ayant leur propre organisation sociale et politique. “Sans toutefois considérer ces nations comme des États au sens du droit international, ils transigeaient néanmoins avec les autochtones de ‘nation à nation’<sup>19</sup>”. Cette indépendance des Autochtones n’est pas incompatible à l’idée de souveraineté du monarque. La France du XVIIè siècle était elle-même morcelée en pays qui suivaient leurs propres règles,

---

<sup>17</sup> "Nouvelle-France. Lois, statuts, etc", *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du conseil d'état du roi concernant le Canada*, Québec, 1854-1856, vol.1: 10

<sup>18</sup> Sagard, 1990 : 230

<sup>19</sup> Boivin, 1995 : 158-159

principalement en droit privé, mais aussi en droit pénal ou public.<sup>20</sup> A cette indépendance reconnue des Autochtones s'ajoute une réalité française, une colonie dépendante de ces derniers. De cet enjeu naîtra la seule solution possible, leur accorder un statut particulier par rapport aux sujets français d'origine; sujets sans être sujets, obéissants sans être soumis. Ce statut engendrera tout un domaine d'ambiguïté et d'ajustement, une fraction de ce que Richard White appelle le "*middle ground*".

Le protocole diplomatique utilisé lors de la signature de traités de paix et d'alliance entre les Français et les Autochtones représente le mieux ce "*middle ground*". Comme nous le verrons, les Européens étaient assez hésitants à conclure des traités avec les "Sauvages". D'un côté, cette volonté de dominance était amoindrie par la réalité du nombre de colons en Nouvelle-France, impliquant nécessairement la négociation plutôt que le décret. D'un autre côté, ces négociations s'opposaient à l'idée que se faisaient les Européens de leur souveraineté sur les nations autochtones. En principe, un roi ne négocie jamais avec ses sujets. En pratique, les circonstances exigeront du roi beaucoup de tolérance et de tempérance quant à ses principes absolutistes.

Il ne fait aucun doute que les Français ne pouvaient se dispenser d'user de beaucoup de diplomatie pendant les premiers temps de la colonie afin de contracter des alliances avec le plus de nations autochtones possibles; la survie de la colonie en dépendait. Samuel de Champlain, qui était convaincu de la nécessité de soumettre les Montagnais aux lois françaises et à son autorité réalisera rapidement le danger d'une telle autorité. En 1629, il veut nommer lui-même un chef autochtone; les Montagnais vont rompre l'alliance et venir en aide à la famille Kirk. Québec sera prise.

---

<sup>20</sup> Morin, 1997 : 75

Le succès de leur entreprise coloniale reposera, jusqu'à une certaine mesure, sur leur adaptabilité et sur leur capacité de maîtriser un protocole diplomatique mené sous une forme prescrite par un rituel iroquois: le rituel des condoléances. Rédiger un traité à la manière des Européens n'aurait eu aucune signification pour ces nations autochtones qui accueillaient les Européens sur leur territoire national.

## CHAPITRE II

### ORGANISATION DE LA LIGUE DES CINQ NATIONS

#### **1. Organisation sociale: le système de parenté**

La lecture des différents ouvrages traitant des rencontres diplomatiques entre Français et Autochtones dévoile, à première vue, l'utilisation d'un langage hautement métaphorique puisant ses éléments de fondements sociaux et politiques que nous allons examiner brièvement. A la base nous y retrouvons une terminologie parentale reliant les différents partenaires. La famille nucléaire iroquoise est l'unité sociale à partir de laquelle se définit l'ensemble de la structure sociale et politique, par l'entremise des degrés de relation entre ses membres<sup>21</sup>.

La famille nucléaire appartient à un lignage matrilineaire, sorte de famille étendue composées de tous les descendants mâles et femelles d'une femme (ainsi que les individus adoptés à l'intérieur de celle-ci). Le rôle du père est plutôt en tant que pourvoyeur et protecteur de sa famille. L'appartenance se perpétue de mère en fille, et constitue la base à partir de laquelle les règles de filiation et d'héritage des biens et titres sont élaborées<sup>22</sup>.

Les autorités coloniales ne saisissaient pas très bien le sens de ces termes. Les gouverneurs français exigeaient de se faire appeler "Père", désignant par le terme

---

<sup>21</sup> Fenton, 1978: 309-314

<sup>22</sup> Noon, 1964: 28-29

"Enfants" leurs alliés amérindiens. Or, lorsque les Iroquois et les alliés français appelaient le gouverneur de la Nouvelle-France "Père", ils ne faisaient en aucun cas acte de sujétion; tout au contraire il faisaient appel à la générosité et à la protection du Roi Soleil dans son rôle autochtone de père. Inversement, les Hurons traitaient le gouverneur français de "frère" et les missionnaires de "neveux". Si dans la conception française, l'appellation "Père" établissait une relation d'autorité entre le gouverneur et les Autochtones, il en allait autrement pour les Autochtones.. Si les Anglais avaient compris que l'appellation de frère dénotait une relation égalitaire, ils ne faisaient pas de différence entre "grand-frère" et "petit-frère". Parallèlement, l'emploi du terme "cousin" restait ambigu puisque les gouverneurs ne faisaient pas de distinction entre cousin maternel et cousin paternel.<sup>23</sup>

## **2. Organisation politique**

L'organisation politique des Iroquois n'est qu'une extension, à un niveau plus large, de cette structure sociale. Il faut retenir ce concept pour bien comprendre la vision autochtone des traités et des alliances car les Amérindiens intégraient les gouvernements coloniaux dans ce réseau de parenté symbolique.

L'unité politique de base est le clans. Formés d'un ou de plusieurs lignages matrilineaires, tous les membres d'un même clan, qu'ils appartiennent à des tribus

---

<sup>23</sup> Lewis H. Morgan, "Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family", *Smithsonian Contributions to knowledge*, 17, Washington; Edward B. Tylor, "On a Method of Investigating the Development of Institutions: Applied to Laws of Marriage and Descent", *Journal of the Anthropological Institute*, 18: 245-269

différentes ou non, se disent frères et soeurs puisqu'ils croient descendre d'un même clan originel .

Les clans d'un village ou d'une nation sont eux-mêmes regroupés en “moitiés”, leurs fonctions étant principalement de type cérémoniel. La nation mohawk, par exemple, est divisée en trois clans: la Tortue, le Loup et l'Ours. Les clans de la Tortue et du Loup composent une moitié et s'adressent entre eux en terme de "frère"; le clan de l'Ours forme la deuxième moitié, les membres étant "cousins" de la moitié opposée. En conseil, cet arrangement est tripartite, c'est-à-dire qu'un des clans agit comme juge ou gardien du feu (arbitre). Similairement, au niveau de la Ligue l'ensemble des cinq nations iroquoises est divisé en moitiés, les Mohawk-Onondaga-Seneca aussi appelés "Grands-Frères" et les Oneida-Cayuga appelés "Petits-Frères"<sup>24</sup>. Plus on se déplace dans l'échelle sociale depuis le lignage jusqu'à la Ligue, plus la terminologie de parenté devenait arbitraire et plus le comportement attendu devenait symbolique. Même un parent symbolique se devait de répondre à un appel; une parole appelait une parole, un cadeau un autre cadeau. C'est la règle de la réciprocité. “En l'absence d'État et de pouvoir coercitif au dessus des individus, c'est la règle du don qui assure l'ordre et la paix sociale”<sup>25</sup>

### **3. Le présent**

Le don et la réciprocité sont deux actions à la base de la structure sociale des Autochtones et, par extension, le fondement même des relations sociales entre personnes. C'est par l'échange mutuel de biens et de personnes (les Français utilisaient

---

<sup>24</sup> Tooker, 1978: 418-441

<sup>25</sup> Delâge, 1991d: 74

le terme "d'otages") que l'on parvient à cimenter des liens de confiance et de réciprocité entre partenaires. Au-delà du social, cette logique autochtone s'étend aux relations économiques et politiques. Toute négociation, qu'elle soit échange commercial ou conférence diplomatique, doit être accompagnée d'un échange de présents et de paroles associés symboliquement.

Les presens parmy les peuples sont toutes les affaires du pais: ils essuient les larmes, ils appaisent la colère, ils ouvrent la porte dans les pays étrangers,ils délivrent les prisonniers, ils resuscitent les morts, on ne parle quasi & on ne répond que par des presens: c'est pour cela que dans les harangues, le present passe pour une parole.<sup>26</sup>

Que les colonisateurs aient développé un tel "esprit du don" est attesté par l'importance des présents faits à leurs alliés amérindiens (en 1730 cette dépense s'élevait à plus de 24,000 livres<sup>27</sup>). Que les Français se soient adaptés et aient appris le "langage des présents" est confirmé par le langage hautement figuratif utilisé lors des négociations de paix. Pour le pouvoir colonial il s'agissait à la fois d'une obligation en tant que "père des nations" et d'une nécessité en tant qu'allié, car il se rendait bien compte de la fragilité de sa situation. L'alliance amérindienne était indispensable et le présent constituait un moyen de l'entretenir.

En somme, ce principe de "réciprocité", d'origine amérindienne, s'inscrivait très bien dans la politique expansionniste impériale en Amérique en procurant aux puissances coloniales un outil sur lequel jouer pour s'assurer de la fidélité de leurs alliés. Dans une correspondance écrite en 1692 au Ministre de la Marine et parlant de la guerre

---

<sup>26</sup> R.J., vol.22: 290

<sup>27</sup> ANF, col. C11A, vol.52: 33-37, "Beauharnois et Hocquart. Envoi des états détaillés des présents faits aux sauvages qui s'élèvent à 24,662 livres, 15 octobre 1730"

menée par ses alliés contre les Iroquois, Frontenac écrira: "Tous ces mouvements ne sont que l'effet des présents qu'on leur a faits, car vous ne sauriez croire, Monseigneur, quelle impression ils font sur leur esprit"<sup>28</sup>

En théorie, ils pouvaient revêtir une infinité de formes: des peaux de castors, d'élans, d'originaux, du tabac, des haches, des vêtements, des fusils, de la poudre, des couvertures, etc. Mais très rapidement, et pour les Iroquois plus particulièrement, le "Wampum" va prendre une place fondamentale dans toutes les affaires du pays. Wampum est un mot emprunté de l'Algonquin oriental ("wampumpeak", "wampumpeage" ou "wampumpeag"<sup>29</sup>) pour décrire de petites perles tubulaires blanches ou violettes (noires) fabriquées à partir de coquillages marins; le Venus mercenaria. Enfilées sur des tendons de chevreuil, en diplomatie on les retrouve le plus souvent sous deux formes: en branches et en colliers.

Les branches et ceintures de porcelaine revêtaient un aspect mystique que les Européens ne saisissaient pas très bien. Elles étaient plus que "parole"; elles pouvaient guérir les blessures spirituelles lors d'un deuil, elles étaient témoins de la sincérité des orateurs, elles étaient l'autorité dans les conseils, elles étaient parole et foi d'une Nation. Finalement, elles étaient la preuve, la mémoire et la "signature" symbolique et réelle d'une négociation entre nations. "C'est leur écriture pour traiter de la Paix, pour faire des Ambassades, pour déclarer leurs pensées, pour apaiser les Procez, pour faire quelque entreprise, pour juger, condamner ou absoudre..."<sup>30</sup>. Le présent est parole, et le chef amérindien en est son représentant.

---

<sup>28</sup> ANF, col. C11A, vol.12: 24, "Frontenac au Ministre de la Marine, Québec, 15 septembre 1692".

<sup>29</sup> Hewitt, 1910: 904

<sup>30</sup> Charlevoix, 1744: 333

#### **4. “Le chef amérindien” parmi les Iroquois (ou Algonquins de l’Est)**

Le "chef amérindien" est à la fois l'orateur qui parle pour les siens, l'animateur des conseils et des fêtes qui rythment les principales activités sociales, le réparateur des crimes, le conciliateur entre les différents clans ou entre les différentes tribus, le négociateur de la paix, l'organisateur de la traite de fourrures et le redistributeur des richesses qui passent par ses mains<sup>31</sup>. Il est le gardien des traditions ancestrales et n'existe que pour elles et par elles. Pourtant, son peuple ne lui reconnaît aucun pouvoir coercitif, il détient son pouvoir de sa parole et de sa force verbale de persuasion. Par sa parole, il ne peut qu'influencer la pensée des autres, réunir leurs esprits; parler c'est convaincre et c'est de là que découle son pouvoir.

Pourtant, le chef ne parle jamais pour lui même, il représente sa nation. Il a l'obligation de parler pour les autres. A l'extrême, la parole ne lui appartient pas, elle appartient à la collectivité, comme les présents qui l'accompagnent. Les présents agissent ainsi comme témoins de la véracité de ses propos; il est la voix de sa nation.

Le rapport entre le chef et sa société ne peut se comprendre qu'en terme de réciprocité; en échange de ses services en tant que gardien de l'ordre social, ses "enfants" lui rendaient hommage et respect. Le pouvoir du chef, malgré les apparences, est réel et effectif. Il réside dans sa parole, sa ruse et sa générosité. A la limite, le chef jouit de prestige mais non pas de pouvoir; son pouvoir est dans son prestige. “Ces Capitaines icy ne gouvernement pas leur suiets par voye d'empire, & de puissance absolue; ils n'ont point

---

<sup>31</sup> Therrien, 1986: 11

de force en main pour les ranger à leur deuoir. Leur gouvernement n'est que ciuil, ils représentent seulement ce qu'il est question de faire pour le bien du village".<sup>32</sup>

La réalisation par les Européens que l'autorité d'un chef ne réside que dans son prestige et son statut moral a exigé des Français une diplomatie bien complexe, car ils n'avaient plus aucun moyen sûr de contrôler leurs alliés autochtones. Cette imprévisibilité de leurs alliés était désarmante. Ils ne pouvaient pas défendre à leurs alliés de commercer avec les Anglais, ou de traiter de paix avec les Iroquois, pas plus que de leur commander de leur déclarer la guerre. Il n'était plus question d'obéissance due mais plutôt de persuasion due au prestige et aux avantages de la collaboration réciproque. Ainsi, les gouverneurs de la Nouvelle-France devaient se fier sur le pouvoir de persuasion de leurs agents, c'est-à-dire le plus souvent, les missionnaires et les commandants des forts.

Agent de la paix et de l'ordre social, le chef ne devait ou ne pouvait pas mourir. C'est cette fonction de maintien de la paix qui inspirera la création de la Confédération iroquoise et de ses lois.

## **5. Kayanerenhkowa ou la grande paix**

La grande saga amérindienne de Deganawidah relate l'origine à la fois mythique et historique de la Confédération Iroquoise. À l'époque de sa formation, la Ligue occupait géographiquement un territoire allant d'est en ouest depuis la rivière Mohawk jusqu'au lac Seneca (dans l'état de New York) et où se succédaient dans l'ordre Mohawks, Oneidas, Onondagas, Cayugas et Senecas. Symboliquement leur territoire

---

<sup>32</sup> Brebeuf, 1957: 147

commun pouvait se comparer à une vaste Maison Longue s'étendant par additions aux extrémités, de la même manière que l'on agrandissait les maisons-longues traditionnelles. Elle était munie d'une porte à chaque extrémité; les Senecas gardaient celle de l'ouest tandis que les Mohawks protégeaient celle de l'est. Au centre, les Onondagas veillaient sur la flamme du conseil et des wampums. C'est ainsi que les fondateurs de la confédération représentaient leur structure politique; une extension de la structure sociale de la maison étendue<sup>33</sup>. Bien que le langage hautement symbolique de cette saga la rapproche de la légende, elle est en grande partie une projection de la structure politique existante.

D'après la tradition, il existait à Onondaga deux chefs fort estimés: *Atotarho* ("qui est emmêlé"), que la légende transforme en un personnage hideux digne de "Meduse"<sup>34</sup> et *Hiawatha* ("celui qui cherche le wampum"), reconnu pour sa sagesse et générosité. Selon le mythe, la situation à l'intérieur du pays était si déplorable par suite des guerres amenant misère et désordre, que Hiawatha, cherchant à soulager son peuple, élaborait l'idée d'une vaste Confédération de Paix reposant sur trois principes: la vertu, le pouvoir et la paix (les trois règles de la Grande Paix). Malgré l'opposition initiale d'Atotarho il finira par soutenir Degananwidah qui mettra fin aux guerres entre villages en recrutant des chefs locaux (les 50 sachems), en définissant leurs liens en terme de parenté et en structurant les communautés en triades et en "moities". Le but de Hiawatha était d'instituer une véritable constitution orale dont les représentants étaient chargés de promulguer des lois. Le nombre des délégués variait suivant les tribus: 9 Cayugas, 9

---

<sup>33</sup> Hale, 1972: 75

<sup>34</sup> Le mythe le décrit comme un être fantastique, hautain, ambitieux, rusé et déterminé, et un grand guerrier, mais également tyrannique, ne tolérant aucun égal. Dans la légende il est paré d'une chevelure de serpents, tel Méduse (Hale, 1972: 26)

Oneidas, 8 Senecas, 14 Onondagas, et 10 Cayugas formant le Conseil des 50 Sachems, mais en somme chaque tribu ne disposait que d'un seul vote. Avant tout scrutin, les sachems de chaque tribu se réunissaient en privé de sorte que chaque tribu s'exprimait d'une seule voix unanime - "un coeur, un esprit, une loi"<sup>35</sup>. Cette nécessité d'unanimité, portée à un autre niveau, impliquait que tous les chefs avaient droit de veto sur toute proposition amenée devant le conseil.<sup>36</sup>

Ainsi, la Confédération était une union de nations indépendantes les unes des autres dans les affaires locales mais qui avaient autorité suprême dans les affaires concernant la Confédération:

- pour déclarer la guerre ou traiter de paix
- pour envoyer ou recevoir des ambassades
- pour ratifier des traités avec des tribus étrangères
- pour pleurer les chefs décédés et ressusciter leurs noms
- pour préparer et célébrer des fêtes traditionnelles.

Comme nous l'avons dit précédemment, le fonctionnement de la Ligue des Cinq Nations Iroquoises reposait sur l'application de trois lois, les Grandes Lois de la Confédération, mais un rituel les résume à lui seul, celui des condoléances et de résurrection des chefs. Par ce rituel, les morts étaient ressuscités par la transmission de leur nom à un vivant, l'esprit de vengeance étant dissipé par ce geste, l'ordre social était restauré. Ce rituel est fondamental tant au niveau du clan, qu'à celui de la Ligue, car il représente le fondement même du retour de la paix sociale, politique et économique. Il

---

<sup>35</sup> Fenton, 1985: 13

<sup>36</sup> Tooker, 1978: 422

en est son outil, son discours, son rituel et était la manière généralement acceptée pour signer une alliance.

### CHAPITRE III

#### LE RITUEL DES CONDOLÉANCES TEL QUE VÉCU PAR LES DEUX CULTURES

A la base du protocole des traités et de ce que l'on appelle "diplomatie de forêt", on retrouve un rituel autochtone cherchant à renouveler les formes politiques et restaurer la société. Ce rituel a été brièvement mentionné dans le chapitre précédent; c'est celui des condoléances et de la résurrection des chefs ("*Condolence Council*"). Cette cérémonie pour pleurer et ressusciter les chefs (bien que non réservée aux chefs) n'est pas propre aux Iroquois; les relations des Jésuites décrivent cette coutume chez les Hurons mais également chez plusieurs nations de langue algonquine. A titre d'exemples, en 1642, les Hurons ressuscitent le nom d'Atironta (qui était le premier Huron à venir à Québec) en la personne de Aeoptahon.<sup>37</sup> En 1669, ce sont les Montagnais qui font revivre Charles Tekouerimat en la personne du chef de guerre Negaskaouat<sup>38</sup>.

La mort, qu'elle soit naturelle ou non, est source d'un grand désordre dans la famille, dans le village. Dans la société autochtone où tout est inter-relié, un tel drame se répercute sur la vie sociale de toute la communauté.

Ces peuples croient que la tristesse & la colère, & toutes les passions violentes, chassent l'ame raisonnable du corps, n'y ayant que l'ame sensitive que nous avons commune avec les bestes, qui y reste durant ce temps là. C'est

---

<sup>37</sup> R.J., vol. 23:

<sup>38</sup> R.J., vol. 52: 222-224

pourquoi en ces rencontres ils font d'ordinaire un présent pour remettre l'âme raisonnable dans le siège de la raison<sup>39</sup>.

Ce qui est vrai au niveau de la communauté, l'est d'autant plus au niveau de la Ligue où la mort d'un chef crée un déséquilibre dangereux au niveau international. Un tel désordre ne pouvait être évité que par la résurrection systématique des chefs fédéraux. La Grande Loi de la Ligue en justifiait la nécessité et en établissait le cérémoniel.

*Whenever a tree falls another shall be raised in its place; the clearminded shall take up the path through the forest to the clearing where the minds of the mourning chiefs and relatives of the deceased lie next to the cool ashes; they shall lift up their minds and restore the new candidate whose face the matron will show to the public.*<sup>40</sup>

Le rituel des condoléances et de résurrection est avant tout un rituel réparateur. Par un ensemble de gestes et de paroles, une moitié ou un allié devait relever l'esprit des membres de l'autre parti et ainsi restaurer l'ordre dans la société. Dans les termes de William Fenton, les "Clearminded" doivent rétablir l'esprit des "Mourners"<sup>41</sup>; cette obligation est mise en évidence tout au long de la cérémonie de condoléances.

Plus fondamentalement, et au-delà de l'idée de restaurer la société, ce cérémoniel permettait aux alliés de s'assurer que, malgré le deuil, la vengeance était dissipée et la paix était préservée entre eux; par ce conseil on cherchait à éviter la guerre en renforçant les relations entre les différentes nations y participant.

A partir des recherches de William Fenton, Elisabeth Tooker et Horatio Hale, nous pouvons dégager cinq phases importantes du rituel des condoléances et de résurrection

---

<sup>39</sup> R.J., vol.42: 50

<sup>40</sup> Fenton, 1975: 143

<sup>41</sup> Fenton, 1985: 3-36

des chefs. Le tableau I (page 31) représente le programme de condoléances établi par William Fenton<sup>42</sup> (il distingue 16 éléments du rituel) et permet de suivre de manière plus détaillée le déroulement du cérémoniel.

## **1. CÉRÉMONIES PRÉLIMINAIRES**

Lorsqu'un chef meurt, c'est à la nation du défunt d'en avertir les autres nations alliées; elle envoyait dans ce but, des messagers officiels accompagnés de branches de wampum ("*invitation wampums*") qui en informaient ces nations. Ces branches de wampum précisait également la date et le lieu du conseil des condoléances auxquels elles étaient conviées. (Le lieu du rassemblement était généralement le village principal des "Mourners"). C'est, rappelons-le, une des principales obligations entre moitiés; un manque à ce devoir était une atteinte à l'alliance.

Entre-temps, la matrone du lignage du chef décédé nommait le successeur et le faisait approuver par son clan et par sa nation; le conseil de nation ne choisit pas le chef, il l'installe dans ses fonctions. Par contre, il a le droit de refuser la sélection de la matrone s'il juge que ce successeur n'est pas qualifié pour en assumer les responsabilités.

### **A. DEYUGHNOKWARAKDA ou "à l'orée de la forêt"**

Le jour de la cérémonie, alors que les "Clearminded" approchent du lieu de rencontre, ils envoient un messager au village annoncer leur arrivée prochaine. La procession, composée de chefs, d'hommes et de femmes (venus pour porter les bagages et participer aux condoléances) ne pourra pénétrer dans le village hôte avant d'y avoir

---

<sup>42</sup> Fenton, 1971b: 23

été reçue cérémonieusement. C'est à la limite entre la forêt et le village que cet accueil a lieu et correspond aux prémices du rituel des condoléances.

Installés autour d'un feu, les uns en face des autres, les deux groupes s'échangent des paroles composées à la fois d'expressions de bienvenue, de félicitations et de condoléances. Nous y retrouvons des phrases telles que: "Tant d'obstacles ont troublé votre esprit lors de votre chemin vers nous ... Grand merci, vous êtes arrivés sain et sauf ... Grand merci, vous avez traversé la forêt en sécurité"<sup>43</sup>. L'idée d'obstacles (ou dangers) dans la forêt est omniprésente. On conçoit très bien qu'en temps de guerre, le risque d'embuscades par des ennemis était élevé et que certaines précautions devaient être prises, lors de telles rencontres. Il importait d'évaluer les intentions de l'autre afin de contrôler les entrées potentiellement dangereuses dans les villages.

### **B. “*The Rubbing Down of the Body*”**

Or, au-delà de ces dangers dans la forêt, le rituel cherche également à éviter le risque d'interférences pouvant survenir entre l'émission du message des invités et sa réception. La parole peut être dangereuse en soi, mais une mauvaise parole est catastrophique. Le chef principal de la nation hôte, par trois branches de wampum, va "essuyer les yeux" des invités afin qu'ils ne soient pas distraits du but de leur visite, "déboucher leurs oreilles" afin que leur message ne soit pas modifié et "dégager leur gorge" afin qu'ils puissent parler avec une voix claire et nette. C'est ce que le rituel appelle le frottement du corps ou "Rubbing down of the body". Ces trois mots - yeux, oreilles, gorge ("*Three Bare Words*") - représentent les trois organes de la

---

<sup>43</sup> Hale, 1972: 117-119

communication. Par cet élément du rituel, on cherchait à s'assurer que la chaîne de communication entre les partis en présence était ouverte.

## **2. PHASE UNIFICATRICE**

### **A. "*The Roll Call*" ou les 50 sachems fondateurs**

La première phase complétée, les invités reprennent leur marche vers le lieu du conseil, conduits par la nation hôte ("*lead by the arm*") tandis qu'une personne de la procession se met à chanter l'hymne national de la Ligue ("*Roll Call*"). Ce chant est un hommage aux 50 chefs fondateurs de la Grande Paix; les sachems sont nommés, selon leur nation, leur clan et le lien de parenté les unissant. Ce chant tributaire prendra fin à la porte de la Maison-Longue mais sera repris par une autre personne à l'intérieur de l'édifice. Lorsque tous les membres y auront pénétré, la pièce du conseil sera symboliquement divisée en deux par une corde à laquelle sera pendu un "rideau". Toute la suite du rituel sera ainsi ponctuée par des paroles dites soit derrière le rideau, soit le rideau tiré afin de représenter la dichotomie sociale mise en jeu; l'union contre la désunion, l'ordre versus le désordre, la vie contre la mort. Ce n'est que lorsque le rituel sera terminé et que l'ordre social sera rétabli que le rideau pourra être retiré.

Cette notion de "centre de la maison", ici démarqué par le rideau, est importante dans le cérémonieliroquois. Ce point focal, tantôt représenté par des danses, tantôt par un feu, représente le lieu où s'unissent symboliquement des groupes en opposition, lieu où leurs esprits s'associent pour ne faire plus qu'un, but ultime du rituel.

## **B. La chanson des Condoléances**

Les "Clearminded" chanteront alors l'hymne d'adieu au chef décédé ou la chanson des condoléances. En fait, chaque phrase de l'hymne (il y en a six) est vue comme un chant en lui-même, chacune étant répétée deux fois et appuyée par une branche de porcelaine. (Les Mourners répéteront ce chant vers la fin du cérémoniel). Les quatre premiers chants désignent une classe de gens - la Ligue (ou la paix), les guerriers (ou les hommes), les femmes et les enfants du défunt à qui l'on fait des compliments de condoléances. Les deux derniers chants invoquent les lois établies par les fondateurs et rappellent aux vivants la nécessité de suivre les paroles et la sagesse de ces Anciens. Chaque "salutation" doit s'accompagner d'un cri d'approbation de l'assistance "hai hai", qui selon Hewitt représente le cri de l'âme du défunt. Oublier ce cri, c'était risquer la maladie.

## **C. Récitation des lois de la Confédération**

Le dernier élément de cette phase du rituel est un rappel des lois de la confédération: le pouvoir, la paix et la bonne parole; lois établies par les 50 fondateurs de la Ligue. Mais c'est également évoquer l'histoire qui les unit en tant que Maison des Nations. Ces trois composantes du rituel, le chant des fondateurs, l'hymne des condoléances et la récitation des lois de la confédération cherchent toutes à rétablir un lien; lien historique, lien gouvernemental, lien social entre toutes les nations présentes. Elles cherchent à rattacher les Mourners au monde du vivant, à les réintégrer à la confédération.

### **3. PHASE RÉPARATRICE**

La prochaine phase du rituel est en quelque sorte le corps du cérémoniel. Le message est dit avoir le pouvoir de restaurer la vie et de relever l'esprit de ceux affligés par la tristesse. Selon Elisabeth Tooker, les paroles du message global peuvent entrer dans une de trois catégories: soit elles décrivent une douleur particulière dont souffrent les Mourners, soit une blessure affectant ceux présents, soit un mal qui a été retiré ou soigné. Lorsque le mal est "retiré", la personne ou la situation se voit restaurée à sa condition initiale. La société est alors dite "réparée". Tooker donne 15 exemples de telles paroles (chacune accompagnée par un présent):

- 1) pour essuyer les larmes
- 2) pour déboucher les oreilles
- 3) pour dégager la gorge.

Nous reconnaissons ici les trois messages de la cérémonie préliminaire du rituel.

- 4) pour restaurer les organes du corps et en extirper les points jaunes ("un breuvage médicinal")
- 5) pour essuyer le sang sur la natte
- 6) pour dissiper l'obscurité
- 7) pour restaurer le ciel bleu
- 8) pour replacer le soleil dans le ciel
- 9) pour niveler la terre au-dessus de la tombe
- 10) pour relier les os ensemble avec 20 branches de porcelaine (dans le cas d'un meurtre)
- 11) pour rallumer le feu du conseil
- 12) pour relever l'esprit des femmes et des guerriers

- 13) pour chasser la folie de l'esprit
- 14) pour remettre la torche du conseil à sa place
- 15) pour relever le chef en ressuscitant son nom<sup>44</sup>.

Il importe de retenir ces paroles car, comme nous le verrons au chapitre suivant, elles imprègnent tout le langage diplomatique des rencontres entre Européens et Autochtones au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. La forme du protocole n'est pas aussi rigide que les règles du rituel de condoléances mais il s'inspire en tout sur les paroles symboliques et sur les règles du cérémoniel.

#### **4. PHASE INTÉGRATRICE**

##### **A. La résurrection du chef**

Nous arrivons au but ultime du rituel, la résurrection du défunt chef. *"Now show me the warrior who is to be chief"*<sup>45</sup>. La force de la Confédération Iroquoise dépend de ce principe de transmission systématique de l'autorité et du titre des chefs car la perte d'un membre entraîne un désordre à l'intérieur de la Maison de Nations, un déséquilibre inquiétant. Le successeur officiel est tenu d'assumer les qualités et les fonctions du défunt chef; le poste comblé, il rétablit la relation de son peuple avec les autres nations alliées. Ainsi, par le rituel, le monde des morts se voit réintégré au monde des vivants et la société en deuil est réintégrée dans des relations normales avec ses alliées. Le gardien des traditions revit (il vit pour elles et par elles).

La parole du chef se veut réparatrice, unificatrice, intégratrice et est, en quelque sorte, l'écho du rituel des condoléances. Si le chef fait vivre sa nation par sa parole, par

---

<sup>44</sup> Tooker, 1978: 438 (Traduit par G. Lemay)

<sup>45</sup> Hale, 1972: 61

le maintien des traditions ancestrales, cette tradition fait vivre le chef par le rituel. Ainsi, le rituel ne peut être sans la parole du chef, mais le chef ne peut exister sans le rituel. Parallèlement, les cérémonies et le protocole sont plus importants que les négociations elles-mêmes pour établir et maintenir des alliances<sup>46</sup>.

## **5. PHASE FINALE**

### **A. La fête**

Le rituel se termine par un festin et par des danses sociales. La fête est un élément essentiel du rituel car elle marque le retour de l'ordre social. Dans les mots de J-M Therrien, "...la fête...rythme ainsi les principaux événements sociaux (inhumation, maladies) et politiques (résurrection d'un chef, ambassades, préparation à la guerre). La fête amérindienne ne souligne pas seulement la victoire de la vie sur la mort, elle ne met pas seulement en scène le retour de l'ordre social ou politique, elle rend aussi possible la restauration de cet ordre...la fête est une affaire d'Etat"<sup>47</sup>.

Français et Autochtones ont répondu à ce devoir de condoléances et ont par le même réaffirmé leur alliance. Si les Français comprenaient mal les fondements des éléments du rituel, il est clair qu'ils en connaissaient très bien l'importance, la forme et la signification des paroles.

Ainsi, le 12 juin 1703, des Iroquois viennent présenter à M. de Vaudreuil des paroles de condoléances pour la mort du Chevalier de Callières.

Par un premier collier ils annoncent à Vaudreuil le but de leur ambassade, "pour pleurer votre perte...suivant nos Coutumes ordinaires".

---

<sup>46</sup> Dickason, 1979: 129

<sup>47</sup> Therrien, 1986: 248

Par un deuxième collier ils relèvent l'esprit des Français, ils étendent une natte et allument un feu où les Français pourront se reposer, ils attachent le Soleil, chassent les mauvais nuages".

Un troisième collier symbolise un breuvage médicinal dont les Iroquois font boire les Français afin de leur faire vomir tout sentiment de vengeance; les Iroquois cherchent ainsi à s'assurer du maintien de la paix.

Le quatrième collier signifiait leur approbation quant au choix de M. Vaudreuil comme successeur de Callières, "...la joye que nos Anciens, nos Considérables, et nos Guerriers, ont que le grand Onontio taye mis à la place du deffunt..."<sup>48</sup>

Réciproquement, en 1725, M. de Longueuil, porte-parole des Français lors d'une rencontre avec des Iroquois, dira:

...je viens ramasser les os des anciens, des guerriers, des femmes et des petits enfants, je les rassemble et je me jette par dessus, je les embrasse et les pleure avec vous, je les couvre par ce collier, et j'interrompe votre affliction afin qu'avec un esprit dégagé de peines nous puissions tranquillement travailler ensemble aux bonnes affaires.<sup>49</sup>

Nous distinguons très nettement les quatres premières paroles du chant des condoléances

Le rituel des condoléances et de résurrection des chefs est un moyen de restaurer des relations normales entre deux alliés (moitiés) à la suite d'un décès. Le traité de paix est un moyen de restaurer des relations normales entre deux partis en opposition à la suite de circonstances diverses. Si l'un cherche à éviter la guerre, l'autre cherche à y mettre fin. Or la guerre, chez les nations amérindiennes, aussi appelée guerre de deuil,

---

<sup>48</sup> ANF, col. C11A, vol.21: 62-65, "Parolles des Sonontouans et Onontaguez a Monsieur de Vaudreuil et Reponses de M. de Vaudreuil, Montréal, 12 juin 1703"

<sup>49</sup> ANF, col. C11A, vol.47: 200, "Discours de M. de Longueuil aux Iroquois assemblés au village des Nontagués et leurs Réponses, 1725"

se justifie par le besoin de venger et de remplacer les morts tombés sous les coups de l'ennemi. Les captifs étaient alors sacrifiés ou intégrés, par adoption, à la nation maître. Mettre fin à cette guerre, c'est donc apaiser ce sentiment de vengeance, ce qui n'est possible qu'en couvrant les morts par le rituel des condoléances; les paroles de condoléances deviennent langage de paix. Dans les mots de Gilles Havard, le rituel des condoléances correspond à la:

...transposition, sur les plans diplomatique et protocolaire, d'une cérémonie essentielle de la vie politique et sociale de nombreux Amérindiens du Nord-Est, à savoir le conseil des condoléances, consacré au deuil des chefs décédés et à l'installation de leurs successeurs; c'était là un signe que les Euro-Américains, dans leurs relations diplomatiques avec les autochtones, évoluaient dans un cadre fondamentalement relié à la culture amérindienne.<sup>50</sup>

Que nous parlions de traité, d'alliance ou de pacte, il s'agit d'ententes internationales entre de nombreuses combinaisons de partenaires et selon d'innombrables circonstances. Ces traités pouvaient réunir des nations autochtones aux puissances coloniales ou même exclure ces Européens. Quoi qu'il en soit, la formule diplomatique est amérindienne et les représentants gouvernementaux ont vu la nécessité de se soumettre à ce langage pour traiter avec les Autochtones. Si le langage est souple, les procédures quant à elles sont strictes et obéissent à certaines règles bien définies. Ces règles de la "diplomatie de forêt" peuvent se résumer en dix points.

---

<sup>50</sup> Havard, 1992: 21

## 6. Règles de la diplomatie de forêt

- 1) En cas de décès dans l'un ou l'autre des partis, la loi des condoléances doit être respectée avant toute affaire
- 2) Généralement, le parti qui allume le feu du conseil, c'est-à-dire celui qui a convié la rencontre, doit ouvrir et fermer le conseil.
- 3) Le but de la rencontre tel que dicté dans le message d'invitation ("invitation wampum"), ne peut être modifié en cours de route.
- 4) Le lieu du conseil ne peut être changé à moins d'en avoir eu le consentement de toutes les nations conviées.
- 5) Un orateur est "engagé" pour parler au nom de la nation - "il est la bouche de son pays".
- 6) Les propositions doivent être émises clairement et sans interruption.
- 7) Chaque proposition doit être approuvée par un cri - "hai hai"- qui marque sa réception.
- 8) La réponse ne se fait pas le même jour.
- 9) Chaque élément du discours est accompagné par un présent, et chaque parole retournée par un cadeau comparable.
- 10) Un festin doit terminer la rencontre afin de fêter l'entente, l'union des esprits.<sup>51</sup>

---

<sup>51</sup> Fenton, 1985: 24-25

Les missionnaires condamnaient les croyances religieuses, les superstitions et les cérémonies autochtones, mais ils étaient fascinés, en contre partie, par les coutumes et par la discipline politique de ces dit "Sauvages". Les pères Biard, Sagard, Brébeuf, Lalemant et Bressani sont les premiers à avoir proposé une anthropologie politique des nations autochtones et ont su reconnaître sous l'apparente "absence de pouvoir" une organisation sociale et politique selon des règles bien définies; Brébeuf écrira, "...il me semble que j'ay droit, eu egard à cette si parfaite intelligence qu'ils ont entr'eux, de maintenir qu'ils ne sont pas sans loix".<sup>52</sup> C'est en pénétrant dans la société autochtone, en apprenant la langue, en se faisant adopter par des familles et en vivant parmi eux que les missionnaires mettront à jour les subtilités sociales et politiques de la société autochtone. Il feront état de la relation du chef avec sa tribu; du rôle du chef et des anciens dans les décisions collectives, de l'élection des chefs, du protocole des conseils et des ambassades, du pouvoir du chef à travers des objets symboliques (le wampum)<sup>53</sup>. Au delà de leur fonction religieuse, et grâce à leurs connaissances des moeurs autochtones, les missionnaires se sont vu hissés au rôle de représentant de la couronne ou ambassadeur auprès des nations autochtones. A la fois témoin et participant, leurs descriptions du déroulement des différentes rencontres entre Français et Amérindiens dévoilent d'une minutie et d'une fascination évidentes.

Sans plus tarder examinons les différentes rencontres diplomatiques entre Iroquois et Français entre 1641 et 1701.

---

<sup>52</sup> Brébeuf, 1957: 138

<sup>53</sup> Therrien, 1986: 38

## CHAPITRE IV

### LE PROTOCOLE DIPLOMATIQUE DANS SA FORME ET SON ÉVOLUTION

Les Iroquois et plus particulièrement les Mohawks sont les alliés privilégiés des Hollandais puis le seront des Anglais à partir de 1664. En échange de pelletries, ils obtiennent des marchandises européennes devenues vitales à leur survie (armes à feu, poudre, couvertures). Or dès 1640, à la suite de la demande toujours croissante des Hollandais, les sources d'approvisionnement sont épuisées sur leur territoire. Pourtant, ils n'accepteront jamais que d'autres nations autochtones pénètrent à l'intérieur de leurs terres pour aller traiter au Fort Orange. Ils se veulent les seuls intermédiaires commerciaux entre les Hollandais et les Anglais et toute autre nation voulant traiter avec eux. Aussi, pour s'approprier des fourrures, ils ne leur restaient plus que deux stratégies: les obtenir par alliance avec d'autres nations autochtones ou par la guerre de manière à étendre leur territoire de chasse.

Les Iroquois opteront dans un premier temps pour la solution "pacifique". En 1622 et en 1634 les Mohawks tentent de négocier une paix avec les Hurons et Algonquins qui, malgré tout, ne sont pas inintéressés par cette alliance. D'un côté ils s'efforcent de maintenir le conflit franco-iroquois craignant qu'une alliance entre ces deux adversaires permettrait aux Iroquois de concentrer leurs efforts militaires contre eux, mais d'un autre côté ils se voient attirés par le marché hollandais (ces derniers leur proposant des marchandises de meilleure qualité à des prix compétitifs). Quoiqu'il en soit, les Français interviennent et mettent fin aux négociations. La politique française est

claire, il n'y aura pas de paix séparée et toute négociation se fera à travers eux. Les autorités françaises pensaient qu'une alliance entre les Hurons (leurs alliés) et les Iroquois détournerait les fourrures vers le Fort Orange (Albany) et à la longue entrainerait la perte de la colonie française en Amérique du Nord.

Ainsi donc, les Iroquois devront adopter une stratégie plus agressive. La période de 1635 à 1701 représentera pour les Français, les Iroquois et les alliés réciproques une longue période où guerres et paix se succéderont inlassablement. Si les négociations de paix sont nombreuses, elles n'aboutiront qu'à de très courtes trêves; les ambassades défilent mais à la base les mêmes conflits demeurent entre les Français et les Iroquois: la rivalité économique pour le contrôle de la traite des fourrures et le statut des alliés français dans les négociations de paix. Ces deux sujets d'opposition étaient trop importants pour aboutir à une réelle paix durable.

Notre objectif n'est pas de nous attarder sur le contenu historico-politique des négociations et des traités de paix, bien que le contexte ne soit pas oublié. Si les relations entre Nations de la Confédération s'inspirent essentiellement du rituel des condoléances, le protocole diplomatique entre ces mêmes nations et les puissances coloniales puise sa forme, son langage et son fond dans ce cérémoniel de résurrection des chefs. Les différences doivent être vues comme le reflet du contexte politico-historique. "A partir d'un schème d'inspiration commune, le protocole variait selon les peuples, les époques, la nature des conflits, les motifs cachés et sans doute également

la spécificité culturelle de l'établissement colonial concerné (Nouvelle-Hollande, Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre)<sup>54</sup>.

### A. 1641

En 1636, la guerre éclate entre les Hollandais et les Anglais en Amérique du Nord. L'Angleterre estimait que les Hollandais empiétaient sur des terres anglaises en Amérique<sup>55</sup>. Ce conflit inter-colonial a pour effet de faire augmenter les prix au Fort Orange et de faire diminuer la disponibilité des marchandises européennes, ce qui mécontente les Iroquois. Parmi ceux-ci, les Mohawks entretenaient des relations privilégiées avec les Hollandais, ce qui leur assurait une position hégémonique à l'intérieur de la Confédération. Les Senecas, Cayugas et Onondagas sont agacés et cherchent à se "libérer" de ce monopole des Mohawks en ouvrant des relations commerciales avec la Nouvelle-France.

Ainsi, en juin 1641, des députés Senecas, Cayugas et Onondagas arrivent à Trois-Rivières accompagnés de deux prisonniers français (François Marguerie et Thomas Godefroy). L'ambassade est accueillie par le Sieur François de Chamflour (Gouverneur de Trois-Rivières) qui, au cours d'une rencontre avec Marguerie envoyé en tant que messenger par les Iroquois, prend connaissance des conditions de la paix : 1) que les alliés français soient exclus de l'entente, 2) que les Iroquois obtiennent d'eux des armes à feu, 3) qu'il y ait l'établissement éventuel de relations commerciales<sup>56</sup>. Montmagny (Gouverneur de la Nouvelle-France) est mis au courant de l'arrivée de cette ambassade

---

<sup>54</sup> Savard, 1996: 115

<sup>55</sup> Les Anglais affirmaient que cette partie de l'Amérique du Nord avait été découverte par Jean Cabot pour l'Angleterre en 1498

<sup>56</sup> R.J., vol. 21: 34-37

et descend de Québec. Il envoie le Père Ragueneau et le Sieur Nicolet écouter les propositions de paix au campement iroquois. Onagan, porte-parole iroquois, leur fait alors sa harangue: prenant le soleil à témoin de la sincérité de ses propos, il fait un premier présent pour “briser les liens” des deux prisonniers français (Marguerie et Godefroy) puis un autre pour les vêtir:

ils sont encor Hiroquois, mais tout maintenant ils seront François; disons plutost qu'il seront François & Hiroquois tout ensemble: car nous ne serons plus qu'un peuple... Non seulement nos coustumes, seront vos coustumes, mais nous serons si étroitement unis, que nos mentons se revestiront de poil, & de barbe comme les vostres<sup>57</sup>.

Puis, d'autres présents "selon la coutume du pais, où le mot de presens se nomme parole: Pour faire entendre que c'est le present qui parle plus fortement que la bouche, il en fit quatre au nom des quatre Nations Hiroquoises, pour marque, qu'elles souhaitoient nostre alliance"<sup>58</sup>, une robe de castor devait servir d'étendard de paix et un autre collier de porcelaine représentait une maison qui devait les accueillir à Trois-Rivières quand ils viendraient y traiter.

Deux jours plus tard, “se conformant aux loix de ces peuples”<sup>59</sup>, Onontio, grâce à un interprète, répond aux propositions des Iroquois. Un premier présent les remerciait du bon traitement qu'ils avaient donné aux deux prisonniers français (des couvertures, des haches, des capots et des couteaux pour les avoir logés, rechauffés, vêtus et nourris). D'autres présents accueillait les autres nations qui cherchaient l'alliance des Français et d'autres encore les assuraient qu'ils verraient des étendards de paix et une maison pour

---

<sup>57</sup> *ibid.*: 44-46

<sup>58</sup> *ibid.*: 46

<sup>59</sup> *ibid.*: 50

les recevoir à Trois-Rivières. La règle étant que l'on réponde parole pour parole, les Iroquois font remarquer à Montmagny qu'il a omis de leur faire un présent pour la libération des deux Français. Là-dessus, Onontio leur en fait un autre pour avoir coupé les liens des prisonniers<sup>60</sup>.

C'est alors que les Iroquois offrent une autre série de présents à Montmagny. Le premier invitait les Français à venir s'établir parmi eux, le deuxième devait servir de rames pour les aider à venir chez eux, le troisième, fait au nom de la jeunesse iroquoise, était pour pousser leur "oncle Onontio" à leur offrir des arquebuses, le quatrième pour souligner qu'ils voulaient contracter une paix avec les alliés français (Montagnais, Algonquins et Hurons) et le dernier pour assurer les Français qu'ils refusaient de traiter avec les Hollandais, ou dans leurs termes: "ils donnoient un coup de pied aux Hollandais<sup>61</sup>".

Montmagny se trouve dans une position bien délicate. D'un côté, la colonie a bien besoin de répit pour se remettre sur pied. Si les attaques iroquoises ont fait peu de victimes françaises, elles ont provoqué un état général d'insécurité. D'un autre côté, une alliance avec les Iroquois pourrait être interprétée comme une trahison de la part des Français vis-à-vis de leurs alliés. Plus fondamentalement, cette paix permettrait aux Iroquois d'entrer en contact direct avec les alliés français et leurs pelletries; perspective dangereuse pour le commerce français. Il en arrive à la conclusion qu':

il ne falloit point faire la paix avec ces peuples, à l'exclusion de nos confederés; autrement, qu'on pourroit entrer dans une guerre plus dangereuse que celle qu'on voudroit éviter: car si ces peuples avec lesquels nous vivons tous les jours, & qui nous environnent de tous costés nous attaquoient, comme il se pourroit faire, si nous

---

<sup>60</sup> *ibid.*: 50-52

<sup>61</sup> *ibid.*: 52-54

les abandonnions; ils donneroient bien plus de peine que les Hiroquois<sup>62</sup>.

Les hostilités reprendront de plus belle et en 1642 une série d'événements vont intensifier le conflit. Il y aura d'abord la fondation de Montréal, puis le Père Isaac Jogues, deux de ses compagnons<sup>63</sup> et des Hurons chrétiens qui les accompagnaient seront capturés par les Mohawks. Cette même année, les Français construiront le Fort Richelieu à la jonction de la rivière Richelieu et du fleuve Saint Laurent espérant par là contrecarrer les raids iroquois contre les convois de fourrures.

## **B. 1645**

La situation de la Nouvelle-France est critique. Si les attaques iroquoises se multiplient, les efforts des Français et de leurs alliés pour les repousser sont inefficaces. Les convois de fourrures ne descendent plus à Trois-Rivières, les routes sont trop dangereuses. Montmagny conçoit une offensive mais les autorités françaises s'y opposent. Ils ne veulent pas déboursier argent, munitions et forces militaires pour une opération qui ne saurait assurer une victoire. Acculé à cette réalité, le gouverneur n'a pas de choix, il doit reprendre les négociations de paix.

En 1645, un chef algonquin du nom de Pieskaret mène une expédition victorieuse contre un parti de Mohawks, onze hommes seront tués et deux faits prisonniers (ils seront offerts à Montmagny). L'occasion est inespérée; le gouverneur

---

<sup>62</sup> *ibid.*: 54-56

<sup>63</sup> Il s'agit de René Goupil, un donné, et de Guillaume Couture.

renvoie en messager un Iroquois du nom de Tokhrahenehiaron<sup>64</sup> avec une offre de paix; "d'applanir la terre & de faire une paix universelle entre toutes les Nations"<sup>65</sup>. Pour les Mohawks, l'offre est alléchante: avoir accès aux territoires de chasse des nations de l'ouest. Selon Jennings, une telle paix offrait un autre avantage, une concurrence franco-hollandaise entraînant une baisse des prix des marchandises européennes.<sup>66</sup>

Le Gouverneur n'aura pas à attendre longtemps, le 5 juillet 1645 une délégation mohawk arrive à Trois-Rivières accompagnée d'un prisonnier français (Guillaume Couture<sup>67</sup>). Les Français vont alors assister à une des plus belles représentations du cérémoniel des condoléances tel qu'interprété par le chef Kiotseaton.

Debout à l'avant de sa chaloupe, "quasi tout couvert de porcelaine"<sup>68</sup>, il annonce le but de sa venue:

mes frères, j'ay quitté mon pais pour vous venir voir, me voilà enfin arrivé sur vos terres, on m'a dit à mon départ que je venois chercher la mort, & que je ne verrois jamais plus ma patrie: mais je me suis volontairement exposé pour le bien de la paix...je viens pour vous communiquer les pensées de tout mon pays<sup>69</sup>

---

<sup>64</sup> Tokhrahenehiaron avait été capturé par un parti Huron en 1644 puis offert aux Algonquins pour "essuyer les larmes" des parents des défunts. Il devait être tué quand Montmagny accourut pour le libérer en offrant des présents à sa place. Si les Algonquins acceptent l'échange, les Hurons sont indignés. Un des capitaines s'écria alors: "je suis homme de guerre, & non point un marchand, je suis venu pour combattre, & non en marchandise; ma gloire n'est pas de rapporter des presens, mais de ramener des prisonniers, & partant je ne puis toucher à vos haches ny à vos chaudières; si vous avez tant d'envie d'avoir nos prisonniers, prenez-les, j'ay encore assez de coeur pour en aller chercher d'autres..." (R.J., vol. 26: 62-64)

<sup>65</sup> R.J., vol. 27: 244

<sup>66</sup> Jennings, 1985: 131

<sup>67</sup> Guillaume Couture avait été capturé en 1642, en même temps que le Père Jogues.

<sup>68</sup> *ibid.*: 246

<sup>69</sup> *ibid.*: 246-248.

L'ambassade est accueillie par le gouverneur Chamflour chez qui ils mangeront. Entre temps, Montmagny sera convoqué à descendre à Trois-Rivières; il y arrivera peu avant le 12 juillet.

La première partie des négociations aura lieu le 12 juillet dans la cour du fort en présence des gouverneurs Montmagny et Chamflour, des alliés français (Hurons, Algonquins, Attikameks de Sillery, Montagnais), des Mohawks, et de certaines autorités religieuses (dont le Révérend Père Vimont, Supérieur de la Mission). Kiotseaton (dit "Le Crochet") était chargé de 17 présents ce qui voulait dire qu'il avait 17 paroles (points) à dire: prenant le soleil comme témoin il explique son rôle d'orateur; la parole ne lui appartient pas, il est la voix de son peuple: "je suis la bouche de tout mon pays, tu escoute tous les Iroquois entendant ma parole, mon coeur n'a rien de mauvais, je n'ay que de bonnes chansons en bouche"<sup>70</sup>.

Le premier présent était pour remercier Onontio d'avoir sauvé la vie de Tokhrahenehiaron mais s'il était bon de le revoir sain et sauf, Kiotseaton reproche au gouverneur de ne pas lui avoir accordé une escorte, décrivant toutes les épreuves et tous les risques que ce prisonnier a du affronter seul pour revenir chez lui (pour apporter le message de paix). Il attache le deuxième au bras de Guillaume Couture symbolisant sa libération tout en faisant remarquer à l'assemblée que, contrairement à Tokhrahenehiaron, Couture a été accompagné. Le troisième était pour assurer Onontio que les présents qu'avait ramenés Tokhrahenehiaron avaient bien été redistribués aux nations alliées pour "arrêter leurs haches". Le quatrième signifiait qu'ils n'étaient plus rongés par un esprit de vengeance: "leurs gens tuez en guerre ne les touchoit plus, qu'ils

---

<sup>70</sup> *ibid.*: 252

mettoient leurs armes sous pieds<sup>71</sup>. Les quatre prochains colliers devaient ôter tout obstacle pouvant nuire à cette paix: ainsi le cinquième nettoyait les rivières (retirait des eaux les canots ennemis), le sixième devait applanir les saults et les chutes parfois perilleux, le septième changeait la tempête du Lac Saint Louis en “*une grande bonace*”<sup>72</sup> afin que l'on puisse le traverser sans risque, et le huitième était pour dégager un chemin depuis Québec jusqu'au pays iroquois. Les obstacles étant retirés, les trois prochains décrivent les avantages de cette alliance: le neuvième représente un feu "éternel" (le feu de la paix) qui les accueillera quand les Français viendront les visiter chez eux. Le dixième symbolise le lien qui dorénavant unit les Français, les Iroquois et les Algonquins: “voilà le noeud qui nous attache inseparablement, rien ne nous pourra des-unir”<sup>73</sup> et le onzième invite les Français à venir manger chez eux<sup>74</sup>. Parfois, des paroles sont dites mais en cachent d'autres, le douzième présent dissipait les nuages “que le Soleil & la vérité donnassent jour par tout”<sup>75</sup>. Les deux suivants s'adressent directement aux Hurons. Le premier était pour rappeler les Hurons à leur bonne volonté, faisant référence à un évènement s'étant produit il y a “cinq jours” (cinq ans) où les Hurons avaient projeté de traiter de paix avec les Iroquois puis avaient été détournés de ces pensées. Le deuxième demandait aux Hurons de parler franchement. Le quinzième devait servir de témoin quant à leur intention de ramener les Pères Jogues et Bressani chez eux. Le seizième était pour s'assurer qu'ils ne soient pas agressés quand ils

---

<sup>71</sup> La vengeance pour les Autochtones est le plus grand des maux car la vengeance appelle la vengeance. (R.J., vol. 27: 256)

<sup>72</sup> Terme qui décrit le calme de la mer après un orage. (R.J., vol.27: 258)

<sup>73</sup> *ibid.*: 260

<sup>74</sup> Symbole d'unité par le partage d'un repas.

<sup>75</sup> *ibid.*: 260

ramèneraient les prisonniers. Le dernier était offert au Père Jogues par sa tante<sup>76</sup> pour le remercier d'avoir sauvé la vie de son fils Honatteniate (un des deux prisonniers pris par Pieskaret). Kiotseaeton termine alors sa harangue sur ces mots: “je m'en vay passer le reste de l'esté en mon pays en jeux, en dances en jouissance pour le bien de la paix”.<sup>77</sup>

Le 13 juillet, Monsieur le Gouverneur leur organise un festin et le 14 il répond aux paroles des Iroquois: “par quatorze presens qui avoient tous leurs significations, & qui portoient leurs parolles”<sup>78</sup> (la relation ne donne pas ces paroles). Pieskaret (chef algonquin) fait ensuite un présent de quelques pelletries aux ambassadeurs iroquois pour couvrir les morts:

c'estoit une pierre ou une tombe qu'il mettoit dessus la fosse de ceux qui estoient morts au dernier combat afin qu'on ne remuait plus leurs os, & qu'on perdit la mémoire de ce qui leur estoit arrivé sans plus jamais penser à la vengeance<sup>79</sup>.

Puis ce fut le tour de Noël Negabamat (chef Montagnais): par cinq peaux d'élangs, il armait les pieds et les jambes des Iroquois, afin qu'ils ne se blessent pas sur le chemin du retour et par cinq autres il couvrait les morts.

Les Iroquois sont ensuite reçus par le Père Vimont, Superieur de la Mission qui leur fait quelques présents: du tabac et des pipes pour le fumer. Comme de coutume avant le départ des invités, Kiotseaeton fait un autre discours à ses hôtes, une série de remerciements pour le bon traitement qu'ils ont reçu et l'assurance qu'ils chercheront à convaincre les autres nations iroquoises de se joindre à eux dans cette paix. Les députés

---

<sup>76</sup> Lorsqu'un prisonnier arrive dans le village de ses ravisseurs, il est soit adopté par une famille pour remplacer un défunt, soit torturé et tué pour honorer le défunt. S'il est adopté, il est intégré à la famille remplaçant à tous points de vue le défunt.

<sup>77</sup> *ibid.*: 246-264

<sup>78</sup> *ibid.*: 266

<sup>79</sup> *ibid.*: 266

iroquois repartent le 15 pour leur pays accompagnés de deux jeunes garçons français (dont Guillaume Couture) comme preuve d'amitié.

Pour conclure et confirmer la paix, il fallait que toutes les nations impliquées (Iroquois, Hurons, Algonquins de l'Île et d'Iroquet (Ononchataronnons), Attikameks, Montagnais et Français) se rassemblent de nouveau après s'être visités mutuellement chez les uns et les autres. C'est ce qui se passera les 17 et 20 septembre 1645; quatre députés iroquois se présentent à Trois-Rivières où plus de quatre cents personnes sont réunies. Le protocole est le même mais le message diffère; c'est principalement une invitation et une extension de bienveillance (d'hospitalité) : les armes sont suspendues, la vengeance effacée, les Français qui viendront les visiter y trouveront une natte<sup>80</sup> pour les accueillir, un feu pour les réchauffer, un festin pour les nourrir, un onguent pour guérir leurs blessures et leurs fatigues, des femmes à marier; l'idée d'unité prime. D'autres présents cherchent à sonder la pensée des Algonquins et des Hurons quant à la paix.

La dernière assemblée a lieu le 20 septembre au cours de laquelle Français, Algonquins et Hurons répondent aux paroles des Agniers. "S'accommodant aux coutumes de ces peuples"<sup>81</sup> le Gouverneur Montmagny fait diviser les présents offerts précédemment par les Iroquois en trois lots (un pour les Algonquins, un pour les Hurons et un pour les Français). Puis il fait deux présents aux Iroquois un pour "essuyer les larmes des parents" d'une prisonnière iroquoise morte en France<sup>82</sup>, l'autre pour "reposer

---

<sup>80</sup> La natte est un symbole d'hospitalité et de fraternité car seuls des frères peuvent partager une même natte. Or, une natte souillée de sang symbolise qu'une famille a perdu un de ses membres en guerre. Nettoyer le sang de la natte voulait dire apaiser la douleur de la famille ayant subi cette perte. ( Jennings, 1985: 120-121)

<sup>81</sup> R.J., vol.27: 292

<sup>82</sup> Emmenée en France pour y être instruite, cette femme Iroquoise était morte au Couvent des Carmelites à Paris.

ses os en son pays” ou faire revivre son nom en une autre femme (la ressusciter). Se tournant vers ses alliés, il fait deux autres présents aux Hurons et Algonquins afin de les inviter à parler nettement sur les propositions de paix.

Ainsi, un chef huron parle en premier par quatorze présents composés de peaux de castors et de wampums. Le premier représentait les liens d'un captif de la bourgade Ononjoté capturé par les Hurons. Ce dernier s'étant évadé était mort de froid. Les Hurons voulaient par ce présent assurer les Iroquois qu'ils ne voulaient pas le tuer mais comptaient bien le libérer. Les deux prochains présents étaient donc pour le couvrir (“reporter les os de votre enfant dans son pays, rassembler ces os, consoler & essuyer leurs larmes”)<sup>83</sup> afin d'effacer tout ressentiment. Le quatrième était un chemin entre leurs bourgades respectives (chemin entre amis) et le cinquième symbolisait que les portes des villages et des maisons seraient ouvertes pour les accueillir. Le sixième invitait les Iroquois à venir chez eux avec des présents pour libérer les prisonniers. Le septième était un berceau pour les habitants de Ononjoté les incitant à faire la paix avec eux.<sup>84</sup>

Les six prochains étaient pour faire la paix (faire tomber les armes, les boucliers, les étendards de guerre, arrêter le bruit des arquebuses, pour effacer la peinture de guerre, briser la chaudière<sup>85</sup>). Le quatorzième demandait aux Iroquois de préparer une natte qui accueillerait les Hurons quand ils viendraient les visiter.

Puis un Algonquin fit ses présents au nom de sa nation. Le premier présent introduisait sa nation “moy qui demeure dans des maisons volantes basties de petites

---

<sup>83</sup> *ibid.*: 296

<sup>84</sup> Le bourg des Onneiouts refuse de s'attacher au mouvement de paix général envisagé par les Français et les Mohawks.

<sup>85</sup> La métaphore de la chaudière symbolise à la fois l'hospitalité et l'hostilité. (Jennings, 1985: 119)

écorces<sup>86</sup> (ils veulent se faire distinguer des Hurons qui sont sédentaires). Le deuxième couvrait les morts “ce present arretera vos plaintes, il estouffera vos ressentimes & fera disparoistre le sang respandu dans nos rivières & dans les vostres des Algonquins & des Hiroquois<sup>87</sup>. Le troisième donnait libre accès aux habitations iroquoises et le quatrième les voyait pétuner ensemble<sup>88</sup> comme des amis. Le dernier symbolisait qu'ils ne feront plus qu'une nation (un même canot, une même bourgade, une même maison, un même calumet<sup>89</sup>). Les autres présents, poursuit-il seront portés en votre pays.

Mais voilà que les choses se corsent. Dans le Journal des Pères Jésuites de 1646, le Père Lalemant écrit ceci:

le 8 arriva un Huron nommé Tandihetsi des 3. riv. qui apporta lettres de Montreal de richelieu & des 3. rivières ...Ce Huron Tandihetsi ne vint pas expres pr. apporter des lettres, mais pr. inviter Atironta qui y hyvernoit icy & estoit logé à l'hospital, de venir au Conseil aux 3. riv. de la part d'Annerah8y & de ceux de sa nation parens d'Atironta ou des Arendaer. le sujet du Conseil fut publié par tous les Algonq. & estoit tel: les Annier. au nombre de 3. ou 4. s'en retournant parlerent en confiance a Tandihetsi qui les accompagnoit, & luy dirent le secret de leur pays scavoit qu'on n'y vouloit point de paix avec les Aticha8ata<sup>90</sup>, si bien avec les Hurons & les Francois; que les Francois y avoient consenti, & qu'en suite on n'atendoit plus que l'occasion d'exterminer les Aticha8ata, & que 300. Annier.

---

<sup>86</sup> R.J., vol.27: 300

<sup>87</sup> *ibid.*: 300

<sup>88</sup> Le tabac (herbe à pétun) a une propriété presque sacrée puisqu'il avait la capacité de calmer l'esprit en le mettant en contact avec de bonnes pensées. Ainsi donc, l'idée de pétuner ensemble suggère la possibilité d'établir de bonnes relations de paix. (Jennings, 1985: 121)

<sup>89</sup> Sorte de pipe.

<sup>90</sup> Algonquin. Terme utilisé pas les Mohawks (“Adirondaks”, “ils mangent des arbres) pour désigner les tribus algonquines du nord du Saint-Laurent. (Savard, 1996: 178)

pouoient bien venir a la my-febur. pr. l'execuon de ce dessein.<sup>91</sup>

Le passage écrit en latin, pour en garder d'autant mieux le secret, nous apprend le déroulement de deux rencontres privées<sup>92</sup> entre Kiotseaeton (Le Crochet) et Montmagny au cours desquelles Kiotseaeton aurait établi comme condition à la paix avec les Hurons et les Français, l'abandon des Algonquins. Si, en premier, Montmagny refuse, la menace d'une fin des négociations de paix l'incitera à dire (sous les conseils des Pères Vimont et Le Jeune) qu'il existe deux genres d'Algonquins,

un semblable à nous, ceux qui se reconnaissent comme chrétiens et un autre genre, non semblable à nous. Sans les premiers, il est certain qu'on ne peut faire la paix; quant au second groupe, ils étaient eux-mêmes maîtres de leurs actions, et qu'ils ne sont pas unis avec nous comme les premiers<sup>93</sup>.

Ainsi, Montmagny semble, en échange d'une paix, abandonner ses alliés algonquins non-chrétiens aux hostilités iroquoises. Pourtant, quelques semaines plus tard, nous lisons une dénégation dans le journal des Jésuites. Il est alors écrit: "le 27. retourna Atironta & Acharo: le Conseil pr. lequel il estoit allé aboutit a rien chaqu'un nioit avoir esté autheur des bruits & en rejettoient la faute sur son Compagnon.<sup>94</sup>" Dans le Journal du 23 février, Lalemant écrira "Le 23 arriva Piere Boucher et Toupin et son beau-frère, avec un Agnier

---

<sup>91</sup> R.J., vol.28: 146-151

<sup>92</sup> Il semblerait que seuls le Gouverneur Montmagny, Guillaume Couture (agissant comme interprète), Kiotseaeton, le Père Vimont (Supérieur des missions jésuites de la Nouvelle-France), et le Père Le Jeune étaient au courant de ces négociations. (*ibid.*: 148-150)

<sup>93</sup> *ibid.*: 149-151

<sup>94</sup> *ibid.*: 154

des Trois-Rivières...ils apportèrent lettres et confirmaient que tout ce qu'avait dit Tandihetsi était faux au moins pour la plupart."<sup>95</sup>

Le 23 septembre, les ambassadeurs iroquois accompagnés de deux Français (dont Guillaume Couture), de deux Algonquins et de deux Hurons partent de Trois-Rivières pour leur pays faire rapport des paroles d'Onontio. La relation nous dit alors, "Avant que ces Ambassadeurs parlissent, on leur fit un présent pour adoucir le conduit de leur voix, afin que les paroles d'Onontio qu'ils avoient reçu par leurs oreilles, sortissent sans peine & sans rudesse de leur bouche"<sup>96</sup>.

### C. 1646

Le 22 février 1646, une délégation de sept ambassadeurs mohawks et du Français Couture arrive à Montréal, puis descend à Trois-Rivières pour poursuivre les pourparlers avec les Français et confirmer la paix de 1645. Montmagny n'y arrivera que le 7 mai, retardé par les glaces. Kiotseaeton parle en premier. Par un présent, il console les parents de trois Sauvages de Sillery tués par des Sokoquiois, tout en réaffirmant l'innocence de sa nation dans cette histoire.<sup>97</sup> Comme il est de "coutume des peuples de ces contrées quand quelque personne de considération parmi eux, est morte, d'essuyer les larmes de leurs parens par quelque present"<sup>98</sup> ; le deuxième était offert aux Pères Jésuites pour les consoler de la perte du Père Anne de Noue<sup>99</sup>. Il fait ensuite les présents (au nombre de six) dont il avait été chargé par les chefs de clans et de lignages de la nation mohawk

---

<sup>95</sup>R.J., vol.28: 154

<sup>96</sup> *ibid.*: 278

<sup>97</sup> Le massacre avait tout d'abord été attribué faussement aux Mohawks.

<sup>98</sup> *ibid.*: 292

<sup>99</sup> Ce Père Jésuite qui était parti le 30 janvier de Trois-Rivières pour le fort Richelieu était mort de froid en route.

pour confirmer la paix. Puis, comme preuve de leurs bonnes intentions et pour calmer les craintes des Hurons, il fait un neuvième présent pour les prévenir de se garder aux aguets jusqu'à ce que "les Onontageronons, les Sonont8eronons, & quelques autres eussent les oreilles percées"<sup>100</sup> (si la menace mohawk semble momentanément effacée, celle des autres nations iroquoises se poursuit). Une brassée de wampum faisait de Trois-Rivières le lieu des futures rencontres (pour allumer un feu de conseil) et un collier de 3000 grains devait servir de bois pour alimenter ce feu. Rien n'est offert directement aux Algonquins.

Deux jours plus tard, "s'accommodant fort prudemment aux façons de faire de ces peuples"<sup>101</sup>, le gouverneur répond aux présents des Mohawks par l'entremise de Guillaume Couture. Les deux premiers présents marquaient la joie des Français que la paix soit établie et le troisième était pour accepter la proposition faisant de Trois-Rivières le lieu des conseils. Les deux prochains demandaient le retour de deux prisonniers, un petit garçon français et une petite fille huronne.

C'est alors qu'un chef algonquin du nom de Tessouat<sup>102</sup> prend la parole. Selon la relation, il entonne deux chansons, dont une "assez lugubre", puis, prenant le soleil comme témoin de la sincérité de ses propos, il ajoute qu'il est la voix de toute sa nation. Pour marque de sa bonne volonté, il donne deux robes d'élans précisant que malgré sa méfiance des Mohawks, il bannissait ce sentiment par ce premier présent, offrant un deuxième présent pour le repos des ambassadeurs. Le troisième était une prière à Onontio "à ce qu'il ne marchast point tout seul en assurance dans les chemins qu'il avoit

---

<sup>100</sup> Acceptent les propositions de paix. (*ibid.*: 292)

<sup>101</sup> *ibid.*: 294

<sup>102</sup> Aussi appelé le Borgne de l'Île par les Français. (Savard, 1996: 25-30.)

applanis & frayez; mais que ce bon-heur fut aussi commun aux Algonquins & aux Hurons<sup>103</sup>. La rumeur de l'abandon des Algonquins non-chrétiens par les Français a fait naître le soupçon chez les nations alliées. Malgré les protestations des Français, le doute est ici exprimé en toute clarté. Trois autres présents signifiaient l'assurance des Algonquins que les armes étaient jetées et le dernier, composé de douze robes (“quatre pour chacune des trois bourgades des Annierronons<sup>104</sup>) demandait la libération des prisonniers algonquins.

Le protocole diplomatique, rappelons-le, exige que chaque parole et chaque présent reçoivent la réciprocité. Fait significatif, les paroles des Algonquins sont ignorées. Parallèlement, les Hurons restent eux-mêmes muets, ou du moins la Relation n'en fait pas état. Ainsi donc, les négociations tenues en 1645 et 1646 à Trois-Rivières n'aboutiront qu'à la signature d'un traité de paix entre les Français et les Mohawks, et non pas à une paix générale. Qui plus est, comme nous le verrons, cette paix sera de courte durée.

Le 16 mai 1646, le Père Isaac Jogues et le Sieur De Bourbon sont envoyés comme délégués aux pays des Mohawks en vue de confirmer, par des présents, cette nouvelle amitié<sup>105</sup>. La conférence se déroule le 10 juin, au cours de laquelle le Père Jogues invite des sachems onondagas présents à venir négocier une paix avec les Français. Cette manœuvre qui, malgré les efforts de Jogues, échoue à rallier les Onondagas<sup>106</sup>, mécontente également les Mohawks. En tant que “gardiens de la porte de l'Est”, ils estimaient que toute négociation entre les Français et toute autre nation de la

---

<sup>103</sup> *ibid.*: 298

<sup>104</sup> *ibid.*: 298

<sup>105</sup> R.J., vol.29: 50-54

<sup>106</sup> Les Onondagas refusaient d'inclure les alliés français dans toute paix éventuelle.

Ligue iroquoise devait être initiée par eux et à travers eux. Comme nous le verrons plus tard les Onondagas avaient une toute autre vision de la chose. Malgré la maladresse de Jogues, la paix est reconfirmée.

Cette paix avec les Mohawks en réalité ne soulage que peu la colonie qui subit les coups des autres membres de la Confédération. Montmagny doit insister auprès des Mohawks pour qu'ils doublent leurs efforts de paix auprès des quatre autres nations de la Ligue et doutant peut-être de la volonté des Mohawks il envoie le Père Jogues dans ce même but. Il sera assassiné peu après son arrivée chez les Mohawks, le 18 octobre. Pourquoi donc un tel revirement de la part des Mohawks? Goldstein<sup>107</sup> propose trois solutions pour l'expliquer, 1) une déception quant aux concessions limitées de traite offertes par la paix, 2) une recrudescence de l'ambition guerrière de certains chefs et 3) un maléfice entourant une boîte laissée chez les Mohawks par le Père Jogues<sup>108</sup>.

Quoi qu'il en soit, la paix est rompue. En 1647, les Mohawks mènent une série d'attaques désastreuses contre la Nouvelle-France et ses alliés hurons, pétuns et neutres<sup>109</sup>.

#### **D. 1652**

Une délégation mohawk arrive à Trois-Rivières, en juillet, menée par le chef Aontarisati. Les Français, qui avaient été mis au courant des négociations de paix entre les Hurons et les Onontagués en 1648, estiment que c'est une autre ruse iroquoise pour

---

<sup>107</sup> Goldstein, 1969: 75

<sup>108</sup> Lors de sa dernière visite au pays mohawk en été 1646, le Père Jogues aurait laissé un coffre comme témoin de son retour prochain. Après le départ du Père, la nation mohawk est frappée par une épidémie et des insectes détruisent leurs récoltes. Les Mohawks accusent Jogues de ces catastrophes affirmant que le coffre n'était en fait qu'un maléfice laissé par Jogues pour les détruire.

<sup>109</sup> En 1649, les Hurons-Pétuns sont dispersés. Puis ce sera le sort des Neutres entre 1650 et 1651.

encourager la défection des Hurons de leur alliance avec les Français. Le gouverneur fait saisir l'ambassadeur et son compagnon alors qu'ils allaient entamer les pourparlers, “ce mesme jour, ayant esté executé à mort, il monta au ciel”<sup>110</sup>. Les Mohawks sont indignés et prennent la résolution de se venger<sup>111</sup> contre les Hurons et les Français. Pour les Onondagas, l'occasion est rêvée et ils entameront des pourparlers de paix avec les Français.

### E. 1653

Une soixantaine d'Onontagués se présentent à Montréal pour “sonder si le coeur des François avoit quelque disposition à la paix”<sup>112</sup>. Ils sont accueillis par le Gouverneur Maisonneuve qui se montra extrêmement méfiant étant donné leurs “desloyautés passées”<sup>113</sup>. Le porte-parole indigné répliquera

qu'il fallait distinguer, entre Nation & Nation, que les Onnontaeronnons n'étoient pas infideles, comme les Anniehronnons, qui recuisent leur fiel, & l'amertume de leur coeur au milieu de leur poitrine, quand leur langue profere quelque bonnes paroles<sup>114</sup>.

Quelque peu soulagé, Maisonneuve envoie l'ambassade à Québec voir le Gouverneur Lauson.

L'assemblée aura lieu sur l'île d'Orléans dans la bourgade des Hurons. Un Capitaine onontagué parle en premier. Prenant le soleil comme témoin de la sincérité de ses pensées, il donne un premier présent pour “essuyer les larmes qu'on jette

---

<sup>110</sup> R.J., vol.40: 158

<sup>111</sup> *ibid.*: 96

<sup>112</sup> R.J., Editions du Jour, Tome 4 (1647-1655): 19

<sup>113</sup> *ibid.*: 19

<sup>114</sup> R.J., vol. 40: 164

ordinairement, à la nouvelle des braves guerriers massacrez dans les combats”<sup>115</sup>, et le deuxième devait servir de “breuvage agréable, contre ce qui pourroit rester d'amertume, dans le coeur des Francois, pour la mort de leurs gens”<sup>116</sup> Les deux prochains étaient pour couvrir les morts “afin que jamais rien ne sortit de leurs tombeaux qui pût attrister leurs parens, & causer dans leurs esprits, quelque émotion de vengeance”<sup>117</sup>. On reconnaît les paroles de condoléances. Le cinquième était une enveloppe dans laquelle on mettait les armes et le sixième était pour nettoyer la rivière ensanglantée. Le dernier exhortait les Hurons “d'agréer ce qu'Onontio, grand Capitaine des François, devait conclure touchant la paix”<sup>118</sup>.

“Comme il se faut accoutumer, aux coutumes, & aux façons de faire, des peuples qu'on veut gagner, quand elles ne sont pas éloignées de la raison”<sup>119</sup>, le Gouverneur Lauson répond aux paroles des Onontagués par six présents sur le thème de la paix (pour faire tomber les armes, pour briser la chaudière de guerre, pour mettre bas les couteaux, les arcs et flèches, pour effacer la peinture de guerre sur leurs visages et pour cacher les canots de guerre).

Les Mohawks, alors occupés à harceler Trois-Rivières, ayant pris connaissance des pourparlers des Français avec les Onontagués décident d'ouvrir eux aussi des négociations. Ils craignaient un morcellement de la Confédération, et préféraient plutôt conclure une paix temporaire avec les Français que risquer une telle division. "On assiste alors à un véritable bras de fer entre Mohawks et Onontagués pour le contrôle de la

---

<sup>115</sup> *ibid.*: 166

<sup>116</sup> *ibid.*: 166

<sup>117</sup> *ibid.*: 166

<sup>118</sup> *ibid.*: 166

<sup>119</sup> *ibid.*: 166

diplomatie iroquoise<sup>120</sup>." Ainsi, en septembre de la même année, Mohawks et Onontagués se retrouvent à Québec pour s'entretenir avec Lauson. Andioura, un chef mohawk, parle en premier par huit présents. Le premier était pour "éclaircir le soleil, obscurcy par les nuages, & par les troubles de tant de guerre"<sup>121</sup>. Le second était un met "afin qu'étant repeu, il écoutat plus facilement les paroles de la paix"<sup>122</sup> et le troisième devait servir de "cure oreille" afin que les harangues "entrassent plus nettement dans son esprit"<sup>123</sup>. On distingue bien les trois mots d'accueil du rituel des condoléances (yeux, gorge, oreille)<sup>124</sup>. Le quatrième invitait les Français à s'établir sur leurs terres, et le cinquième symbolisait la fusion des deux nations; ils n'auront plus qu'un même coeur, un même esprit. Le sixième était un canot pour transporter Onontio quand il viendrait les visiter. Le septième cherchait une assurance d'immunité (de pouvoir rentrer chez eux sans crainte) et le huitième de bénéficier d'une chasse commune.

Le Gouverneur répond par d'autres présents "à la façon de ces peuples"<sup>125</sup>. Le premier cadeau dénote une certaine méfiance, il était offert pour redresser l'esprit d'Andioura, "Si ton esprit est encor tortu, luy dit le Truchement<sup>126</sup>, voicy dequoy le redresser, afin que tes pensées soient droites"<sup>127</sup>. Le deuxième confirmait qu'ils ne faisaient plus qu'un coeur, qu'un esprit. Par le troisième, il aplanissait les chemins entre eux afin de faciliter les visites, et par le quatrième étendait une natte à Trois-Rivières où se tiendraient les conseils. Le cinquième demandait aux Mohawks d'établir un lieu où

---

<sup>120</sup> Savard, 1996: 116

<sup>121</sup> R.J., Editions du Jour, Tome 4 (1647-1655): 23

<sup>122</sup> *ibid.*: 23

<sup>123</sup> *ibid.*: 23

<sup>124</sup> The Three Bare Words.

<sup>125</sup> R.J., vol.40: 184

<sup>126</sup> Interprète.

<sup>127</sup> R.J., Editions du Jour, Tome 4 (1647-1655): 23

seraient exposés les présents d'Onontio et les quatre prochains souhaitaient la libération du Père Poncet<sup>128</sup>. Le dernier présent, composé de six capots<sup>129</sup>, de six tapabors<sup>130</sup> et de deux grands colliers, devait protéger les ambassadeurs des injures qu'ils souffriraient sur le chemin du retour.

L'Algonquin Noël Tekouerimat (Negabamat) se met alors à parler, dénonçant la perfidie des Iroquois. Il demande le retour de plusieurs femmes captives comme preuve de leur sincérité à l'égard de la paix. Curieusement, un chef huron, dont on ne mentionne pas le nom, parle ensuite reprochant aux Algonquins la même perfidie, "que *si* l'Iroquois avoit mal traité les Algonquins, qu'il leur rendoit la pareille, ayant rabaissé leur insolence, par une autre insolence"<sup>131</sup>. Cette attitude conciliante est plutôt surprenante de la part des Hurons. Selon Trigger, Andioura aurait eu un entretien secret avec un chef huron de l'île d'Orléans, au cours duquel il lui aurait offert des présents afin de l'inciter à quitter l'île pour venir s'établir parmi eux. Atsina, un chef huron de Trois-Rivières, aurait par la suite donné trois présents aux Mohawks, acceptant cette proposition.<sup>132</sup> Une rencontre semblable aurait eu lieu entre les Hurons et les Onontagués en 1654. Les Hurons de Québec et de Trois-Rivières doutaient de la protection des Français contre des attaques iroquoises; l'inertie des Français face à leur dispersion par les Iroquois en était la preuve. Ce tiraillement Mohawk-Onontagué quant à l'établissement des Hurons constituait un moyen, quoi que temporaire, de s'assurer un temps de répit. Pourtant, le

---

<sup>128</sup> Le Père Poncet est capturé avec un autre compagnon au cours de l'été 1652. Les deux individus sont torturés et le compagnon du Père tué. le Père ne subira pas le même sort, il sera adopté par une vieille femme en guise de remplacement pour son frère, mort au combat.

<sup>129</sup> Grande redingote pour le mauvais temps. (Littre, 1982)

<sup>130</sup> Sorte de bonnet, dont on rabattait les bords pour se garantir de la pluie et du vent. (Littre, 1982)

<sup>131</sup> R.J., vol. 40: 188

<sup>132</sup> Trigger, 1987: 806

choix qu'ils avaient à faire entre les deux nations iroquoises préparait inévitablement une recrudescence des hostilités de la part de la tribu "injurée".

Le Gouverneur Lauson ferma l'assemblée par des menaces ouvertes, "Qu'il n'avoit point encor pris les armes contre les Iroquois, & que s'il eut donné liberté à ses gens de les attaquer, qu'il y a long-temps que leurs Bourgades seroient réduites en cendre"<sup>133</sup>. Puis il ajoute "Que si presentement, on ne la faisoit pas [la paix] avec sincérité, que les perfides éprouveroient la colere des François"<sup>134</sup>.

La paix étant conclue, les ambassadeurs mohawks et onontagués rentrent chez eux. Le Père Poncet est libéré et arrive à Québec en novembre comme preuve de la bonne volonté des Iroquois.

## F. 1654

Le 5 février 1654, une ambassade onontagué arrive à Québec pour y ratifier, tel que promis en septembre, le traité de 1653. Le porte-parole étale alors six grands colliers de wampum, "c'est à dire qu'il avoit six choses d'importance à nous dire"<sup>135</sup>. Le premier était pour calmer l'esprit des Français "de peur qu'estans troubles, ils ne prissent une parole pour une autre, & qu'ils ne s'offensassent de quelque mot mal entendu"<sup>136</sup>. Le second était témoin de sa sincérité "que son coeur estoit sur sa langue, & sa langue en son coeur"<sup>137</sup>. Par le troisième, il plantait un May<sup>138</sup> vis à vis de Québec, lieu officiel des

---

<sup>133</sup> R.J., vol. 40: 188

<sup>134</sup> *ibid.*: 188

<sup>135</sup> R.J., vol. 41: 50

<sup>136</sup> *ibid.*: 50

<sup>137</sup> *ibid.*: 50

<sup>138</sup> Un arbre de paix. A la suite des contacts avec les Français, les Autochtones empruntent cette terminologie du May pour remplacer le terme "arbre de paix". Le May était un arbre que l'on plantait au printemps (au mois de mai) à l'entrée des villages pour symboliser le retour du printemps (de la vie, de la

conseils de paix. Le quatrième était pour faire tomber les armes, les soupçons et les médisances dans un abîme profond. Le cinquième chassait les nuages du ciel, Ces nuages, dit la Relation, “sont les discours de défiance des Algonquins et Montagnais, qui empeschent que le soleil ne respande ses douces lumières sur nous, & sur eux”<sup>139</sup>. Le dernier était pour renverser la chaudière de guerre. Les présents acceptés, les ambassadeurs rentrent chez eux avec l'espoir d'une "Paix inviolable".

En avril 1654, la Nouvelle-France craint une reprise des hostilités iroquoises à la suite de l'enlèvement d'un chirurgien français par une bande d'Onneiout. Un groupe d'Onnontagués arrive à Montréal en mai et, informé de la situation, envoie une délégation chez les Onneiouts pour la libération du prisonnier français. L'opération ayant réussi, ils reviennent à Montréal accompagnés du Français et de 20 présents pour réaffirmer la paix. Ainsi le premier renforçait le May<sup>140</sup>, et le second soignait l'humeur de Monsieur de Maisonneuve (indigné par l'offense). Le troisième était un breuvage “pour lui faire vomir toute sa bile, & tout le poison de son coeur”<sup>141</sup>. Les sept prochains, de la part des quatre nations supérieures, étaient pour la libération du prisonnier et le onzième était pour réunir dans un même esprit de paix, les Français, les Hurons et les Algonquins. Le douzième nettoyait les chemins et les rivières menant aux différentes bourgades alliées. Les trois prochains demandaient l'établissement d'une “robe noire”<sup>142</sup> parmi eux. Ils assuraient par le seizième, que la jeunesse iroquoise portait dorénavant ses armes contre les Eriés (Nation du Chat) et ils assumaient par les deux suivants le rôle

---

nature). Il est intéressant de remarquer que les deux termes font allusion à l'image d'une renaissance de la vie, de la paix.

<sup>139</sup> *ibid.*: 52

<sup>140</sup> Renforçait l'arbre de paix ébranlé par la prise du Français.

<sup>141</sup> *ibid.*: 72

<sup>142</sup> Nom donné aux Jésuites.

d'intermédiaire politique, “ma presence arretera tous les desordres” et “j'ouvre l'oreille au François, afin qu'il scache tout & qu'il entende les nouvelle, & qu'il m'en donne avis”<sup>143</sup>. Le dix-neuvième signifiait que Français et Onontagués ne faisaient plus qu'un “enchaînez les uns eux autres, par un lien d'amour”<sup>144</sup> et le vingtième que le soleil serait témoin de toutes leurs transactions (plus rien ne sera fait en cachette).

Le gouverneur Lauson profite de la requête des Onontagués pour envoyer le Jésuite Simon Le Moine déposer en personne la réponse d'Onontio auprès des nations iroquoises. En juillet de la même année, peu de temps après le départ du Père, une délégation mohawk arrive à Québec dans le but de reprendre les négociations de paix avec les Français. Informés du départ de Le Moine pour Onontagué, les Mohawks reprocheront encore une fois au gouverneur son choix d'ordre d'entrée dans la Confédération:

N'est-ce pas, dit-il, par la porte qu'il faut entrer en la maison, et non par la cheminée et le toit de la cabane, sinon qu'on soit voleur ou qu'on veuille surprendre le monde? Nous ne faisons qu'une cabane nous autres cinq Nations iroquoises; nous ne faisons qu'un feu et nous avons de tout temps habité sous un même toit...Quoi donc, dit-il, vous n'entrez pas dans la cabane par la porte qui est au bas étage de la maison? C'est par nous Anieronons qu'il fallait commencer. Vous voulez entrer par le toit et par la cheminée, commençant par l'Onontagué. N'avez-vous point de crainte que la fumée ne vous aveugle, notre feu n'étant pas éteint?<sup>145</sup>

---

<sup>143</sup> *ibid.*: 74

<sup>144</sup> *ibid.*: 74

<sup>145</sup> *ibid.*: 86-88

Le Père Le Moine arrive à Onontagué le 2 Août. L'assemblée est convoquée le 10, “les députez estans arrivez des trois Nations voisines”<sup>146</sup>. Ondessonk<sup>147</sup> commence sa harangue par une prière. S'adressant au grand maître du ciel et de la terre, il maudissait les démons qui inspiraient la division (obstacles à la paix) et priaït les anges titulaires de tout le pays, “de parler au coeur de ceux qui m'escoutoient, lors que ma parole leur frapperoit l'oreille”<sup>148</sup>. Ne retrouvons-nous pas ici une version adaptée de la phase préliminaire du rituel des condoléances cherchant à éliminer les obstacles potentiels à la paix?

Le Père Le Moine fit alors 19 présents. Le premier était pour signifier qu'il parlait pour les Français, Onontio, les Algonquins et les Hurons, les deux suivants confirmaient la libération des prisonniers senecas et de la Nation du Loup pris à peu près en même temps par les alliés français. Les quatres prochains étaient pour remercier les “Onontagués, les Sonnontouans, les Onioenhronnons et les Onneiochronnons” d'avoir libéré le chirurgien français. Quatre encore étaient offerts à ces mêmes nations “une hache à chacune”<sup>149</sup>; une assurance que la France leur fournirait des armes pour leur nouvelle guerre contre les Eriés. Il s'agit véritablement d'une alliance sur la base d'une assistance militaire de la part des Français (sinon physique, du moins matérielle). Les trois prochains étaient pour les encourager à combattre contre cette même nation malgré leurs pertes humaines et autres, le quinzième pour unir leurs pensées. Le seizième leur ouvrait les portes d'Annonchiassé<sup>150</sup> et le dix-septième celles de la foi. Un autre présent

---

<sup>146</sup> Il s'agit des Tsonnontouans, des Onneiouts et des Goyogouins. (*ibid.*: 108)

<sup>147</sup> Nom donné au Père Simon Le Moine.

<sup>148</sup> *ibid.*: 108

<sup>149</sup> *ibid.*: 110

<sup>150</sup> La mission de la Compagnie des Jésuites

demandait aux Nations présentes de cesser leurs hostilités contre les Algonquins et les Hurons. Le dernier essayait “les larmes de toute la jeunesse guerriere, sur la mort de leur grand Capitaine Anneneraes”<sup>151</sup>, tué par les Eriés.

“La langue du pais”<sup>152</sup> (un orateur onontagué), après avoir répété les paroles du gouverneur, fait sa harangue au nom de sa moitié<sup>153</sup> cérémonielle. Il donne un premier présent au nom de sa nation afin de remercier Onontio “des bonnes volonte qu'il a pour eux”<sup>154</sup>. Le deuxième, offert au nom des Iroquois annieronons, remerciait Lauson d'avoir libéré cinq de leurs alliés de la nation du Loup et le dernier, de la part des Iroquois Sonntoeronons, “d'avoir retiré du feu cinq de leurs gents”<sup>155</sup>.

Le représentant de la deuxième moitié, un Onneiout, fait alors son discours. S'adressant directement à Onontio (malgré son absence), il dit: “Onnontio, tu es le soutien de la terre, ton esprit est un esprit de Paix, & tes paroles adoucissent les coeurs les plus rebeles”. Puis il fait quatre présents au gouverneur de la Nouvelle-France pour le remercier de ses encouragements dans leur combat contre les Eriés et pour les avoir exhortés de ne plus avoir de guerre contre les Français.

Ta voix, dit-il, Onnontio, est admirable, de produire en mesme temps dedans mon coeur deux effets tout contraires, tu m'animes à la guerre, & adoucis mon coeur par des pensées de Paix, tu es & pacifique & grand guerrier, bienfaisant à ceux que tu aimes, & terrible à tes ennemis<sup>156</sup>.

---

<sup>151</sup> *ibid.*: 112

<sup>152</sup> *ibid.*: 114

<sup>153</sup> La première moitié regroupe les Onontagués, les Mohawks et les Tsonnontouans, les Grands-Frères, l'autre moitié les Onneiout et Goyogouins, les Petits-Frères.

<sup>154</sup> *ibid.*: 114

<sup>155</sup> *ibid.*: 114

<sup>156</sup> *ibid.*: 114-116

Puis, le Capitaine onnontagué reprenant la parole, fait un sommaire de leurs conseils. “Escoute, Ondessonk, ... Cinq Nations entieres te parlent par ma bouche ... Tu diras à Onnontio quatre choses<sup>157</sup>”: 1) ils reconnaissaient le Dieu Chrétien comme maître de la vie, 2) ils plantaient Le May de toutes leurs affaires à Onnontagué, ce qui contredisait l'optique diplomatique des Agniers, 3) ils invitaient les Français à venir s'établir parmi eux, 4) ils s'engageaient dans une nouvelle guerre et n'avaient que des pensées de Paix pour les Français.

Les Onontagués, autant que les Mohawks, souhaitaient négocier l'établissement de Français parmi eux. En plus de leur fournir des "otages", sorte de garantie de non-agression française, leur présence faciliterait la traite des fourrures tout en leur procurant un moyen de jouer sur la concurrence commerciale franco-hollandaise pour en obtenir les meilleurs prix. Parallèlement, et par ce biais, les Onontagués espéraient se détacher de l'emprise mohawk sur la traite en s'associant à une autre source d'approvisionnement de produits européens<sup>158</sup>. De plus, les Onontagués, qui avaient remarqué que les Hurons bénéficiaient d'un certain traitement préférentiel de la part des Français, s'attendaient à jouir des mêmes privilèges, en attirant les Jésuites chez eux.

Pour la Nouvelle-France, épuisée physiquement, moralement et économiquement par les incessantes attaques iroquoises, cette alliance leur procurait à la fois un temps de répit et un allié puissant membre de la Confédération. Quant aux Jésuites, l'invitation des Onontagués signifiait pour eux un nouveau champ d'enseignement en vue de

---

<sup>157</sup> *ibid.*: 116

<sup>158</sup> Trigger, 1976: 808

l'expansion de la foi chrétienne. Sept Jésuites et cinquante domestiques iront s'installer près d'Onnontagué en 1656, fondant la mission de Sainte-Marie-de-Ganentaa. La colonie s'empressera d'accepter les termes de la paix.

### G. 1655

Le 17 août 1655, le Père Simon Le Moine est envoyé chez les Agniers pour confirmer la paix de 1653. Il part de Montréal avec douze Iroquois et deux Français et arrive au bourg agnier le 17 septembre. Il reçoit alors 3 présents: le premier "pour arrester le sang qui se pourroit répandre en chemin et luy causeroit des frayeurs" (i.e. qu'il ne devait pas craindre les traîtres). Le second pour que rien ne trouble son repos et le dernier était un baume pour lui laver les pieds "pour adoucir les fatigues d'un si long voyage"<sup>159</sup>.

L'assemblée a lieu le lendemain au cours de laquelle le Père Le Moine expose les présents du Gouverneur Lauson. S'adressant directement à Dieu, comme témoin de la sincérité de son coeur, il le conjure de punir ceux qui parleraient faussement. Un Capitaine fait paraître à son tour de "très-riches présents" comme réponses aux propositions de paix du Père. "Le plus beau et le premier de ces presens estoit une grande figure du Soleil, faite de six mille grains de porcelaine, afin, dit-il, que les tenebres n'ayent point de part à nos conseils"<sup>160</sup>.

Alors que le Père Le Moine vient de partir pour le pays mohawk, Lauson reçoit la visite d'une délégation Onontagué à Québec pour "l'affermissement de la Paix" avec

---

<sup>159</sup> R.J., Editions du Jour, Tome 5 (1656-1665): 3

<sup>160</sup> *ibid.*: 3

les Français, les Algonquins et les Hurons; l'ambassade représentait toutes les Nations Iroquoises des pays d'en-haut. Le conseil se tient le 12 septembre 1655, l'orateur iroquois faisant paraître 24 colliers de porcelaine, qui, “aux yeux des Sauvages, sont les perles et les diamans de ce pais”<sup>161</sup>. Les huit premiers présents s'adressaient aux Hurons et aux Algonquins. Le premier était un mouchoir<sup>162</sup> “il est temps d'essuyer les larmes que vous versez en abondance pour la mort de ceux que la guerre vous a enlevés”. Les deux suivants cherchaient à supprimer l'esprit de vengeance (essuyaient le sang et coupaient le mal jusqu'à la racine). Le quatrième était “pour remettre l'ame raisonnable dans le siège de la raison”<sup>163</sup>. Le cinquième était un breuvage médicinal “pour chasser toute l'amertume de leur coeur”<sup>164</sup>. Le sixième devait “leur ouvrir les oreilles aux paroles de la verité et aux promesses d'une vraie paix, sachant bien que la passion rend sourds et aveugles, ceux qui s'y laissent emporter”<sup>165</sup>. Par les deux subséquents, ils certifiaient la volonté de paix des quatre Nations iroquoises d'en-haut. “Il n'y a que l'Iroquois d'en-bas, Agnieronnon, qui ne peut arrester son naturel guerrier. Son esprit est tousjours en fougue, et ses mains se nourrissent de sang”<sup>166</sup>. La rivalité Mohawk/Onnontagué a pris de l'ampleur, la Ligue se voyant divisée en deux factions: les Mohawks d'un côté et les

---

<sup>161</sup> *ibid.*: 5

<sup>162</sup> Adaptation d'une métaphore commune du rituel diplomatique "essuyer les larmes" à une terminologie européenne "un mouchoir". Le langage diplomatique, comme nous le voyons par cet exemple, n'est pas statique mais bouge, emprunte, évolue.

<sup>163</sup> Le Jésuite sent le besoin d'expliquer. Ces peuples croient que la tristesse et la colère, et toutes les passions violentes, chassent l'âme raisonnable du corps, n'y ayant que l'ame sensitive, que nous avons commune avec les bestes, qui y reste durant ce temps-là. C'est pourquoi en ces rencontres ils font d'ordinaire un present, pour remettre l'ame raisonnable dans le siege de la raison. (R.J., Editions du Jour, Tome 5: 5)

<sup>164</sup> *ibid.*: 5

<sup>165</sup> *ibid.*: 5

<sup>166</sup> *ibid.*: 6

Iroquois Supérieurs (les quatre autres nations) de l'autre, chacune agissant indépendamment l'une de l'autre.

Les quatre prochaines paroles s'adressaient aux Français pour essayer leurs larmes, nettoyer le sang, calmer leurs esprits, soigner leur amertume par “un breuvage plus doux que le sucre et le miel”<sup>167</sup>. Le treizième invitait les Français à venir s'établir chez eux “pour ne faire qu'un peuple avec nous”<sup>168</sup> et deux autres pour accueillir des jésuites et des soldats. Le seizième leur destinait un emplacement pour fonder une mission où serait planté le May (c'était le dix-huitième présent). Le dix-neuvième attachait le Soleil au dessus du May de sorte que “tous les conseils et les traités qui s'y feroient ne fussent point dans les tenebres de la nuit”<sup>169</sup>. Par un vingtième, ils y allumeraient un feu pour y accueillir toutes les nations venant les visiter. Le prochain devait “affermer le bras d'Onnontio” afin qu'il les embrasse et les soutienne autant que les Hurons et les Algonquins. Le vingt-deuxième constituait une garantie de la sincérité de leur désir de paix tout en espérant par le suivant obtenir des armes contre les Eriés. Le dernier présent était fait par un Capitaine huron, ancien captif des Iroquois, qui se portait garant de la véracité des propos.

La formule protocolaire exigeait que les Français répondent à toutes les paroles de l'ambassade, mais après délibérations, et en réponse à la requête des représentants autochtones (par le quatorzième cadeau ils demandaient d'y “avoir des Peres de nostre Compagnie, qui enseigneroient leurs enfans, & en feroient un peuple tout Chretien”<sup>170</sup>),

---

<sup>167</sup> *ibid.*: 6

<sup>168</sup> *ibid.*: 6

<sup>169</sup> *ibid.*: 6

<sup>170</sup> R.J., vol.42: 52

Lauson décide de renvoyer la délégation à Onontagué avec les Pères Joseph Dablon et Claude Chaumonot pour y exposer ses présents.

Le 5 novembre, alors que l'ambassade est à une lieue d'Onontagué, elle est accueillie par un Capitaine du nom de Gonaterezon qui félicite les députés de leur arrivée. Puis, se mettant à la tête de l'escouade, l'introducteur *Gonaterezon* la mène à un quart de lieue d'Onontagué où ils sont attendus par des Anciens du pays qui leur présentent des mets. Alors qu'ils mangent, un Ancien du nom d'*Okonchiarennen* leur fait un discours de bienvenue; ils étaient “tres-bien venus, fort souhaités, & attendus depuis longtemps”<sup>171</sup>. La harangue terminée, le Père Chaumonot remercie l'orateur “sa parole...était un breuvage bien agréable, qui nous ostoit toute la fatigue du chemin”<sup>172</sup>. C'est une des descriptions les plus complètes du protocole d'accueil du rituel des condoléances (le cérémoniel à l'orée de la forêt).

Le soir de leur arrivée, les Anciens tiennent Conseil dans la cabane des jésuites pour y interpréter la suite du rituel d'accueil. L'un d'eux fait deux présents aux jésuites pour leur essuyer les yeux, fortifier l'estomac et nettoyer “les flegmes de (leur) gorge” afin qu'ils parlent clairement et librement. Le Père répond par un cadeau pour les complimenter sur leur accueil. Le 7 novembre, les Jésuites sont conviés à un conseil secret au cours duquel les autochtones discuteront sur quatre points: 1) qu'*Agochiendagueté* (“qui est comme le Roy du pais”) et Onontio sont liés ensemble par un lien incassable, 2) que les ambassadeurs hurons venus traiter de paix seront raccompagnés chez eux, 3) que malgré les mauvais coups des Mohawks, leur alliance

---

<sup>171</sup> *ibid.*: 86

<sup>172</sup> *ibid.*: 86

avec les Français perdurera et finalement 4) qu'ils construiront une chapelle dès cet automne "pour les croyants".

Si le sort des Hurons semblait réglé, celui des Algonquins restait une affaire des plus épineuses depuis le "pacte" secret de 1645 entre Montmagny et Kiotseaton. Pour y remédier, le Père Chaumonot fait avertir les Anciens que lui aussi avait quelque chose à leur communiquer en particulier. Ces Anciens étant assemblés Chaumonot leur dit:

1<sup>o</sup> que l'affaire des Hurons estant toute conclue, il n'en parloit point davantage, mais qu'il asseuroit que les Algonquins viendroient en Ambassade le Printemps prochain, s'ils voyoient les esprits disposez à la paix; 2<sup>o</sup> que quand les Hurons auroient estably leur Bourgade près de nous, les Algonquins estoient pour nous y venir aussi voir; en troisième lieu, que pour avoir une entière assurance du desir qu'avoient les Onnontaeronnons de faire la paix, les Algonquins esperoient revoir quelques-vns de leur neveux captifs, puis qu'eux-mesmes avoient si liberalement relasché leurs prisonniers à la requeste du Gouverneur de Montreal, et les avoient renvoyez avec des presens, à quoy neantmoins on n'avoit pas satisfait; en quatrième lieu, qu'ils devoient cesser de lever la hache contre la Nation des Nez Percez<sup>173</sup>, s'ils vouloient que la paix fust uniuerselle<sup>174</sup>.

Les Anciens font la promesse de délibérer sur ces quatre points.

La suite des procédures commencées à Québec a lieu le 15 novembre. Le Père Chaumonot, étalant un collier de wampum, précise sa fonction diplomatique, "sa bouche estoit celle d'Onnontio, ... les paroles qu'il alloit prononcer, estoient les paroles des François, Hurons et Algonquins, qui parloient tous par sa langue"<sup>175</sup>. Le premier présent apaisait les cris et essuyait les larmes, mais comme il ne suffisait pas de les essuyer, le

---

<sup>173</sup> Amikouès ou Nation du Chat ou Eriés.

<sup>174</sup> R.J., Editions du Jour, Tome 5 (1656-1666): 14

<sup>175</sup> *ibid.*: 15

second présent devait soigner l'esprit et “parce que le siege de l'esprit est dans la teste, il leur fit une couronne du collier qu'il leur presentoit, et leur appliqua sur la teste l'un après l'autre”<sup>176</sup>. Le troisième cadeau était un breuvage “pour extirper la douleur et appliquer le remede jusqu'au fond du coeur et des entrailles”<sup>177</sup>. Par quatre peaux de castors, une pour chaque nation Iroquoise, il essayait le sang et chassait la tristesse. Le neuvième présent était un petit arbre dont les branches du haut, coupées, représentaient les Capitaines défunts et les autres, verdoyantes, leurs enfants qui les faisaient revivre (resurrection). Les deux suivants symbolisaient le lien qui unissait les Français à deux Capitaines (*Annenraj* et *Tehaionhacoua*) même dans la mort. Il présenta, comme onzième présent un mouchoir dans lequel se trouvaient les cendres d'un de leurs guerriers (*Teotegouisen*) enterré à Trois-Rivières et d'un Français. Ces cendres mêlées ensemble devaient signifier “qu'eux et les François n'estoient tous qu'un, et avant et apres la mort”<sup>178</sup>. Le prochain présent, dit la relation, était le plus beau collier de tous, le “remede bien souverain pour toutes sortes de maux”<sup>179</sup>, ce grand remède était la Foi, qu'il venait leur enseigner. Mais il fallait ajouter un autre présent “pour purger la Foy des calomnies qu'avoient fait courir contre elle les supposts du demon”<sup>180</sup>. Finalement, les derniers présents étaient offerts par les Mères Ursulines de Québec et les Mères Hospitalières afin d'accueillir les fillettes chez les unes et les malades chez les autres. D'autres encore relançaient le désir de voir construire une chapelle, assuraient de la

---

<sup>176</sup> *ibid.*: 15

<sup>177</sup> *ibid.*: 15

<sup>178</sup> *ibid.*: 16

<sup>179</sup> *ibid.*: 16

<sup>180</sup> Le Père Chaumonot leur montra d'abord une feuille de papier blanche symbolisant "l'intégrité, l'innocence et la pureté" de la foi. Une autre feuille barbouillée, représentait les calomnies. Celle-ci fut brûlée. (*ibid.*: 16).

venue des Français au Printemps suivis, peu après, des Hurons et des Algonquins et espéraient arrêter la hache des Agniers... D'évidence, certains diplomates français, tels que Chaumonot, ont tellement bien saisi le langage métaphorique du rituel des condoléances, qu'ils ont su, à leur tour, développer des métaphores nouvelles et originales (les passages ci-dessus en sont la preuve).

La réponse aux présents des Pères se fait le lendemain en présence de "tous les notables du Bourg" et des députés des autres nations. Le conseil est ouvert par six chants, chacun reprenant le thème de la paix "Adieu la guerre, Adieu les armes"<sup>181</sup>. Puis, le chef *Agochiendaguesé* fait quatre présents: le premier de ceux-ci témoignait de la joie qu'il ressentait de ne faire qu'un avec Onnontio. Parallèlement, et selon ce raisonnement, les enfants d'Onnontio devenaient pour ainsi dire ses enfants et par le deuxième présent il les adoptait (les Hurons et les Algonquins). Le prochain, dit la relation, était le plus beau, c'était le "présent de la Foy" pour signifier que l'Agnier était "Croyant". Le dernier assurait le Père que dès le printemps la guerre serait menée contre les Eriés.

Son discours terminé, les Oiogoens font ensuite leurs présents, reprenant à peu près les mêmes points que ceux d'*Agochiendaguesé*.

La vie en Nouvelle-France reprend son cours. En juin 1654 un convoi de fourrures hurons et outaouais arrive à Montréal et avec lui un espoir de prospérité pour la colonie. En 1656, deux traiteurs Français, Pierre-Esprit Radisson et Hédart Chouart de Groseillers reviennent du Nord-ouest accompagnés de 50 canoes chargés de peltries. Pour les Iroquois ces convois représentent un échec stratégique. En éliminant les Hurons (l'intermédiaire commercial des Français) les Iroquois avaient espéré obtenir le contrôle

---

<sup>181</sup> *ibid.*: 18

de la traite des fourrures; le remplacement de ce "middleman" par un autre, les Outaouais, constituait une menace à la réalisation de cette fin. La paix de 1653 sera de courte durée et déjà en 1656 les attaques agniers reprennent le long de l'Outaouais et du Saint-Laurent contre les alliés français. Les missions jésuites en territoire iroquois sont abandonnées.

## H. 1658

L'été 1658 est marqué par une série d'attaques iroquoises contre les Français et leurs alliés hurons et algonquins. Le 25 septembre, un chef Onontagué du nom de *Garakontie* arrive à Montréal accompagné de deux prisonniers français<sup>182</sup> pris par des Onneiouts. Après les trois phrases d'ouverture habituelles: j'essuie les larmes, j'ouvre le gosier, j'essuie le sang, le porte-parole fit 26 présents aux Français pour réaffirmer la paix ébranlée par le geste des Onneiouts. Il nettoyait le sang répandu, essayait la honte jetée par les Onneiouts, replantait l'arbre à Montréal, y rattachait le soleil, rallumait le feu, étendait la natte...Les quinzième et seizième présents souhaitaient le retour des Pères jésuites et le vingt-troisième présent demandait la liberté d'aller tuer l'Algonquin. Ainsi, l'affaire des Algonquins n'est toujours pas réglée.

Le 20 novembre de la même année, six Agniers arrivent à Trois-Rivières accompagnés de sept prisonniers français, le Père Le Moine et un Hollandais. A leur arrivée, Onnontio leur fait deux présents, l'un pour leur déssiller les yeux, l'autre pour leur nettoyer le gosier. Les Agniers répondent sur le champ par trois présents, le premier pour essuyer le sang, le second pour essuyer les larmes et le troisième pour déboucher

---

<sup>182</sup> Il s'agit de Adrien Joliet (frère de l'explorateur) et de Chretofle.

le gosier<sup>183</sup>. Leur porte-parole, *Tegarihogen*, fait alors 16 présents pour signifier le désir qu'ils avaient d'établir une "bonne paix". Entre temps, il demande à Onnontio de libérer des prisonniers onneiouts mis au fer ou du moins leur ôter les chaînes. Si Onnontio accepte de leur retirer les chaînes, il n'en libèrera qu'un seul.

## I. 1659

Le 5 avril, une ambassade onneiout arrive à Québec, en vue de négocier la libération des prisonniers mohawks et onneiouts (condition de la paix) et demander le retour des Pères jésuites à Onondaga. Le ton des trois ambassadeurs<sup>184</sup>, parlant pour les Mohawks, Onneiouts et Onontagués, est grave. Ils reconnaissent leur faute quant aux trois français tués près de Montréal, et font les paroles de condoléances appropriées (j'arrache la hache, jette un drap mortuaire, j'étouffe les sentiments de vengeance, j'affermis l'arbre de paix...). En revanche, ils reprochent aux Français d'avoir brisé la "chaîne<sup>185</sup>" en abandonnant incognito les missions fondées en leur pays et exigent la libération de leurs neveux "rend les moy tous ne les separe point tout ou rien...Les trois nation d agnee d onne8t et d onontage attendent cela. autrement tu ne leur ouvres par le coeur"<sup>186</sup>.

Le 28, Onnontio leur fait sept présents de remerciements, réponses préliminaires aux paroles des Onneiouts (la suite du discours d'Onnontio serait portée en leur pays par

---

<sup>183</sup> R.J., vol.44: 120

<sup>184</sup> Il s'agit de Soen'res, Ionnonouara et Otarannhont

<sup>185</sup> Traduit littéralement, le terme en Iroquois signifie des "bras liés ensemble"(arms linked together) (Jennings, 1985: 116) Ce terme est ici employé pour décrire l' alliance bilatérale ou l'amitié qui avait été conclue entre les Français et les Iroquois et plus tard entre les Anglais et les Iroquois.

<sup>186</sup> R.J., vol. 45: 84

le Père Le Moine). Le plus important de ces présents, le dernier, proposait non plus la confirmation d'une parole par un présent, mais son affirmation par échange d'otages ou de familles, “La voix de Leur Anciens n'estoit pas assez affermie par des coliers de porcelaine, mais qu'il La falloit doresnavant affermir par des hommes que nous donnerions de part et d'autres pour demeurer Les uns avec Les a[utres]”<sup>187</sup>.

C'est ainsi que le 30 avril les ambassadeurs autochtones partent pour Trois-Rivières accompagnés des Pères Lalemant et Drouillet et de quantité d'Algonquins. Le 7 mai, le Père Le Moine, Jean de Noyon et deux Algonquins partent de Trois-Rivières pour le village agnier en compagnie de *Tegarihogen*, des trois députés onneiout et de quatre prisonniers libérés de Québec. Le Père Le Moine, porte-parole des Français, se voit chargé de 22 présents (réponses aux 22 paroles des Onneiouts). Les trois premiers couvraient les morts et soignaient les blessés; pour arracher la hache de leur têtes, les couvrir d'un linceul (drap mortuaire), mettre un emplâtre sur les blessés, tandis que les autres cherchaient à restorer l'ordre d'avant-guerre. Il fallait donc enfouir les mauvais bruits, replanter le May et lui mettre des racines, "raccomoder" les esprits, rattacher le soleil et rallumer le feu du conseil. D'autres encore prônaient l'échange mutuel de prisonniers. “Onnontio ne demande que la paix” disait le dix-huitième présent. “Vous voyez bien que Les troubles ne sont venus que de vostre part, Iamais nous ne commançons Les premiers”<sup>188</sup>. Les quatres derniers présents devaient servir d'assurance quant à la raison du départ des jésuites, ils n'attendaient que la fin du conflit pour revenir leur prêcher la foi (ils ne les avaient pas abandonnés).

---

<sup>187</sup> *ibid.*: 90

<sup>188</sup> *ibid.*: 92-94

Le Père Le Moine revient de son ambassade au village mohawk le 3 juillet, arrivant à Québec accompagné de l'Algonquin *Eiita8ikiik* et de quatre Mohawks venant requérir les otages. Il se tient alors quatre conseils. Le premier constituait en un échange mutuel de politesse. Ainsi donc, l'Iroquois remercie Onnontio du bon traitement qu'il a accordé aux otages, essuie les larmes d'Onnontio pour la prise de trois Français par les Onnontagués, lui "debouche Le gozier et luy arreste ses sanglots par L esperance quil luy donne qu il luy fera revoir ... les francois pris"<sup>189</sup>. Onnontio répond sur le champ par trois présents, pour remercier l'Iroquois d'avoir conservé la vie des ambassadeurs et pour le consoler des victimes qu'il a perdus dans sa guerre contre la nation du feu. Le deuxième conseil était un compte rendu de l'ambassade du Père Le Moine tandis que le troisième débattait la libération ou non des prisonniers mohawks et onnieouts. A la fin de ce conseil, les autorités françaises opteront pour la libération des deux Mohawks (la Grande Cuillère et un autre). Les deux Onnieouts seront retenus jusqu'au retour des Français. Ainsi, au quatrième conseil, Onnontio fait part de sa décision par quatre présents. Il déclare, par un premier de ceux-ci, qu'il libèrera deux des quatre prisonniers. Le deuxième correspondait à une rectification du traité de paix, l'ambassadeur algonquin ayant agi contre les ordres d'Onnontio en omettant d'inclure les "sauvages de Tadoussac" dans cette paix. Par le troisième le gouverneur précisait les agents libérateurs des deux Mohawks: l'intervention des Hurons et des Algonquins. Finalement, Onnontio dénonce la déloyauté et le médisance "Il leur donne advis qu'ils ayent a visiter publiquement Non en Cachee par les Chemins ordinaires et non par les bois"<sup>190</sup>.

---

<sup>189</sup> *ibid.*: 100

<sup>190</sup> *ibid.*: 102

## J. 1661

Au cours du mois de juillet 1661, Montréal sera témoin de l'arrivée de deux canots iroquois et de quatre prisonniers français “pour caution de leur sincérité”<sup>191</sup>. Les députés de cette ambassade, parlant pour les Onnontagués et les Cayugas (Goyogouins), venaient parlementer sur la libération de huit Goyogouins détenus à Montréal depuis un an. Le chef de cette ambassade, un capitaine goyogouin, étale vingt présents de porcelaine “qui parloient plus eloquemment que luy”<sup>192</sup> pour faire suite à sa commission. Le premier présent rendait au ciel son soleil, tandis que le deuxième rétablissait la terre “toute renversée par les désordres des combats”<sup>193</sup> (en aplanissant les saults et la rivière, en arrachant les rochers). Le troisième était pour couvrir le sang et faire revivre les morts, le quatrième pour remettre l'esprit “perdu dans les troubles passez”<sup>194</sup> et un autre encore pour rendre la voix aux Français et leur purger “tous les conduits des organes”<sup>195</sup>. Enfin, le dernier présent était plus grave, il s'agissait d'un échange: une Robe Noire contre la vie de vingt prisonniers français. Le porte-parole produit alors une feuille de papier sur laquelle les prisonniers avaient inscrit leurs noms, comme soutien de leur requête. Le Gouverneur, alors à Québec, est avisé des propositions de l'ambassade et n'a d'autres choix que de se plier aux demandes en envoyant un Jésuite, le Père Simon Le Moine.

---

<sup>191</sup> R.J., vol.46: 224

<sup>192</sup> *ibid.*: 224

<sup>193</sup> *ibid.*: 226

<sup>194</sup> *ibid.*: 226

<sup>195</sup> *ibid.*: 226

Cette vague agressive et guerrière contre les Nations de l'ouest, alliés des Français, s'atténue enfin vers la mi-1660. Les Iroquois ont atteint leur but, ils dominent le territoire de l'ouest ayant conquis, dispersé ou fait fuir successivement les Hurons, la nation du tabac, les Neutres et les Eriés, les Miamis, les Illinois, les Renards, les Sacs, les Mascoutens et les Kikapoos. La traite des fourrures française se voit encore une fois paralysée, et la colonie est au bord de la ruine. Les Pères Paul Le Jeune et Paul Ragueneau, écrivant au roi, parlent même de la destruction éminente de la Nouvelle-France par les Iroquois faute d'une intervention immédiate et substantielle de la couronne.

Sire, Voicy vostre Nouvelle France aux pieds de V.M...  
 Sauvez-moy, s'écrie-t-elle, je vay perdre la Religion  
 Catholique: on me va ravir les Fleurs de Lys: ie ne seray  
 plus françoise, on me dérobe ce beau nom...SIRE, ...vous  
 estes un grand Roy, qui faisant trembler l'Europe, ne doit  
 pas estre méprisé dans l'Amerique...<sup>196</sup>(Paul Le Jeune)

La France, depuis 1610, n'avait eu qu'un rôle passif dans le développement de sa colonie nord-américaine. Aux prises avec des conflits internes importants<sup>197</sup>, elle a recours aux compagnies privées qui, en échange du monopole de la traite des fourrures, s'engagent à administrer le gouvernement de la colonie, tout en veillant à son peuplement, et à la promotion de l'activité religieuse. Très rapidement, et en conséquence de l'imprévisibilité de l'activité économique (convois pillés, guerres avec les Iroquois), le peuplement est délaissé, les préoccupations mercantiles prenant le dessus. Entre 1605

---

<sup>196</sup> *ibid.*: 196-198

<sup>197</sup> Guerres de Religions, La Fronde, Guerre de Trente Ans, guerres contre l'Espagne.

et 1633 la Nouvelle-France verra défilier presque une dizaine de compagnies. La colonie stagne dans une instabilité politique et une insécurité militaire. La dernière compagnie, la Compagnie des Habitants (1633-1661), réussira malgré tout à administrer les affaires de la colonie pendant plus de trente ans. Si une certaine stabilité gouvernementale est atteinte, le peuplement est négligé au profit de la traite des fourrures. Ainsi, physiquement et financièrement la colonie se voit incapable, à elle seule, d'éliminer la menace iroquoise.

1661 marque le début d'une nouvelle ère pour la colonie américaine, du moins les colonaux l'espéraient. Louis XIV, alors âgé de 24 ans, prend le pouvoir. Homme fier et ambitieux, comment pouvait-il se laisser expulser de sa colonie nord américaine par de simples "sauvages"? Ainsi donc, en 1663, l'entreprise coloniale devient une affaire du Roi; il révoque la charte de la Compagnie des Habitants et décrète la Nouvelle-France, colonie Royale. Il nomme, à sa tête, un gouverneur, "représentant de la dignité et de la personne du roi" responsable des relations extérieures, de la diplomatie et des questions militaires. A ses côtés, un intendant "l'oeil et la main du roi" chargé des affaires civiles (justice, police, finance), un conseil souverain (pour promulguer les lois, décrets royaux, ordonnances), et un évêque, mais l'autorité suprême appartient au roi; ses décisions sont finales.

En 1664, le Marquis Alexandre de Prouville Chevalier de Tracy, est député pour inspecter les possessions françaises. Il arrivera à Québec le 30 juin de la même année.

Puis, en vue d'éliminer à tout jamais la menace iroquoise, le roi envoie des troupes qui arriveront en Amérique au cours de l'été 1665, c'est le Régiment Carignan-Salières<sup>198</sup>.

### **K. 1664**

Les Onnontagués délèguent, au mois d'août 1664, des représentants à Montréal pour sonder l'état d'âme des Français quant à l'arrivée éventuelle d'une ambassade. Ces portes-paroles déclarent, par quelques présents, que toutes les nations iroquoises, à l'exception des Onneiouts, demandent la paix. Ils apportent avec eux une lettre de confirmation écrite par un des notables de la Nouvelle Hollande.

Quelques temps après, le Capitaine du nom de Garakontié se joint aux Sonnontaeronnons avec "un prodigieux amas de porcelaine, qui est l'or du pays,...il y avoit entr'autres cent colliers, dont quelques-uns avoient plus d'un pied de largeur"<sup>199</sup>. Ainsi donc, l'ambassade s'embarque pour Montréal accompagnée de deux soldats français prisonniers des Iroquois depuis un an. L'escouade sera interceptée par des Algonquins, certains ambassadeurs seront tués, d'autres faits prisonniers et d'autres encore mis en fuite. Les Iroquois crient vengeance et la guerre reprend.

### **L. 1665-1667**

A l'arrivée du nouveau gouverneur Daniel de Rémy, Sieur de Courcelles et de son intendant Jean Talon, des projets sont mis en branle pour renforcer la colonie. Ainsi, les

---

<sup>198</sup> Organisé par le Prince de Carignan en 1644 pour le service personnel de la Savoie, le régiment sera employé par la couronne, contre la noblesse dans la Fronde. Après 1659, le régiment sera donné au roi et intégré dans l'armée française.

<sup>199</sup> R.J., vol.49: 144

fortifications de Québec, Montréal et Trois-Rivières sont réparées. Puis, de Tracy envisage la construction de trois forts “pour assurer le passage, & la liberté du commerce, pour servir de magasins aux troupes, & de retraites aux soldats malades ou blessés”<sup>200</sup> et des avant-gardes contre des attaques iroquoises. Accompagné, dans sa marche le long du Richelieu par 800 hommes, il construira un premier bastion sur l'ancien site du Fort Richelieu (Fort de Sorel), un deuxième au pied des Rapides de Saint-Louis, le Fort Chambly et un troisième, le Fort Thérèse sur une île au confluent de la rivière Richelieu et du Lac Champlain.

En décembre de l'année 1665, six ambassadeurs iroquois (Garakontie, Ahonnonhouaraton, Gatiennonties, Ouatihaendajentak, Tegannontié et Achinahara) représentant les Senecas, Cayugas et Onontagués arrivent à Québec. Ils seront accueillis par de Tracy par trois présents de bienvenue:

Le premier fut pour désiller les yeux à ce qu'ils vissent les traits du visage d'Onnontio plein d'honneur et d'humanité - Le second pour ouvrir leurs bouches et nettoyer leurs gosiers afin qu'ils puissent parler avec plus de facilité, de douceur et d'agrément - Le troisième pour rassurer leurs esprits à ce qu'ils puissent produire leurs sentimens et découvrir leurs pensées purement et sans déguisement<sup>201</sup>.

Garakontie, le porte-parole des trois nations supérieures (Onontagué, Seneca et Cayuga), fait alors onze présents. Le premier était une civilité, il répondait aux trois cadeaux que leur avait fait de Tracy à leur arrivée. Les deux prochains représentaient une offre d'amitié, par le deuxième il libérait un prisonnier Français, Charles Le Moine,

---

<sup>200</sup> *ibid.*: 252

<sup>201</sup> ANF, Nouvelle-France: Correspondance officielles, Première Série, vol. 1, "1er Décembre 1665": 74-78

détenu par les Iroquois depuis trois mois et par le troisième il enterrait les morts et avec eux les ressentiments de vengeance;

pour témoigner qu'ils ont enterré avec les morts de leur nation la mémoire des injures et du tort que les Français leurs ont fait en les tuant ou souffrant qu'ils fussent massacrés par les Algonquins et Hurons et généralement tous les torts qu'ils ont reçus ou par infraction de traités ou par mauvais traitement reçu en la personne de leurs Ambassadeurs ou par la détention de leurs présens sans y répondre, en un mot oubliant généralement tout le passé pour n'en conserver aucun ressentiment<sup>202</sup>.

Il indiquait par le quatrième, qu'il ne s'agissait pas ici d'un nouveau traité de paix; il ne faisait que confirmer le premier. Le cinquième présent espérait qu'Onnontio leur accorde la présence, chez eux, de deux Jésuites, pour leur enseigner la foi, d'un armurier, pour réparer leurs armes et d'un chirurgien, pour soigner leurs blessés. Le sixième présent était des paroles de condoléances pour la mort du Père Simon Le Moine, ils souhaitaient le “faire ressusciter et invit[ai]ent par ce présent à leur accorder un successeur”<sup>203</sup>. Il conclut sa harangue, fort modestement, en faisant voir tous ce qu'il avait fait pour les Français “leur demandant pour toute récompense, leurs bonnes graces et la liberté de trois prisonniers”<sup>204</sup>. Le neuvième présent proposait une paix inviolable, “il ne prétend pas tenir les Français que par l'extrémité de la frange de la Robe, mais qu'il les embrasse par le milieu du corps ne promettant pas seulement de conserver cette paix aux noms des anciens mais encore de la jeunesse”<sup>205</sup>. Finalement, les deux derniers présents espéraient

---

<sup>202</sup> *ibid.*: 252

<sup>203</sup> *ibid.*: 252

<sup>204</sup> R.J., vol.50: 128-130

<sup>205</sup> *ibid.*: 130

convaincre les Français de suspendre leurs armes contre les Onneiouts et les Mohawks du moins jusqu'à ce qu'ils aient été mis au courant de l'ambassade avec l'assurance que si ces derniers n'entraient pas dans les projets de paix, ils seraient abandonnés par les nations supérieures.

Le Sieur de Tracy leur accorde, au nom du roi, les trois prisonniers, leur promet paix et sa protection, mais s'il accepte de suspendre les armes contre les Onneiouts, il ne peut excuser les Mohawks, ils seront "exclue de ce traité pour le présent, le Seigneur Roy se reservant de l'y comprendre s'il le juge a propos lorsqu'elle enverra de sa part luy demander la Paix et sa Protection"<sup>206</sup>.

Pour les y convaincre, il enverra deux expéditions militaires contre les Agniers, une en janvier et l'autre en septembre 1666, qui, pour les Français, s'avèreront des échecs, les villages ayant été désertés avant l'arrivée des troupes. Pourtant, ce déploiement militaire, dont un en plein hiver, semble avoir impressionné les Cinq Nations. Dès le printemps 1667, une délégation de Senecas, Cayugas et Onnontagués se présente à Québec pour confirmer le traité de 1665, suivie peu après (en juillet 1667) d'une ambassade mohawk et onneiout venant se joindre au traité de paix. Pourtant, cette paix est encore une fois vouée à l'échec pour quatre raisons. Tout d'abord, les nations autochtones n'ont pas accepté les termes de l'entente volontairement, ils ont été imposés par une force militaire, alors supérieure. Deuxièmement, les conditions de la rivalité économique franco-iroquoise pour le contrôle de la fourrure n'ont pas changé. Les Outaouais demeurent une entrave à leurs projets d'"intermédiaire commercial".

---

<sup>206</sup> ANF, C.11.A, vol.2: 187-190

Troisièmement, les Iroquois étaient engagés dans une guerre contre les Susquehannoks<sup>207</sup>. Une paix avec les Français leur permettait de concentrer leurs efforts sur un seul front; cette guerre se terminera en 1677. Finalement, et c'est sans aucun doute le facteur déterminant, les Iroquois étaient liés, depuis 1664, à un nouvel allié puissant, les Anglais.

Le traité de 1665-1667 dévoile également une nouveauté, sorte de plaque tournante du traité traditionnel autochtone puisqu'il sera consigné par écrit, paraphé par les deux parties et publié à Paris sous "l'expres commandement de Sa Majesté" par Sébastien Mabre-Cramoisy, imprimeur du roi . Ainsi "l'empereur de France" accorde la paix aux Iroquois:

AU NOM DE DIEU qui a tous fait. Soit notoire à tout l'Univers, que comme cy-devant les Roys tres-Chrestiens, de glorieuse memoire, auroient souvent avec peril, peine & dépenses, envoyez leurs Sujets à la découverte des païs inconnus, & occupez par les Nations Sauvages, Barbares & Infidelles...<sup>208</sup>

L'article II du traité de 1666 dévoile des éléments intéressants: Il y est écrit:

Que lesdits Hurons & Algonquins habituez au Nort du Fleuve de Saint Laurens, depuis les Esquimaux & Bertiamites, en remontant jusqu'au grand Lac des Hurons, ou Mer douce, & au Nort du Lac Ontario, ne pourront à l'avenir estre inquietez dans leur Chasse par les quatre

---

<sup>207</sup> Peuple Iroquois occupant la vallée du Susquehannah en Pennsylvanie. Le conflit aurait pris naissance au XVIème siècle lorsque les Iroquois, poussés par les Algonquins, auraient tenté d'occuper la Pennsylvanie. Les Iroquois finirent par détruire une grande partie de cette nation entre 1662 et 1677. (Goldstein, 1969: 101)

<sup>208</sup> *Troisième Paix accordée par l'Empereur de France, aux Iroquois de la Nation d'Onnontague. Le treizième Decembre 1666*, Paris, Sebastien Marbre-Cramoisy: 6-7

Nations Iroquoises [...] Ledit Seigneur Roy declarant dès à present qu'il les tient tous, non seulement sous sa protection, mais comme ses propres Sujets, s'estans une fois donnez à Sa Majesté à titre de sujettion & vasselage [...], il y aura une amitié & un secours mutuel entre toutes lesdites Nations, qui s'uniront comme freres pour leur commune deffense, sous la protection dudit Seigneur Roy.

Le texte reconnaît d'une part les territoires de chasse des Hurons, Algonquins, et Bertiamites (Innus), terres au nord du Fleuve Saint-Laurent et du Lac Ontario, mais explique, d'autre part, que la "sujettion" des Autochtones se doit être volontaire; ils doivent se "donner" à Sa Majesté à titre de sujet ou de vassal. La domination du souverain français n'est donc pas acquise. Cet article du traité emploie des termes comme union et protection ce qui ne remet pas en question l'indépendance des Autochtones.

### **M. 1684**

Entre 1667 et 1680, les Français et leurs alliés profitent de la guerre entre les Iroquois et les Susquehannoks pour réoccuper les terres à l'est du Mississippi. La France, qui cherchait à étendre son empire vers l'ouest et vers le sud, envoie des explorateurs, des traiteurs et des missionnaires comme agents de cette expansion.<sup>210</sup> Les représentants de la couronne espéraient ainsi y établir des relations commerciales directes avec les

---

<sup>209</sup> *Traitez de Paix conclus entre S.M. Le Roy de France et les Indiens du Canada: Paix avec les Iroquois de la Nation d'Omnontague. Le treizième Decembre 1666.* Paris, Sebastien Marbre-Cramoisy, 1667: 8

<sup>210</sup> A titre d'exemple nous pouvons citer des gens tels que Claude Allouez, Père Marquette, Claude Dablon, Nicolas Perrot, Robert Cavalier, Sieur de La Salle, Adrien Joliet, Louis Joliet...

nations autochtones de l'intérieur et y étendre le champ de christianisation. En revanche, ce mouvement expansionniste va se heurter à deux obstacles: au nord, l'établissement des Anglais avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, un compétiteur puissant dans la traite des fourrures, et au sud les Iroquois, qui voyaient d'un mauvais oeil ce contrôle français de la traite des fourrures et qui tenteront de détacher les nations de l'ouest de l'alliance française. Lorsque le nouveau gouverneur de la Nouvelle-France, Louis de Buade, Comte de Frontenac arrive au Canada en 1672, les nouvelles sont alarmantes. Au cours d'une rencontre secrète à Chequamegon, les Iroquois proposent un traité commercial aux Outaouais; "Ils offroient de fournir aux Outaouais toutes les marchandises dont ils auroient besoin, Et ceux cy devoient leur porter generalement toutes leurs Pelleteries, et L'échange s'en devoir faire sur le Lac Ontario"<sup>211</sup>. Frontenac comprend bien la gravité de la situation, une telle alliance ne pourrait qu'aboutir à la chute de la colonie Française. En 1673, il se déplacera lui même pour ruiner ces négociations. Le 12 juillet, il engage des pourparlers avec les Cinq Nations à Cataraqui. En plus d'obtenir la ratification du traité de 1667 par les Iroquois, il reçoit la permission de construire un fort sur le Lac Ontario, site stratégique entre les Iroquois et les Outaouais assurant ainsi le maintien du commerce des fourrures avec les nations de l'ouest:

...ils voyoient avec la mesme joye l'establissement qu'il commencoit a Katarokoüi Et qu'ils concevoient assez lavantage qu'ils recevraient d'une cabane si proche de la leur, ou ils pouvoient rencontrer leurs commoditez et lempecher de les aller chercher si loin... Mais qu'il avoit

---

<sup>211</sup> ANF, C11A, vol.4 : 12-26, "Monsieur le Comte de Frontenac Au Lac Ontario en 1673"

une chose qui sembloit qu'Onontio eust oublier ce qu'ils le prioient de leur declarer qui estoit de leur faire scavoit le prix qu'il voudroit mettre aux Marchandises<sup>212</sup>.

Malgré six ans de calme relatif, les hostilités entre Français et Iroquois reprendront; l'élément déclencheur reste le même, le contrôle de la traite des fourrures. L'alliance commerciale anglo-iroquoise de 1664 est ratifiée et renforcée en 1679; les Anglais établis à Albany veulent des fourrures de l'ouest, les Iroquois les leur fourniront (ils veulent devenir les intermédiaires dans la traite des fourrures avec les Anglais). En 1680, les Iroquois attaquent les Illinois, alliés des Français et menacent d'attaquer les Miamis et Outaouais.

En 1682, Frontenac est rappelé par la couronne et remplacé par Antoine Lefebvre de la Barre. La Barre adopte une politique plus agressive. Dès son arrivée il écrira au Roi que le seul moyen d'éloigner la menace iroquoise est de soumettre les Iroquois par la force. Ainsi, en 1684, malgré des tentatives de paix, La Barre envoie ses forces militaires (700 hommes de la milice canadienne, 130 des troupes régulières et 200 autochtones. A cette armée devaient s'ajouter 500 hommes des nations de l'ouest sous la direction de La Durantaye et Duluth). Le 1er août 1684, il reçoit des lettres écrites par le Père Lamberville en mission à Onondaga. Lamberville se dit convaincu du désir de paix des Iroquois, ajoutant que seuls les Senecas étaient responsables des attaques l'hiver dernier du Fort Saint Louis et de Beauvais. Les Senecas se disaient prêts à donner satisfaction pour les attaques, en revanche si les Français s'obstinaient à vouloir la

---

<sup>212</sup> *ibid.*: 20

guerre, les Cinq Nations seraient obligées de s'unir pour la perte de la colonie, et ce avec le soutien des Anglais<sup>213</sup>. Malgré les avertissements de Lamberville, La Barre poursuit ses projets et se rend jusqu'au Fort Frontenac; là les choses se détériorent. Les troupes françaises contractent la malaria, et les vivres s'avèrent insuffisantes, l'offensive devient impossible. La Barre doit abandonner l'assaut et au contraire convoquer les Iroquois à La Famine pour négocier une paix. Hohehouatithe<sup>214</sup>, porte parole Onondaga, parle en premier par 15 présents. Prenant Dieu comme témoin de la sincérité de ces propos, le premier présent était un breuvage pour "purifier tout ce qui pourroit vous avoir incommodé pendant le voyage, et Chasser le mauvais air que vous avez respiré..."<sup>215</sup>. Ainsi, par le premier présent les Iroquois signifient bien qu'ils sont au courant de la faiblesse française. Par les quatre prochains présents Hohehouatithe exhorte au retour de la paix, il retire la hache des mains des Français, hache dont Onontio menaçait les Senecas, il jette les armes dans une fosse, redresse l'arbre de la paix et demande aux Français de le soutenir. Le sixième présent rattachait le soleil et chassait les nuages. Le septième présent était un reproche quant au motif de la guerre: "Le vol fait par les Sonnotoüans sur vos nepveux, n'est pas un motif suffisant pour m'y faire la guerre – ou est le sang repandu?"<sup>216</sup>. S'ils acceptent de faire réparation pour ces torts par mille peaux de castors, ils demandent, par le huitième présent que les Français retirent leurs

---

<sup>213</sup> ANF, Paris, C11A, vol.6 : 534-538, "Coppie des trois lettres Ecrites par le P. Lamberville laisné des 10, 11 et 18 juillet 1684 Chez les Onontaguez"

<sup>214</sup> Dit La Grande Gueule par les Français faisant référence à son talent d'orateur.

<sup>215</sup> ANF, Paris, C11A, vol.6: 299-300, "Presens des onontaguez faits a Onontio, a la famine le Cinq Septembre 168"

<sup>216</sup> *ibid.*: 299

troupes. Par le neuvième présent Hohehouatithe dictait le lieu des prochaines rencontres, les Iroquois étaient bien en position pour le faire: “Le feu de la paix et le lieu de nos Conférences estoit au fort Frontenac ou a Montreal, le premier est un mechant país ou les Sauterelles m’empeschent de dormir, et le second est bien Eloigné pour nos vieillards. J’allume le feu en ce lieu-cy... [La Famine]<sup>217</sup>. Le dixième présent était pour assurer les Français qu’il portait la voix de tous (les soldats aussi bien que les Anciens). Si, par les onzième et douzième présents ils acceptaient de ne plus frapper les Miamis, par le treizième ils continueraient la guerre contre les Illinois. Le quatorzième présent demandait le retour des missionnaires dans leurs bourgades et le quinzième était pour exhorter qu’Onontio empêche “les Chrestiens du Sault St. Louis et de la Montaigne de venir plus chez [eux] pour attirer nos gens au Montreal, qu’ils cessent de demembrer nostre terre, comme ils font tous les ans<sup>218</sup>”. La Barre est contraint à accepter toutes ces propositions et à trahir son allié illinois. Le prestige des Français vient de subir un sérieux contre coup et les autorités coloniales craignent la défection des alliés de l’intérieur. En 1685, La Barre est remplacé par Jacques Brisay, Marquis de Denonville.

Denonville n’a pas une tâche des plus faciles. Il doit maîtriser la menace iroquoise, par une offensive si nécessaire, sans violer les territoires anglais. De plus, il doit restaurer le prestige des Français auprès des nations alliées et contre-carrer les efforts de détournement de la traite des fourrures de l’ouest par les Anglo-Iroquois. En 1685, les choses vont de mal en pis alors qu’un coureur des bois français, Marion de La

---

<sup>217</sup> *ibid.*: 300

<sup>218</sup> *ibid.*: 300

Fontain, accepte de guider les Anglais en territoire outaouais pour y traiter. L'expédition de traite sous la direction du Capitaine Johannes Rooseboom se rendra à Michilimakinac et sera accueillie chaleureusement. S'en suivra, un duel venimeux entre Denonville et le gouverneur de New York, Dongan, sur la souveraineté française ou anglaise des Iroquois et la violation de territoires respectifs. Ce débat de "souveraineté" et de "territorialité" est très clairement un phénomène qui apparaîtra face à l'expansion anglaise.

Le 11 juin 1687, l'assaut est lancé, les troupes de Denonville partent de Montréal pour le territoire seneca. Camouflant ses projets, Denonville demande au Père Lamberville<sup>219</sup> d'inviter les Iroquois, prétextant un "festin d'alliance" au Fort Frontenac, invitation qui sera acceptée par ces derniers. Selon Eccles, ce sont les Onontagués eux-mêmes qui auraient demandé de rencontrer Denonville à Cataraqui<sup>220</sup>. Quoiqu'il en soit, à leur arrivée, les députés iroquois seront saisis par les troupes françaises et envoyés aux galères du Roi Soleil. C'est alors que les Français et leurs alliés mèneront une série d'attaques dévastatrices sur les villages Senecas. Si la campagne militaire semblait un succès quant au moral de la colonie et le prestige de la France, elle n'aboutira certainement pas à la subjugation des Iroquois qui se voyaient au contraire envenimés par la trahison française contre leurs frères Senecas. Parallèlement, les relations franco-anglaises sont au plus bas; Dongan accuse Denonville d'avoir attaqué, sans provocation, des sujets britanniques et d'avoir en plus violé des terres anglaises. Affirmant la souveraineté

---

<sup>219</sup> Le Père Lamberville n'était vraisemblablement pas au courant de la feinte de Denonville.

<sup>220</sup> Eccles, 1969: 102-110

anglaise sur les terres des Grands Lacs, il dénonçait implacablement l'interception de deux convois de traite anglais en route vers Michilimackinac, territoire encore une fois anglais. Ainsi, il continuerait à fournir des armes et des munitions à son sujet iroquois, tant et aussi longtemps que les Français menaceraient leur sécurité. De plus, Dongan exigeait le démantèlement des Forts Frontenac et Niagara, forts construits sur des terres britanniques; c'est l'impasse diplomatique entre les deux puissances coloniales et la reprise des raids iroquois dans la vallée du Saint Laurent. Malgré les protestations de Denonville au roi, Louis XIV ordonne la suspension de toute offensive contre les Iroquois<sup>221</sup>. Denonville devait reprendre les négociations de paix.

A sa grande surprise, le 15 juin 1688, une délégation onontagués, onneiout et cayugas arrive à Montréal "pour concerter avec eux une paix durable"<sup>222</sup>. Denonville joue le tout pour le tout, soulignant aux députés que Dongan les considérant comme sujets, il ne pouvait rien conclure sans ses ordres. Le réponse du porte-parole onondaga, Hohehouatithe dit La Grande Gueule résume bien la conception amérindienne:

cela n'estoit point vray et qu'ils avoient toujours resisté a  
ses pretentions et vouloient seulement estre amis des  
français et des anglais. Egalemeut sans que ny les uns ny  
les autres furent leur maitres par ce qu'ils tenoient leur  
terre de Dieu... qu'ils n'avoient jamais esté surmontez a

---

<sup>221</sup> Les deux monarques, Louis XIV et Jacques II d'Angleterre, avaient signé un traité de neutralité, le traité de Whitehall, en novembre 1686 concernant les relations en Amérique du Nord et du Sud.

Denonville ne devait donc en aucun cas envénimer la colonie anglaise et risquer ainsi un conflit armé.

<sup>222</sup> ANF, C11A, vol. 10: 48

la guerre ny par les françois ny par les anglais ce qu'ils  
 pretendoient seulement garder une parfaite Neutralité<sup>223</sup>

Embarqués dans un conflit inter-colonial malgré eux, les Iroquois cherchaient à adopter une politique de neutralité entre les Français et les Anglais. Denonville est sceptique; s'il accepte de négocier la paix, il la veut avec toutes les nations Iroquoises, sans exception. Il convoque donc un conseil de paix à Montréal pour plus tard dans l'année. Cette rencontre sera sabotée par les Hurons. Craignant d'être exclus du traité de paix, les Hurons, sous Kondiaronk<sup>224</sup>, interceptent et attaquent l'ambassade, feignant bien que c'était un ordre de Denonville. Les Cinq Nations sont outrées de cette trahison du gouverneur et entendent bien se venger. Le 4 août 1689, 1400 Iroquois attaquent la ville LaChine.

## **N. 1689-1701**

Lorsque le vieux gouverneur Frontenac reprend ses fonctions en Nouvelle-France, la colonie est dans un état critique. La traite de la fourrure est encore une fois paralysée, le moral de la colonie singulièrement fragile, l'alliance avec les nations de l'ouest extrêmement ébranlée. Pour Frontenac il n'y a qu'une solution, une attaque fortuite contre les Anglais reconfirmerait la puissance française en Amérique du Nord. Par contre, le gouverneur espérait négocier un traité de paix avec les Iroquois. Il avait ramené à cette fin treize survivants des galères y compris le chef cayuga Auriouaé.

---

<sup>223</sup> *ibid.*: 48

<sup>224</sup> Dit Adario, Chef Huron Tionontate (a ne pas confondre avec Kondiaronk, dit Le Rat)

Frontenac envoie trois des survivants à Onontagué pour annoncer le retour d'Auriouaé, cette ambassade était accompagnée de Gagniegoton, un Iroquois domicilié<sup>225</sup>. La députation revient à Montréal au mois de mars et présente six colliers au Chevalier de Callières, gouverneur de la ville. Comme nous le verrons, le ton est sévère.

Le premier collier expliquait la raison de leur retardement,

causé par l'arrivée des Outaouaks aux Tsonnontouans, il disoit que des Esclaves Iroquois y avoient été rendus au nom de neuf Nations différentes, sans que les Hurons de Michilimakinak eussent aucune part dans cette négociation. Les Iroquois étoient invitez à se rendre au mois de Juin à un lieu certain pour mettre la dernière main à la paix dont ils venoient porter la parole, & y recevoir encore vingt-six Esclaves... c'étoit ainsi qu'il falloit faire les choses lors qu'on les vouloit acheminer à une bonne union, & venir soi même parler d'affaires sans s'en remettre sur d'autres que de sa Nation.<sup>226</sup>

Si les Iroquois félicitent les Algonquins des Grands Lacs pour leurs gestes d'amitiés, ils reprochent à Frontenac de ne pas s'être déplacé lui même pour négocier à Onontagué. Le deuxième présent dévoilait ouvertement l'alliance anglo-iroquoise tandis que le troisième demandait le prompt retour d'Auriouaé "qu'ils nomment le Chef general de toute la Nation Iroquoise" ainsi que tous les autres prisonniers revenus des galères; la sécurité des prisonniers français détenus dans les différentes bourgades iroquoises en dépendait. Les quatrième et cinquième présents s'adressaient à Frontenac:

---

<sup>225</sup> Surnommé Nez Coupé par les Français.

<sup>226</sup> La Potherie, 1722, vol. 3: 64

Vous dites Onontio, mon Pere, que vous desirez redressez l'arbre de la Paix que vous avez planté dans votre Fort, voila qui est bien. Mais,... Ignorez-vous qu'il n'y a plus de feu de Paix dans ce Fort, qu'il est éteint par le sang qui a été répandu, les places où l'on tenoit le Conseil en sont toutes rouges, on a gâté ce lieu par la tromperie qu'on y a faites... Racommodez tout cela il vous sera libre de placer le feu de Paix & des bonnes affaires ailleurs qu'où vous l'avez mis, car on l'a jetté hors de ce lieu... Au reste, mon Pere Onontio, vous avez fouëtté vos enfants bien severement, vos verges étoient trop piquantes & trop longues, après m'avoir ainsi traité vous pouvez bien juger que j'ai maintenant de l'esprit. Je vous repete que moi Onnontaguez suis maître des prisonniers, aplanissez les chemins de chez vous à la Galette & du côté de Chamblé.<sup>227</sup>

Gagniegoton dévoile ainsi le coeur du sujet, la traîtrise de Denonville au fort Frontenac, lourde de conséquences. Le sixième présent, preuve de leur bonne volonté, était un avertissement quant à l'existence d'un parti de vingt Mohawks en campagne contre les Français et leurs alliés et une promesse, qui se voulait mutuelle, quant à la sauvegarde de tout prisonnier éventuel. Le porte-parole ajoutera encore ceci:

j'avois huit prisonniers pour ma part de l'affaire de la Chenaye proche de Montreal, j'en ai mangé quatre, & les quatre autres ont ici la vie. Vous avez été plus cruël que moi, ayant tué douze Tsonnontouans à coups de fusil, vous avez mangé les trois autres qui restoient en vie, sans la donner à pas un, vous eussiez pû la donner à un ou deux; c'est pour cela que j'en ay mangé quatre autres, pour vous faire voir que vous êtes plus cruël que moi.<sup>228</sup>

---

<sup>227</sup> *ibid.*: 65-66

<sup>228</sup> *ibid.*: 66

Au printemps 1690, Frontenac renvoie quatre des otages qui étaient venus l'année dernière avec Gagniegoton, ils étaient chargés de huit colliers de la part d'Auriouaé. Le premier était pour "essuyer les pleurs des cinq cabanes (ce sont les Cinq Nations Iroquoises) & leur faire sortir de la gorge ce qui pourroit y être resté de mauvais sur les méchantes affaires qui se sont passées, & pour laver le sang don't ils sont couverts"<sup>229</sup>. Le quatrième signifiait que les Iroquois l'avait oublié puisqu'ils n'étaient pas venus le chercher, il était "comme un homme ivre & qui a perdu l'esprit de voir qu'ils n'envoyent personne pour le chercher"<sup>230</sup>. Ainsi, les quatre prochains colliers étaient pour les convaincre de venir à Montréal traiter avec Onontio. L'ambassade part en avril accompagnée du Chevalier d'O et de quelques Français en tant que témoins. Cette mission de paix sera un échec, deux délégués français seront brûlés et le Chevalier d'O envoyé à Albany. Les autres délégués, renvoyés chez eux par les Iroquois, seront chargés d'un message pour Frontenac lui précisant qu'il n'était pas leur "Père" mais que par contre les Anglais étaient leurs "Frères"<sup>231</sup>.

La période de 1690 à 1696 se caractérisera par une succession d'attaques contre les Iroquois<sup>232</sup> et de tentatives de négociations infructueuses. En janvier 1693, Frontenac organise une première expédition contre les Mohawks. Pris par surprise, l'attaque sera fulgurante<sup>233</sup>. Frontenac envisage alors une deuxième offensive qui sera interrompue par

---

<sup>229</sup> *ibid.*: 70

<sup>230</sup> *ibid.*: 72

<sup>231</sup> Charlevoix, 1994, vol.1: 562-566

<sup>232</sup> Attaques sur deux fronts, l'un oriental avec les Euro-Canadiens, leurs alliés domiciliés, les Algonquins et les Abenaquis; l'autre occidental avec les nations des Grands Lacs (Illinois, Miamis, Outaouais, Pouteouatamis...)

<sup>233</sup> Entre 20 à 30 guerriers Mohawks tués et 500 faits prisonniers. (Goldstein, 1969: 180)

l'arrivée d'un délégué onneiout, Tareha, à Québec. S'il ne représentait pas les Cinq Nations Iroquoises, il promettait de revenir en été avec des représentants de chacune des nations de la Ligue. Il reviendra effectivement en octobre de la même année, mais seul. Les autres nations refusaient de négocier une paix avec les Français. Tareha invite alors Frontenac à venir traiter à Albany afin de négocier une paix générale entre les Français, les Cinq Nations et les Anglais; indigné Frontenac refuse. Le 17 mai 1694, une autre délégation arrive à Montréal menée par Dekanissoren et dix députés représentatifs de la Ligue. Dekanissoren insiste sur l'inclusion des Anglais dans la paix sans toutefois parler des alliés français. C'est encore une fois un échec. " Ces négociations butaient sur un problème majeur, à savoir le refus iroquois d'inclure les Nations de l'Ouest dans une paix générale"<sup>234</sup>. Pourtant, l'offensive française commençait à faire de l'effet puisqu'en 1694, un chef onontagué du nom de *Sadekarnaktié* se plaindra auprès d'un représentant anglais que "La graisse fond de notre chair et s'égoutte sur nos voisins qui grossissent et vivent à l'aise alors que nous devenons maigres. Ils fleurissent et nous décroissons"<sup>235</sup>. En 1696, Frontenac mène personnellement une attaque contre les Onontagués et Onneiouts. Le 5 février 1697, 33 députés onneiouts arrivent à Montréal, Frontenac pose trois conditions à la paix.

- Que la paix soit conclue avec l'ensemble de la Confédération Iroquoise, qu'il voulait donc voir à Montréal des représentants de chacune des nations de la Ligue;

---

<sup>234</sup> Goldstein, 1969: 182; Havard, 1992: 59

<sup>235</sup> Cité dans Jennings, 1984: 186; 206

- Que les Iroquois ramènent tous les captifs français et alliés (cette condition était compliquée par la tradition autochtone d'adoption);
- Que ce soit une paix générale incluant les nations de l'ouest, alliées des Français.

Si le processus de paix était enclenché, il était loin d'être unanime.

Frontenac ne verra jamais la conclusion de la guerre, il décèdera le 28 novembre 1698 et sera remplacé par le Chevalier Louis Hector de Callières.

Trois chefs iroquois<sup>236</sup> se présentent à Callières le 5 mars 1699 avec huit colliers et quatre branches de porcelaine<sup>237</sup>. Pour témoigner qu'ils agissaient avec sincérité ils ramenaient aussi trois prisonniers français. Parlant au nom des Cinq Nations iroquoises, ils venaient demander la paix, l'arrêt des raids menés par les nations d'en-haut "Hurons, Outaouaks, & autres Nations d'en-haut, sur tout à l'Algonkin"<sup>238</sup> et invitaient M. de Maisonneuve, "Capitaine des Troupes de la Marine, que nous considerons comme étant de notre cabane, d'aller à Orange pour y prendre les prisonniers que nous amenerons tous, & où se terminera la grande affaire de la Paix"<sup>239</sup>. Callières répond quelques jours plus tard par 5 présents; les raids cesseront lorsque la paix sera conclue "Si vous la voulez [la chaudière de guerre] renverser, c'est à vous de faire promptement les démarches que je demanderai de vous, car je veux que vous sachiez que je suis un bon Père". Puis il ajoutera

---

<sup>236</sup> Il s'agit de Onhouentsiouan (Onontagué), Tsonhuastsuam (Goyogouins) et Otaxesté (Onneiout)

<sup>237</sup> Wampum.

<sup>238</sup> La Potherie, 1753, Tome 4: 118

<sup>239</sup> *ibid.*: 117

Vous me demandez que j'envoye M. de Maricour pour les aller chercher à Orange, où vous dites que vous les menerez tous pour y conclure la Paix., c'est une chose qui ne se peut faire, puisque le feu des affaires à toujours été allumé à Montréal. Quand nous l'aurons concluë ensemble dans cette Ville... c'e sera pour lors que je prierai le Père Bruyas d'aller chez vous, & que j'y enverrai Monsieur de Maricour pour chercher nos jeunes françois.& Sauvages alliez<sup>240</sup>

Il y aura une série de conférences entre 1699 et 1701 entre les Iroquois et les Français, prémisses à la conclusion de la paix générale de 1701; la Grande Paix de Montréal.

Le 18 juillet 1700, six ambassadeurs iroquois arrivent à Montréal (quatre Senecas et deux Onnontagués). Maricourt, que les Iroquois considèrent comme leur fils adoptif est à la tête de l'ambassade. Teharstakout (Tsonnontouans<sup>241</sup>) le porte-parole entonne deux chants, l'un pour pleurer les Français morts au combat, l'autre pour prendre le soleil et le ciel comme témoin de leur sincérité. Puis, parlant au nom des quatre nations iroquoises (à l'exception des Mohawks) il étale dix présents. Les trois premiers présents étaient pour renverser la chaudière de guerre. "Nous avons encore la hache à la tête, nous venons savoir, notre Père, s'il la veut retirer ou la faire ôter par ses Alliez".<sup>242</sup> Ainsi, parlant au nom des quatre nations iroquoises (Onnontagué, Senecas, Cayugas et Onneiouts), "Feu le Comte de Frontenac nous ayant dit que nous pouvions faire nos affaires separement des Aniez"<sup>243</sup> il demandait à ce qu'Onnontio retienne ses

---

<sup>240</sup> *ibid.*: 119

<sup>241</sup> Senecas

<sup>242</sup> La Potherie, 1753, Tome 4: 138

<sup>243</sup> *ibid.*: 138

alliés; n’y avait-il pas une paix entre la France et l’Angleterre?<sup>244</sup> Le quatrième présent demandait à ce que le Père Jacques Bruyas, Louis Joncaire et LeMoyne Maricourt viennent en leur pays quérir les prisonniers français. En échange, par le cinquième présent, il souhaitait le retour d’un prisonnier, détenu par les Algonquins. Par le sixième “Je ratifie par ce Collier tout ce que j’ai dit au nom des quatre Nations: je plante l’arbre de Paix, afin que tout le monde le regardant on sache que je l’ai demandé” et le septième “J’ai planté l’arbre de Paix & par ce Collier je demande que l’on nétoye toutes les rivieres où il y a bien des pierres, afin que les chemins soient libres, & que l’on puisse aller & venir en Paix”<sup>245</sup>. Par le huitième présent, ils établissaient Joncaire comme plénipotentiaire des Senecas, comme Maricourt l’était pour les Onontagués. Le neuvième présent était pour ressusciter Joncaire en la personne de Tonatakout “ayant l’esprit aussi bien fait que son Prédecesseur”<sup>246</sup>. Finalement, le dernier présent était adressé aux Algonquins afin qu’ils tiennent leurs paroles de paix.

Callières répondra par six présents. Le premier était pour signifier son étonnement car si Teharstakout disait parler pour les quatre nations iroquoises, il ne voyait aucun député cayuga ou onneiout. Les Autochtones affirmèrent alors que les Anglais (le gouverneur Bellemont) les avaient retenus à Onontagués. Par les deuxième et troisième présents, Callières expliquait que ce ne serait qu’après avoir parlé à ses alliés que la chaudière de guerre pourrait être renversée et l’arbre de paix raffermi. S’il

---

<sup>244</sup> Le traité de Ryswick, signé entre la France et l’Angleterre le 20 septembre 1697.

<sup>245</sup> La Potherie, 1753, Tome 4: 140

<sup>246</sup> *ibid.*: 140

leur accordait Bruyas, Maricourt et Joncaire, il voulait en échange quatre otages (c'étaient les quatrième et cinquième colliers).

Je suis fâché de la mort de Joncaire sachant qu'il avoit l'esprit bien fait - Je suis bien aise que vous lui ayez substitué Tonatakout à sa place, puisque vous me dites qu'il lui ressemble dans ses bonnes intentions. Voilà un Collier que je vous donne, pour vous marquer que j'entre dans votre sentiment, & je consens que le Sieur Joncaire serve pour aller & venir vous porter ma parole & me rapporter la votre<sup>247</sup>.

L'ambassade franco-iroquoise, accompagnée du Père Bruyas, de Maricourt et de Joncaire, part donc pour Onnontagué pour récupérer les prisonniers français; ils y arriveront le 24 juillet 1700.

Lors qu'ils furent à un quart de lieuë d'Onnontagué, un Ancien les pria de s'arrêter pour faire leur entrée avec ordre. Il mit à la tête des nos Ambassadeurs un François qui portoit Pavillon blanc. Maricour marcha à quelques pas de distance, le Père Bruyas & Joncaire le suivirent, les autres François qui les accompagnoient étoient un peu plus loin de file. – Ils allerent dans cet ordre jusqu'à la vûë d'Onnontagué, où tous les plus considérables s'étoient assemblez<sup>248</sup>

Ils seront accueillis par Teganissoren à "l'orée de la forêt" pour y recevoir les compliments, trois branches de porcelaine pour "*essuyer leurs larmes, déboucher leur gorge et nettoyer la natte*".<sup>249</sup> Alors que les Iroquois s'apprêtaient à répondre aux

---

<sup>247</sup> *ibid.*: 145-146

<sup>248</sup> *ibid.*: 149

<sup>249</sup> *ibid.*: 149-150

paroles du Père Bruyas, le conseil sera interrompu par l'arrivée d'un porte-parole du Colonel Chalt (Aide-Major du Fort Orange) leur défendant de parler aux Français. Les Iroquois sont indignés et confus, la paix est signée entre les Français et les Anglais, mais ne semble pas les inclure. Le Père Bruyas profite de la situation en dénonçant sévèrement le comportement de Corlard<sup>250</sup>: "Corlard les traitoit en Esclaves, en les interdisant à parler à Onnontio" en ajoutant que "jamais leur Père ne leur avoit défendu de parler à Corlard, n'ayant que des pensées de Paix pour eux...assurément leur frère Corlard ne les aimoit pas, de vouloir s'oposer à leur départ pour terminer la grande affaire de la Paix"<sup>251</sup>.

Puis, Joncaire partira pour Tsonnontouan où il y recevra le même accueil; Tegancot lui jettera trois branches de porcelaine pour "essuyer les larmes, déboucher la gorge et nettoyer la natte"<sup>252</sup>. Les chefs guerriers s'assemblèrent deux jours plus tard pour faire des présents à Joncaire. Le premier était un soleil de wampum, afin qu'il éclaire partout où il ira, le deuxième un collier blanc pour mettre à son col afin que tous sachent qu'il est leur plénipotentiaire et le troisième un collier qu'ils divisaient en deux, une moitié pour Joncaire, l'autre pour Maricourt afin qu'ils obtiennent la libération d'Aguiraris, prisonnier chez les Miamis<sup>253</sup>. Joncaire, Bruyas et Maricourt retourneront à Montréal avec 13 prisonniers.

---

<sup>250</sup> Colard ou Corlaer: nom donné par les Iroquois aux Gouverneurs de New York. Ce nom prend sa source de Arent van Curler qui a négocié le premier traité d'assistance mutuelle entre les Mohawks et les Hollandais en 1643. (Jennings, 1985: 235)

<sup>251</sup> *ibid.*: 155

<sup>252</sup> *ibid.*: 156

<sup>253</sup> *ibid.*: 158

Le 19 juin 1701, le Père Bruyas, Maricourt, Joncaire et la Chauvignerie, accompagnés de vingt Français et de Massias et du fils de la Grande Gueule, partent pour Onnontagué où il seront accueillis par trois branches de porcelaine de la part des quatre nations iroquoises: les trois paroles d'accueil: yeux, gorge, natte. Le père Bruyas parlera en premier par trois présents pour les convoquer au conseil général de paix, les inviter à rassembler les prisonniers et s'assurer de leur neutralité en cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Les Iroquois répondent trois jours plus tard en présence d'un député anglais. Le premier présent s'adressait aux Anglais les exhortant à ne pas intervenir dans la conclusion de la paix avec les Français, le deuxième au Père Bruyas comme témoin de la libération de tous les Français à Onnontagué.

La délégation iroquoise, composée d'Onontagués, d'Onneiouts, de Senecas et de Cayugas, arrivera un mois plus tard au Sault Saint Louis où elle y recevra les compliments usuels; "Voici le feu que l'on fait dans votre pays au bout des campagnes, quand les gens d'affaire y vont, c'est là où l'on fait les premiers compliments"<sup>254</sup> c'est-à-dire les trois branches de porcelaine du rituel des condoléances pour "essuyer les larmes, déboucher la gorge et adoucir les fatigues par un breuvage médécinal"<sup>255</sup>. La délégation se rendra le lendemain à Montréal pour y poursuivre les procédures diplomatiques.

---

<sup>254</sup> *ibid.*: 220

<sup>255</sup> *ibid.*: 220

Du 21 juillet au 7 août, vont s'y succéder et s'y entremêler des rituels protocolaires, des audiences officielles, des échanges commerciaux, des festivités et, encore des discours. Pendant près de vingt jours, le geste est roi, la parole est reine, et Montréal, plus que jamais, vit et vibre au rythme de la civilisation amérindienne<sup>256</sup>.

Callières recevra les uns après les autres tous les représentants alliés, chacun faisant état de leurs craintes et de leurs suggestions. A la veille de la conclusion de la paix, deux problèmes menacent les négociations: la maladie (un rhume qui terrassera plusieurs députés amérindiens)<sup>257</sup> et la restauration des prisonniers. Le 1er août, Kondiaronk, chef Huron, tombe malade. “On le secourut avec d’autant plus d’empressement que le Gouverneur Général fondeoit sur lui sa principale esperance pour le succès de son grand ouvrage... la Paix générale”<sup>258</sup>. Lorsqu’il reprit un peu ses sens, Kondiaronk fit son discours dévoilant à Callières un élément qui risquait de nuire aux négociations, il avoua sa tristesse “de s’être vû le dupe des Iroquois, qui n’avoient amené aucun Prisonnier de sa Nation”<sup>259</sup>. Le lendemain, Kondiaronk meurt et avec lui la certitude de la paix. La mort de ce chef ne va pas sans générer des tensions. Callières réalise bien qu’il devient impératif de précipiter un peu les procédures de paix. Kondiaronk sera enterré le 3 août au cours de funérailles grandioses. Une heure après cette cérémonie, Joncaire se rendra auprès des Hurons afin de les engager “par un Soleil de porcelaine, soutenu de deux

---

<sup>256</sup> Havard, 1992: 139

<sup>257</sup> Charlevoix écrira que “... sur une Flotte de cent quatre-vint Canots... trente furent contraints de relâcher à cause des maladies” (Charlevoix, 1744, t.2: 274)

<sup>258</sup> Charlevoix, 1744, t.2: 276-277

<sup>259</sup> La Potherie, 1753, Tome 4: 223

Colliers”<sup>260</sup> à poursuivre les projets de paix. Puis, Callières rencontrera les nations alliées; il obtient d’elles l’assurance qu’elles remettront quand même leurs prisonniers aux Iroquois.

“On diposa toutes choses pendant deux jours pour l’assemblée générale, on fit venir plusieurs femmes Sauvages qui accomodèrent des Colliers”<sup>261</sup>. Les autorités françaises espéraient conférer aux procédures toute la splendeur de la cours de France tout en respectant le protocole autochtone. Ainsi, “Ce fut dans une belle plaine hors de la Ville, où l’on avoit fait une enceinte de branches d’arbres de cent vingt-huit pieds de long sur soixante & douze de large, avec une allée tout autour de dix pieds”<sup>262</sup>. L’enceinte abritait une foule multicolore; mille trois cents amérindiens, disposés par nation, en face, les représentants de la couronne: Callière, Champigny, Vaudreuil, ainsi que des officiers, des scribes et cinq interprètes: le Père Garnier pour les Hurons, le Père Bigot pour les Algonquins et Abénaquis, le Père Enjalran pour les Outaouais, le Père Bruyas pour les Iroquois et Nicolas Perrot pour les nations des Grands Lacs. A cette foule s’ajoutait toute la société montréalaise: agriculteurs, artisans, ecclésiastiques, bourgeois...

Callière ouvrira la conférence:

Jay une extreme ioye de voir icy presentement tous mes enfans assemblez, vous les hurons, outaouacs du sable, Kiskakons, outaouacs sinago, nation de la fourche, sauteurs, p8te&atamis, sakis, puants, folles avoines, renards, maskoutins, Miamis, Illinois, amikois, nepissingues,

---

<sup>260</sup> *ibid.*: 235

<sup>261</sup> *ibid.*: 239

<sup>262</sup> *ibid.*: 240

algonquins, Temiskamingues, Cristinaux, gens des terres, Kikapoux, gens du sault, de la montagne, Abenakis, et vous nations iroquoises et que m'ayant remis les uns, et les autres vos interets entre les mains ie puisse vous faire vivre tous en tranquillité, je ratiffie don't aujourd'huy la paix que nous avone faite au mois d'aoust dernier voulant qu'il ne soit plus parlé de tous les coups faits pendant la guerre, et je me saisy de nouveau de toutes vos haches, et de tous vos autres instruments de guerre, que ie mets avec les miens dans une fosse sy proffonde que personne ne puisse les reprendre, pour troubler la tranquillité que ie retablis parmy mes Enfans, en vous recommandant lorsque vous vous rencontrerez de vous traiter Comme freres, et de vous accomoder ensemble pour la chasse, de maniere qu'il n'arrive aucune Brouillerie les uns avec les autre, et pour que cette paix ne pusse être troublée, [...] s'il arrivoit que quelqu'un de mes enfans en frappat un autre, celui qui aurait esté frappé ne se vengera point, ny pour luy ny pour aucun de sa part, mais il viendra me trouver pour que je lui en fasse faire raison, vous déclarant que si l'offensat refusoit d'en faire une satisfaction raisonnable je me joind[rais] avec mes autres alliez a l'offensé pour l'y Contraindre [...] j'attache mes parolles aux colliers que ie vais donner a chacune de vos nations affin que les anciens les fassent executer par leurs jeunes gens, ie vous invite tous a fumer dans ce calumet de paix<sup>263</sup> ou ie commence le premier, et a manger de la viande et du bouillon que ie vous fais preparer pour que l'aye comme un bon pere la satisfaction de voir tous mes enfans reunis.<sup>264</sup>

Ainsi, le gouverneur en plus d'être le père de ces nations, devenait le médiateur entre elles. Il faut toutefois voir ce nouveau rôle dans la perspective autochtone, c'est-à-dire comme un chef dans la tradition amérindienne qui n'a pas de pouvoir coercitif. Il confirma ses propos par trente et un colliers de wampum qu'il distribua à chacune des nations présentes. C'est alors que chacun des orateurs autochtones énonça ses paroles,

---

<sup>263</sup> Le calumet de paix était offert par Chichicatalo, chef des Miamis de la rivière Saint-Joseph.

<sup>264</sup> ANF, C11A, vol.19: 39v-40

Aouenano<sup>265</sup>, terminant la série de discours au nom des Iroquois. Le traité sera “signé” par les différents chefs qui y apposeront l’emblème des différentes nations. “Trente-huit marques amérindiennes figurent sur le traité de 1701”<sup>266</sup>. Le trente-neuvième acteur (les Agniers) n’arrivera à Montréal que le 8 août 1701.<sup>267</sup> Ainsi sera planté l’arbre de paix.

---

<sup>265</sup> Orateur des Senecas, il est considéré comme l’un des leaders de la faction “pro-française” de la Ligue Iroquoise.

<sup>266</sup> Havard, 1992: 185

<sup>267</sup> Les Mohawks avaient préférés participé à une conférence à Albany en présence de représentants des Cinq Nations et du nouveau gouverneur Nanfan, confirmant ainsi l’alliance anglaise, la chaîne du Covenant.

CHAPITRE V

LA RENCONTRE DES CONCEPTIONS IROQUOISES ET FRANÇAISES DANS  
LES RELATIONS DIPLOMATIQUES.

L'histoire des relations franco-amérindiennes en Nouvelle France sous l'ancien Régime est loin d'être linéaire; elle témoigne d'un long cheminement entre deux cultures extrêmement différentes cherchant à établir entre elles une zone commune, un accommodement leur permettant de cohabiter. Cet accommodement n'a pas été sans entraîner des changements culturels de part et d'autres, mais en un lieu que Richard White appelle le "middle ground", c'est-à-dire l'entre-deux; entre deux cultures, entre deux peuples, entre deux empires<sup>268</sup> sorte de lieu d'enchevêtrement et d'adaptation. Si les Français étaient persuadés de leur supériorité culturelle, en Nouvelle-France cette conviction était remise en doute ou du moins secouée par la réalité coloniale. Ils ne pouvaient survivre sans les "sauvages".

Cet accommodement est très certainement le plus évident dans les relations diplomatiques entretenues entre les Français et les Amérindiens; et plus particulièrement entre les Français et les Iroquois car les enjeux étaient plus importants. Ce "middle ground" est né de l'incapacité des deux partis de soumettre l'autre; si l'on ne peut se

---

<sup>268</sup> White, 1991: X

débarasser de son ennemi, mieux vaut se l'allier. Il est évident qu'une telle stratégie exigeait, de part et d'autre, un énorme effort diplomatique qui, comme nous l'avons vu, dans la relation franco-iroquoise était vouée à l'échec. En compétition pour le contrôle de la traite de la fourrure et pour la "souveraineté" sur les autres nations autochtones, les Français et les Iroquois ne pouvaient ni ne voulaient atteindre une entente, et pourtant il le fallait. Ces guerres coûtaient trop chers en vies et en fourrures.

L'examen du rituel diplomatique dévoile un ensemble de stratégies qui, grâce à elles ou malgré elles, ont permis aux deux empires d'atteindre un juste milieu bien que très fragile. Nous n'en aborderons que quelques unes.

#### **CONCORDANCES:**

La diplomatie autochtone fait état de certains parallèles avec la diplomatie européenne.

1) La transmission systématique du pouvoir, la raison même du rituel de condoléances et de la résurrection du chef, trouvait son pareil dans la transmission du pouvoir du Roi. "Le Roi est mort, vive le Roi" symbolise bien cette nécessité dans la société française de perpetuer le pouvoir royal; la lignée royale ne pouvait mourir.

2) L'organisation même de la France justifiait, jusqu'à une certaine mesure, l'indépendance accordée aux Autochtones tant civile que religieuse et gouvernementale. Le Roi, tout en demeurant ultime souverain, dirigeait tant en France qu'en Nouvelle-

France un Royaume morcelé en pays qui suivaient leurs propres règles (en droit privé, pénal et public).

3) La torture infligée aux prisonniers de guerre par les Amérindiens et souvent condamnée par les Français pour sa brutalité, était couramment utilisée en France à la même époque, mais sous des formes différentes et surtout dans une toute autre optique.

### **INCOMPRÉHENSION:**

Pourtant dans ce domaine de concordance flottait un monde d'incompréhensions auxquelles ont dû faire face les Français et les Iroquois.

1) Le sort des prisonniers semble avoir été un des facteurs clés de discorde entre Français et Iroquois. Le non retour de prisonniers de guerre était vu par les Français comme une preuve irréfutable de la mauvaise foi des Iroquois, preuve que leurs paroles n'étaient pas sincères. Si le retour des prisonniers était une pratique courante lors des négociations de paix chez les Européens, il devenait plus compliqué dans la société autochtone de part du statut même qu'acquerrait le prisonnier adopté. Un prisonnier adopté par une famille remplaçait un défunt membre, il ne pouvait donc pas être "rendu" puisque 1) il n'était plus prisonnier et 2) il faisait dès lors parti intégrante de la famille adoptive en tant que membre actif de celle-ci acquérant les mêmes droits et fonctions du défunt. Ainsi, le Père Millet avait acquis le rôle de sachem par adoption.

2) La réaffirmation constante des traités de paix ou d'amitié dans la politique amérindienne était également, pour les Français, le symbole même de la "mauvaise foi" des autochtones. Pour les Français, un traité de paix se devait d'être durable; ce qui était signé était fait. Pour les Autochtones, les traités étaient comme la nature, "toujours changeante". Tant de choses pouvaient bouleverser l'équilibre social et politique entre alliés qu'il était nécessaire de s'assurer de son maintien par des rencontres et des échanges de présents réguliers.

3) L'absence de hiérarchisation et du fait même d'un chef avec pouvoir coercitif dans la société amérindienne était également désarmante pour les Français. Toute relation avec les autochtones était imprévisible puisque rien ne pouvait être dicté par un pouvoir "supérieur". Il ne pouvait espérer obéissance que dans la mesure de leur talent de persuasion. Inversement, l'idée d'un seul homme ayant le pouvoir de décider de la destinée de son peuple était tout aussi aberrante pour les autochtones.

4) L'importance du présent dans la diplomatie autochtone était reconnue par les autorités françaises. Que les colonisateurs aient développé un tel "esprit du don" est témoigné par l'importance des présents faits à leurs alliés amérindiens; présents très souvent fabriqués en Europe dans ce but (argenterie de traite, "pipe-tomahawks en fer; perles de verre). En somme, ce principe de "réciprocité" à la base amérindien n'était pas incompatible avec l'idée française de paiement pour services rendus. Pourtant, elle était également vue par certains comme des caprices d'enfants gâtés<sup>269</sup>. Si les présents permettaient d'établir et

---

<sup>269</sup> A.N.F., C11A, vol52: 33v-34, "15 Octobre 1730"

de maintenir des alliances avec les Autochtones, ils coûtaient beaucoup à la métropole en temps et en argent. Le gouverneur se voyait ainsi partagé entre les contraintes imposées par son rôle de "Père" des nations autochtones qui doit subvenir aux besoins de ses enfants, et son espoir de les assujettir en bon citoyen français. Pour les Autochtones, en tant que témoin de leur bonne parole et bonne foi, ils étaient indispensables à toute rencontre.

5) Le traité écrit appartient à la diplomatie européenne<sup>270</sup>. Par l'encre et la plume, les Français cherchaient à officialiser les discours diplomatiques et demandaient à ce que les Autochtones aient leur signature. En "signant" ces documents dictés en Français, les Autochtones, qui ne pouvaient pas les lire, authentifiaient non pas ce qui était écrit, mais ce que l'interprète disait y être écrit. Les Français ne comprenaient pas non plus, ou mal, la représentativité des marques laissées par les Amérindiens, c'était au nom d'un clan ou d'une faction que les ambassadeurs signaient et non pas au nom de la nation entière. Malgré cette intention de "franciser" le protocole, de le "sanctifier" par l'écrit, l'oral primera sur l'écrit. La Grande paix de 1701 en est un bon exemple. Le document du 4 août porte les signatures des différents participants. Sa ratification le 6 et 7 ne dévoile aucune signature. Les Mohawks, qui arriveront le 8 août, n'ont pas signé de traité non plus.

---

<sup>270</sup> Havard: 1992: 187

6) Les Français comprennent mal le fonctionnement interne de la Confédération. Ils avaient bien saisi que chaque nation membre était libre d'agir selon ses besoins et ont joué sur cette carte. En négociant une paix séparée avec certaines des nations iroquoises, à l'exclusion d'autres, les Français pensaient pouvoir affaiblir la Confédération en la divisant. Si chacun pouvait agir à sa guise commercialement, politiquement la Confédération resterait unie.

### **ASSIMILATION:**

Lorsque Samuel de Champlain accepte l'alliance avec les Montagnais et Algonquins en 1603, il plonge la France dans un réseau commercial étendu qui pré-existait à la présence européenne en Amérique du Nord. Plus fondamentalement, la France accepte désormais le lien irréductible entre le commerce et la paix. Il ne peut y avoir commerce sans paix, et paix sans commerce. Le commerce ne pouvait cesser, sans une rupture de la paix.

En se donnant le rôle de "Père" des nations dans le sens amérindien du terme, le Roi et son représentant colonial se voit imposer une fonction de médiateur avec tout ce que cela implique. Il peut médiatiser les conflits de ses "Enfants" sans les commander. Il doit pardonner les fautes de ceux-ci plutôt que de les punir. Et souvent, il doit donner plus qu'il ne reçoit. Si le roi accepte ce rôle, il n'en espère pas moins de voir cette alliance s'eupéaniser et devenir, un jour, une extension de l'État français.

Le langage diplomatique n'est pas un élément figé dans le temps et dans l'espace. Son contenu et sa forme variaient selon les nations, selon les acteurs Européens impliqués (Français, Anglais, Hollandais) et selon la nature du conflit. La comparaison des ententes négociées entre Français et Iroquois entre 1645 et 1701 démontre bien que certains éléments du rituel sont reconnaissables, d'autres ont disparu et d'autres encore ont été ajoutés (emprunts, adaptations). Il s'agit de négociations de paix, ainsi donc la libération des prisonniers et la fin de la guerre deviennent les arguments dominants. Au delà du rituel, les paroles sont plus concrètes et exposent des désirs réciproques (des armes à feu, le retour de prisonniers, la présence d'armuriers). Pourtant, le langage, et tout le cérémoniel diplomatique est imprégné, comme nous l'avons vu, du rituel des condoléances. Certaines expressions sont modifiées pour convenir aux Français: nous parlons donc de "mouchoir" et de "cure oreille" lors du cérémoniel préliminaire du rituel des condoléances pour remplacer les expressions "essuyer les yeux" et "déboucher les oreilles".

La structure même du protocole, inspirée du rituel des condoléances, subira des modifications. Lorsque les Français seront les hôtes, la phase préliminaire du cérémoniel est délaissée. Ils préféreraient passer directement aux affaires malgré les protestations des Autochtones qui voyaient en cette étape un instant privilégié où l'on pouvait unir les esprits, créer un lien psychologique entre partis. Or, si le geste disparaît, la parole demeure, et les trois messages de la communication (yeux, oreilles et gorge) se

maintiennent comme pratique courante. Certaines coutumes européennes sont adoptées lors des phases préliminaires des négociations tels: le tir des mousquets<sup>271</sup>, le pavillon blanc<sup>272</sup>.

---

<sup>271</sup>A.N.F., C11A, vol.4 : 12-26, "Voyage de Monsieur le Comte de Frontenac Au Lac Ontario en 1673".

<sup>272</sup>R.J., Editions du Jour, 1661: 7

## CONCLUSION

L'histoire de la Nouvelle-France s'est articulée autour de trois sphères d'interaction: une sphère amérindienne (malheureusement mal connue), une sphère franco-amérindienne et une sphère franco-britannique, chaque parti agissant selon ses propres intérêts sociologiques, politiques, économiques et militaires. Les alliances, les guerres, les trêves, les amitiés et les positions de neutralité sont autant de stratégies adoptées par les différents acteurs pour satisfaire à leurs besoins.

Lorsque la France s'installe sur le territoire nord américain, ses ambitions sont avant tout d'ordre économique; une colonie doit par définition enrichir l'État. Les «sauvages», une fois civilisés, francisés et christianisés, formeraient une nouvelle nation française en Amérique. Cette volonté d'assujettir les Amérindiens à la culture française imprègne toute l'histoire de la colonisation de la Nouvelle-France et inspire la politique amérindienne de la France. Pourtant, très rapidement, les administrateurs de la couronne réalisèrent qu'il ne serait pas aussi facile de franciser les Autochtones qui n'étaient nullement impressionnés par la grandeur de la France. Parallèlement, les circonstances qui prévalaient dans cette colonie américaine, notamment la faiblesse démographique des Français, la dépendance de la traite de la fourrure pour la survie de la colonie, et la

rivalité coloniale avec les Anglais, forceront les autorités à adopter une politique conciliante. Si le roi était persuadé de sa souveraineté sur sa colonie nord américaine, il ne pouvait l'appliquer sur le terrain. Ainsi, il se voyait obligé de:

Traiter & contracter à même effet paix, alliance & confederation, bonne amitié, correspondance & communication avec lesdites peuples & leurs Princes, ou autres ayant pouvoir & commandement sur eux : Entretenir, garder & soigneursement observer les traittés & alliances dont vous conviendres avec eux : pourvue qu'ils y satisfacent de leur part.<sup>273</sup>

Ainsi, incapable de franciser les Amérindiens il fallait se les allier ce qui était d'autant plus important que l'économie et donc la survie de la colonie en dépendaient. Lorsqu'en 1603, Champlain fait tabagie avec les Montagnais et Algonquins, la France se voit intégrée à un réseau d'échanges et d'alliances qui existait bien avant son arrivée<sup>274</sup>, et contraint à manipuler un système social et politique souvent contraire à ses croyances.

Les Français ont dû assimiler un certain nombre de traits culturels amérindiens dont ils se sont accommodés. Pour s'assurer du soutien de leurs alliés et négocier la paix avec les Iroquois, ils ont adopté un protocole diplomatique autochtone reposant sur un rituel de condoléance et de résurrection des chefs. Ce rituel, comme nous l'avons vu au chapitre trois, se caractérise par une série de gestes et de paroles cherchant à restaurer, au delà de la guerre, l'ordre social d'avant le deuil. Mais plus fondamentalement, ce

---

<sup>273</sup> "Commission Royale pour le voyage de Pierre Du Gua de Monts du 8 novembre 1603" (Marc Lescarbot, vol. II: 483)

<sup>274</sup> Les Voyages de Samuel de Champlain

rituel permettait à des alliés de s'assurer que, malgré le deuil, l'alliance qui les unissait n'était pas ébranlée. Ce cérémoniel deviendra pour les administrateurs, comme il l'était déjà pour les Autochtones, le protocole suivi dans toutes leurs rencontres avec les Amérindiens, qu'elles soient de nature économique (pour la traite des fourrures), politique (pour la «signature» de traités de paix et d'alliance) ou sociale (pour couvrir les morts et ré susciter leurs noms).

Les traités de 1645 et de 1701 sont sans aucun doute les négociations les plus éclatantes et celles dont nous avons les données les plus complètes. Pourtant, n'oublions surtout pas que nous sommes dans un univers autochtone. Si les Français ont été un acteur important dans l'histoire de la Nouvelle-France, ils étaient loin d'être l'élément déterminant. A ce sujet Gilles Havard écrira:

Une chose est sûre. En négociant des traités avec les nations amérindiennes, les Européens, même si telle n'était pas leur vision, reconnaissent de fait le caractère souverain de ces nations. Ce sont quarante acteurs souverains, indépendants sur le plan politique, qui participent à la conférence de 1701...on ne peut parler, dans le Canada contemporain, de « deux peuples fondateurs » - les Anglais et les Français – et passer sous silence ce passé et ce présent amérindien.<sup>275</sup>

Ce sont donc quarante acteurs cherchant à satisfaire des besoins indépendants en adoptant une stratégie pouvant y répondre le mieux. Si les Français possédaient des diplomates habiles, ils dépendaient également de chefs autochtones influents, tels

---

<sup>275</sup> Havard, 1992: 188

Kondiaronk et Teganissoren. Et si lors de la rencontre «internationale» de 1701, les Français ont cherché à donner aux procédures un semblant de procédures européennes (avec l'enterrement en grande pompe de Kondiaronk, comme on le faisait en Europe pour les personnes d'importance, l'aménagement du lieu des rencontres, ...) le protocole reste amérindien et le demeurera au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Jusqu'en 1763, ce protocole sera d'autant plus important que le conflit inter-colonial s'intensifie et que les deux adversaires européens cherchent désespérément à contracter ou à maintenir des alliances avec les autochtones.

Il est clair que le traité de 1701 n'a pas été de la conséquence des Français, mais plutôt des suites amérindiennes. Les raids des Nations des Grands Lacs contre les Iroquois avaient singulièrement affaibli les Cinq Nations iroquoises. Ces dernières, réalisant la politique de non-intervention physique des Anglais contre les Français, adopteront le concept de neutralité qui leur permettait de se concentrer sur leurs ambitions commerciales. Les conséquences de la Grande Paix de Montréal étaient bien paradoxales pour les Français. Si par ce biais, les Français avaient affaibli le rapport anglo-iroquois (la «*covenant chain*») et donc d'une certaine mesure la force anglaise, la paix et la neutralité des Iroquois libéraient le commerce entre les alliés français et le marché anglais à Albany (les Iroquois avaient toujours servi de barrière physique entre les Nations d'en Haut et les Anglais, obstacle sur lequel les Français avaient bien joué).

Ainsi, il faut voir l'histoire de la Nouvelle France comme la résultante de l'assimilation et de l'accommodation d'éléments de deux cultures distinctes. Par l'adoption de ces «outils», les Français et les Iroquois ont sû atteindre une sorte de

modus vivendi souvent fragile et changeante selon les évènements. La satisfaction des besoins et la manipulation des avantages mutuels ont engendré autant de stratégies leur permettant de cohabiter et de survivre ensemble.

Il est clair, malgré l'aspiration souveraine des puissances coloniales, que nous sommes dans un univers amérindien. Les conférences diplomatiques, regroupant Amérindiens et Français doivent être vues comme la rencontre de deux entités souveraines, les procédures étant dictées par un protocole diplomatique autochtone, le cérémoniel des condoléances et de résurrection des chefs. Les administrateurs européens n'ont eu d'autres choix que de l'adopter et de l'appliquer dans toutes leurs relations avec les Amérindiens que ce soit dans le domaine politique, économique ou social; la survie de la colonie en dépendait. Malgré cette contrainte diplomatique, il est également clair que les Français aspiraient à voir un jour l'assimilation des Autochtones; la francisation du protocole en est un indice. Ce que les Autochtones voyaient comme une simple évolution du rituel par emprunts d'éléments extérieurs, les Français voyaient comme une résultante de leurs efforts d'assimilation.

Nous avons analysé le protocole diplomatique dans la signature des traités de paix entre Français et Iroquois. Nous avons soulevé les différents éléments de ce rituel pour en comprendre les fondements. Si les négociations de paix entre ces deux empires étaient voués à être de courte durée (ils espéraient tous deux atteindre un but commun, le contrôle de la traite de la fourrure et la souveraineté sur les nations autochtones) elles ont su satisfaire temporairement des besoins mutuels et immédiats. L'indépendance des

nations autochtones n'a jamais été questionnée, ni la souveraineté des représentants, même si telle n'était pas la vision des Européens à l'époque.

## BIBLIOGRAPHIE

### LES SOURCES

#### Les sources manuscrites

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE (Paris), Fonds des colonies

**Série C.11.A:** Correspondance générale: lettres, mémoires, etc. envoyés en France par les administrateurs du Canada et autres personnes.

**Série F3:** Collection Moreau de Saint-Méry: copies de documents faisant partie des séries C.11.A et B et d'autres pièces qui ont disparu depuis.

**Série B:** Correspondance générale: dépêches du roi, du ministre de la marine et du Conseil d'État aux administrateurs des colonies.

ARCHIVES PUBLIQUES DU CANADA

**MG1, C.11.B:** Correspondance générale: Ile Royale.

**MG1, F1A:** Fonds des colonies.

#### ÉTUDES HISTORIQUES ET SOURCES IMPRIMÉES

\*\*\*

1974 *Relations inédites de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux Anciennes Relations (1615-1672)*. Montréal, Éditions Élysé.

\*\*\*

1972 *Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, 1611-1672*. Réimpression de l'édition de 1858, Éditions du Jour, 6 vol.

\*\*\*

1883 *Collection de Manuscrits contenant Lettres, Mémoires, et Autres Documents Historiques Relatifs à la Nouvelle-France*. Québec, Imprimerie A. Coté et Cie., vol. 1.

\*\*\*

1979 *Bibliographie Spéciale sur les Traités Indiens Canadiens et des Autres Sujets Alliés*. Centre de Recherches Historiques et d'Étude des Traités (Groupe de PRE), Affaires Indiennes et du Nord.

\*\*\*

"Iroquois Indians: a documentary history of the diplomacy of the Six Nations and their League". (Microfilm: 50 bobines)

- AQUILA, Richard  
 1983 *The Iroquois Restoration. Iroquois Diplomacy on the Colonial Frontier, 1701-1754.* Detroit, Wayne State University Press.
- ASSINIWI, Bernard  
 1974 *Histoire des Indiens du Haut et du Bas Canada: de l'épopée à l'Intégration 1685 à nos jours.* Ottawa, Éditions Leméac.
- AXTELL, James  
 1979 "Ethnohistory: An Historians Viewpoint". *Ethnohistory*, vol.26 (1), p.1-13.  
 1981 *The European and the Indian.* Oxford, Oxford University Press.
- BACQUEVILLE DE LA POTHERIE, Claude  
 1753 *Histoire de l'Amérique Septentrionale.* Paris, Quay des Augustins, Nyon Fils, 4 vol.
- BAILEY, Alfred Goldsworthy  
 1969 *The Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures 1504-1700.* Toronto, University of Toronto Press.
- BEAUCHAMP, William M.  
 1901 "Wampum and Shell Articles used by the New York Indians". *Bulletin of the New York State Museum*, vol 8 (41), p.320-480.  
 1907 "Civil, Religious and Mourning Councils and Ceremonies of Adoption of the New York Indians". *New York State Museum Bulletin*, 113 (13), p. 341-451.
- BÉLY, Lucien  
 1990 *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV.* Paris, Fayard.
- BIGGAR, H. P.  
 1930 *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval.* Ottawa, Publications of the Public Archives of Canada, (14).
- BOIVIN, Richard  
 1995 "Le droit des autochtones sur le territoire québécois et les effets du régime français". *Revue du Barreau*, vol.55 (1), p. 134-169.
- BOURDIEU, Pierre  
 1980 *Le Sens Pratique.* Paris, Éditions de Minuit.
- BREBEUF, Jean de  
 1957 *Les Relations de ce qui s'est passé au pays des Hurons (1635-1648).* Genève, Librairie E. Droz..
- BROWN, George & MAGUIRE, Ron  
 1979 *Indian Treaties in Historical Perspective.* Ottawa, Research Branch, Department of Indian and Northern Affairs.
- CAMPEAU, Lucien S. I.  
 1992 *Momumenta Novae Franciae: VI - Recherche de la Paix (1644-1646).* Montréal, Éditions Bellarmin.

- CARTIER, Jacques  
 1986 *Relations*. Édition critique par M. Bideaux, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.
- CECI, Lynn  
 1982 "The Value of Wampum among the New York Iroquois: A case Study in Artefact Analysis". *Journal of Anthropological Research*, vol.38 (1), p. 97-107.
- CHAMPLAIN, Samuel de  
 1604 *Des sauvages ou Voyage de Samuel Champlain, De Brouage, fait en la France nouvelle, l'an mil six cens trois: contenant les moeurs, façon de vivre, mariages, guerres & habitations des sauvages de Canadas*. Paris, Chez Claude de Montr'oeil, tenant sa boutique en la Cour du Palais.
- CHARLEVOIX, P. François Xavier de  
 1976 *Nouvelle-France, avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique septentrionale*. Ottawa, Éditions Elysée, 3 vol.
- 1994 *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale -I*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Coll. "Bibliothèque du Nouveau Monde", 2 vol.
- CONKLING, Robert  
 1974 "Legitimacy and Conversion in Social Change: The Case of the French Missionaries and the Northeastern Algonkian". *Ethnohistory*, vol. 21 (1), p. 1-24.
- DELÂGE, Denys  
 1989 "L'Alliance franco-amérindienne 1660-1701". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19 (1), p. 3-15.
- 1991a "Les Iroquois chrétiens des 'réductions' 1667-1770. I-Migration et rapports avec les Français". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 21 (1-2), p. 59-70.
- 1991b "Les Iroquois chrétiens des 'réductions' 1667-1770. II-Rapports avec la Ligue iroquoise, les Britanniques et les autres nations autochtones". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol.21 (3), p. 39-50.
- 1991c "La Religion dans l'Alliance Franco-Amérindienne". *Anthropologie et Société*, vol. 15 (1), p. 55-87
- 1991d *Le Pays Renversé. Amérindiens et Européens en Amérique du Nord-Est - 1600-1664*. Québec, Éditions Boréales.
- DESCHAMPS, Hubert Jules  
 1953 *Les Methodes et les Doctrines Coloniales de la France (du XVIè siècle à nos jours)*. Québec, Éditions Boréales.
- DICKASON, Olive Patricia  
 1979 "Louisbourg et les Indiens: une étude des relations raciales de la France 1713-1760". *Histoire et Archéologie*, Ottawa, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, p. 8-230.

- 1989 *The Law of Nations and the New World*. Edmonton, University of Alberta Press.
- DUBÉ, Pauline  
1993 *La Nouvelle-France sous Joseph-Antoine Le Febvre de la Barre 1682-1685. Lettres, mémoires, instructions et ordonnances*. Québec, Éditions du Septentrion.
- ECCLES, W.H.  
1966 "Brisay De Denonville, Jacques-René de". *Dictionnaire biographique du Canada*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Laval, vol.2, p. 102-109.
- FENTON, William N.  
1971a "The New York Wampum Collection: The Case for the Integrity of Cultural Treasures". *Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 115 (6), p.437-461.  
1971b *American Indian and White Relations to 1830: A Common Ground for History and Ethnology*. New York, Russel & Russel.  
1975 "The Lore of the Longhouse: Myth, Ritual and Red Power". *Anthropological Quarterly*, vol. 48 (3).  
1985 "Structure, Continuity, and Change in the Process of Iroquois Treaty Making". *The History and Culture of Iroquois Diplomacy*, Syracuse, Syracuse University Press, p. 3-36.
- FOSTER, Michael K.  
1974 *From the Earth to Beyond the Sky: An Ethnographic Approach to Four Longhouse Iroquois Speech Events*. Ottawa, National Museum of Man Mercury series, Canadian Ethnology Service Paper (20).  
1984 "On Who Spoke First at Iroquois-White Councils: An Exercise in the Method of Upstreaming". *Extending the Rafters: Interdisciplinary Approaches to Iroquoian Studies*, Albany, University of New York Press, p. 183-207.
- GIBSON, John Arthur  
1992 *Concerning the League. The Iroquois League Tradition as Dictated in Onondaga by John Arthur Gibson*. Newly Elicited, Manitoba, Edited and Translated by Hanni Woodbury, Algonquian and Iroquoian Linguistics, Memoir 9.
- GILLETTE, Charles H.  
1970 "Wampum Beads and Belts". *The Indian Historian*, vol. 3 (4), p. 33-38.
- GIRARD, Camil et GAGNÉ, Edith  
1995 "Première alliance interculturelle: Rencontre entre Montagnais et Français à Tadoussac en 1603". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 25 (3), p.3-14.
- GIRAULT, Arthur  
1907 *Principes de Colonisation et de Législation Coloniale*. Paris, Librairie de la société du Recueil J-B Sirey & du Journal du Palais.
- GOLDSTEIN, Robert A.  
1969 *French-Iroquois Diplomatic and Military Relations 1609-1707*. Netherlands, Mouton & Co.

- GROTIUS, Hugues  
1724 *Le Droit de la Guerre et de la Paix*. Amsterdam, Pierre de Coup.
- HAAN, Richard  
1980 "The Problem of Iroquois Neutrality: Suggestions for Revision". *Ethnohistory*, vol. 27 (4), p. 317-330
- HALE, Horatio  
1883 *The Iroquois Book of Rites*. Philadelphia, D. G. Brinton.  
  
1897 "Four Huron Wampum Records: A Study of Aboriginal American History and Mnemonic Symbols". *Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, vol. 26, p. 217-254.
- HAVARD, Gilles  
1992 *La Grande Paix de Montréal de 1701. (Les voies de la diplomatie franco-amérindiennes)*. Montréal, Recherches amérindiennes au Québec.
- HEWITT, J. N. B.  
1903 "Iroquois Cosmology". *Annual Report of the Bureau of American Ethnology*, (2), p. 133-360.  
  
1910 "Wampum". *Handbook of the American Indians North of Mexico*, Washington, Frederick Webb Hodge.
- HONTAN, Baron de la  
1774 *Voyages du Baron de la Hontan Dans l'Amérique Septentrionale. Qui contiennent une Relation de differens Peuples qui habitent; la nature de leur Gouvernement; leur commerce; leurs Coûtumes; leur Religion, & leur manière de faire la guerre*. Montréal, Éditions Élysée, 2 vol.
- INCARNATION, Marie de l'  
1967 *Word from New-France. The Selected letters of Marie de l'Incarnation*. Toronto, Oxford University Press.
- JACOBS, Wilbur R.  
1949 "Wampum, the protocol of Indian Diplomacy". *The William and Mary Quarterly*, vol. 6, p. 596-604.
- JAENEN, Cornelius J.  
1976 *Friend and Foe. Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries*. Toronto, McClelland and Stewart Limited.  
  
1984 *The French Relationship with the Native Peoples of New France and Acadia*. Ottawa, Research Branch, Indian and Northern Affairs Canada.  
  
1991 "French Sovereignty and Native Nationhood during the French Regime". *Sweet Promises: A Reader on Indian-White Relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 19-42.
- JENNINGS, Francis  
1971 "Goals and Functions of Puritan Missions to the Indians". *Ethnohistory*, vol. 18 (2), p. 197-212

- JENNINGS, Francis *et al*, dir.  
 1985 *The History and Culture of Iroquois Diplomacy. An Interdisciplinary Guide to the Treaties of the Six Nations and their League*. Syracuse, Syracuse University Press.
- LAFITEAU, Joseph-François  
 1983 *Moeurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. Paris, François Maspero, 2 vol.
- LANCTOT, Gustave  
 1971 *L'Administration de la Nouvelle-France*. Éditions du jour, Montréal.
- LESCARBOT, Marc  
 1907 *The History of New France*. Toronto, The Champlain Society, 1907-1914.
- LEWIS, Hanke  
 1959 *Aristotle and the American Indian; a study in race prejudice in the modern world*. Chicago, H. Regnery.
- MATHIEU, Jacques  
 1991 *La Nouvelle-France. Les Français en Amérique du Nord XVIIe-XVIIe siècles*. Éditions Belin, Les Presses de l'Université Laval.
- MAURAUULT, Joseph A.  
 1969 *Histoire des Abenakis depuis 1605 jusqu'à nos jours*. New York, S.R. Publishers Limited, Johnson Reprint Corporation, Mouton & Co., Collection: Canadiana avant 1867.
- MORGAN, Lewis Henry  
 1977 *Systems of Consanguinity and Affinity of the Human Family*. Lincoln, University of Nebraska Press.
- MORIN, Michel  
 1997 *L'Usurpation de la souveraineté autochtone. Le cas des peuples de la Nouvelle-France et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord*. Québec, Éditions du Boréal.
- NOON, John A.  
 1949 *Law and Government of the Grand River Iroquois*. New York, Johnson Reprints Corp., 1964.
- RATELLE, Maurice  
 1991a *L'Application des lois et règlements français chez les autochtones de 1627 à 1760*. Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction des Affaires Autochtones.  
 1991b *Présence des Mohawks au Québec méridional de 1534 à nos jours*. Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction des Affaires Autochtones.  
 1992 *Le "Two Row Wampum" ou les voies parallèles*. Québec, Ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction des Affaires Autochtones.
- SAGARD, Gabriel  
 1990 *Le Grand Voyage du pays des Hurons*. Québec, Éditions Leméac.

- SAINTOYANT, J.  
1929 *La Colonisation Française sous l'Ancien Régime*. Paris, La Renaissance du Livre, 2 vol.
- SALONE, Émile  
1970 *La Colonisation de la Nouvelle-France: étude sur les Origines de la Nation Canadienne*. Montréal, Réédition Boréal Express.
- SAVARD, Rémi  
1981 *Le Sol Américain: Propriété privée ou Terre-Mère...L'en-deçà et l'au-delà des conflits territoriaux entre autochtones et blancs au Canada*. Montréal, Éditions de l'Hexagone.  
  
1996 *L'Algonquin Tessouat et la Fondation de Montréal. Diplomatie franco-amérindienne en Nouvelle-France*. Montréal, Éditions de l'Hexagone.
- SIMSARIAN, James  
1938 "The Acquisition of Legal Title to Terra Nullius". *Political Science Quarterly*, vol. 53 (1), p. 111-128.
- SMITH, Erminnie A.  
1883 "Myths of the Iroquois". *Second Annual Report of the Bureau of Ethnology 1880-1881*, Washington, Smithsonian Institution, Government Printing Office. ["Hawaitha and the Iroquois Wampum", p. 64; "Origin of Wampum", p. 78-79].
- SPECK, Frank G.  
1964 "The Functions of Wampum among the Eastern Algonkian". *Memoirs of the American Anthropological Association*, vol. 6 (1919), p. 3-71.
- SWEPSTON, Lee  
1995 "Un premier bilan de la Convention Relative aux Peuples Indigènes et Tribaux de l'O.I.T.". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 25 (3), p. 47-71.
- THERRIEN, Jean-Marie  
1986 *Parole et Pouvoir. Figure du chef Amérindien en Nouvelle-France*. Montréal, Éditions de l'Hexagone.
- THWAITES, Reuben Gold  
1899 *Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New-France: 1610-1791*. Cleveland, The Burrows Brothers Company, 73 vol.
- TIMBAL, P. C.  
1961 *Histoire des Institutions Publiques et de faits Sociaux*. Paris, Dalloz.
- TISSOT, Georges  
1992 "Le Calumet de l'Autre - ou Le Calumet du Sacrifice". *Religiologiques*, vol. 6, p. 19-40.
- TOOKER, Elisabeth  
1967 *An Ethnography of the Huron Indians 1615-1649*. Washington, Smithsonian Institution, The Huronia Historical Development Council and the Ontario Department of Education.

- 1978 "The League of the Iroquois: It's History, Politics and Ritual". *Handbook of North American Indian*, Smithsonian Institution, Washington, NORTHEAST, vol.15, p. 418-441.
- TREMBLAY, Louise  
 1981 *La Politique Missionnaire des Sulpiciens au XVIIe siècle et début XVIIIe siècle, 1668-1735*. M.A., Montréal, Université de Montréal.
- TRIGGER, Bruce  
 "Champlain Judged by His Indian Policy: A different View of Early History". *Anthropologica*, vol. 13 (11), p. 85-114.
- 1968 "The French Presence in Huronia: The Structure of Franco-Huron Relations in the First Half of the Seventeenth Century". *The Canadian Historical Review*, vol. XLIX.
- 1976 *The Children of Aataentsic. A History of the Huron People to 1660*. Montreal, McGill-Queen's University Press.
- 1981 "Relations entre colonisateurs et Autochtones en Nouvelle-France". *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 11 (3), p. 199-204.
- 1991 "The Jesuits and the Fur Trade". *Sweet Promises: A Reader on Indian-White relations in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 3-18.
- VACHON, André  
 1970 "Colliers et ceintures de porcelaine chez les Indiens de la Nouvelle-France". *Les Cahiers des Dix*, vol. 35, p. 251-278.
- 1971 "Colliers et ceintures de porcelaine dans la diplomatie indienne". *Les Cahiers des Dix*, vol. 36, p. 179-192.
- VATTEL, Emmerich  
 1916 *Le Droit des Gens; ou Principes de la Loi Naturelle Appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et Souverains*. Washington, Carnegie Institute of Washington.
- VAUGEOIS, Denis  
 1995 *La Fin des alliances franco-indiennes. Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*. Quebec, Éditions du Boréal.
- WALKER, Willard  
 1984 "Wabanaki Wampum Protocol". *Papers of the Fifteenth Algonquian Conference*, Ottawa, Carleton University, p. 107-122.
- WHITE, Richard  
 1991 *The Middle Ground. Indian, Empires, and Republics in the Great Lakes Region, 1650-1815*. Cambridge, Cambridge University Press.
- WILLIAMS, Paul  
 1990 "Reading Wampum Belts as Living Symbols". *Northeast Indian Quarterly*, vol. 7 (1), p. 31-35
- WROTH, Lawrence C.  
 1928 "The Indian Treaty as Literature". *The Yale Review*, vol. 17, p. 749-766.